



Information
financière
au 31 décembre 2009



Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital social de 1 291 100 090 euros
Siège social : 189-193, boulevard Malesherbes
75017 Paris
479 973 513 R.C.S. Paris

Information financière au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009

I. Rapport d'activité	page 2
II. Etats financiers consolidés	page 22
III. Rapport des commissaires aux comptes	page 96

I. Rapport d'activité

1. | EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT DU GROUPE

Rexel a été créée le 16 décembre 2004. Les actions de la société Rexel sont admises aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris depuis le 4 avril 2007. Le groupe comprend Rexel et ses filiales (« le Groupe » ou « Rexel »).

Au cours du premier trimestre 2008, Rexel a acquis une part significative des activités de Hagemeyer N.V., société de droit néerlandais, opérateur international principalement dans le secteur de la distribution de matériel électrique, l'activité de Sonepar en Suède et a cédé à Sonepar sa propre activité en Allemagne. L'ensemble de ces opérations est décrit au chapitre 2.2 du document de référence enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 20 avril 2009 sous le numéro R.09-022. Les activités de Hagemeyer ont été consolidées à compter du 31 mars 2008. L'activité antérieurement détenue par le Groupe en Allemagne, cédée à Sonepar au cours du deuxième trimestre 2008, est exclue du périmètre de consolidation depuis le 31 mars 2008. Les activités en Suède acquises auprès de Sonepar ne sont consolidées qu'à compter du 1^{er} juillet 2008.

Le rapport d'activité est présenté en euros et toutes les valeurs sont arrondies au million le plus proche sauf indication contraire. Les totaux et sous-totaux présentés dans le rapport d'activité sont calculés en milliers d'euros et arrondis ensuite à la centaine de million la plus proche. Par conséquent, les chiffres et pourcentages peuvent être différents des chiffres et pourcentages calculés à partir des chiffres présentés, les montants peuvent ne pas s'additionner en raison des arrondis.

1.1 | Situation financière du Groupe

1.1.1 | Présentation générale du Groupe

Le Groupe est l'un des premiers réseaux mondiaux de distribution professionnelle de matériel électrique basse tension et courants faibles en chiffre d'affaires et nombre d'agences. Il organise son activité autour des trois principales zones géographiques dans lesquelles il opère : l'Europe, l'Amérique du Nord et la zone Asie-Pacifique. Cette répartition par zone géographique a été déterminée sur la base de la structure du *reporting* financier du Groupe. Les marchés dans un secteur différent de l'activité principale du Groupe et les activités pilotées par le Groupe, sont réunis et présentés dans la rubrique intitulée « Autres marchés & activités », telle que décrite ci-dessous, qui inclut également les frais de siège non alloués.

Au cours de l'exercice 2009, le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 11.307,3 millions d'euros, dont 6.705,1 millions d'euros dans la zone Europe (soit 59 % du chiffre d'affaires), 3.315,4 millions d'euros dans la zone Amérique du Nord (soit 29 % du chiffre d'affaires), 847,7 millions d'euros dans la zone Asie-Pacifique (soit 8 % du chiffre d'affaires) et 439,1 millions d'euros pour les Autres marchés & activités (soit 4 % du chiffre d'affaires).

La zone Europe comprend la France (qui représente environ 34 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe dans cette zone), l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Irlande, l'Autriche, la Suisse, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Italie, l'Espagne et le Portugal, ainsi que plusieurs autres pays d'Europe centrale et du nord (la Slovaquie, la Hongrie, la République Tchèque, la Pologne, la Russie et les pays baltes). En 2009, le Groupe s'est séparé de son réseau de distribution en Hongrie.

La zone Amérique du Nord comprend les Etats-Unis et le Canada. Les Etats-Unis représentent environ 74 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe dans cette zone et le Canada environ 26 %.

La zone Asie-Pacifique comprend l'Australie, la Nouvelle Zélande et la Chine, ainsi que certains pays de l'Asie du sud-est (Indonésie, Malaisie, Singapour et Thaïlande). L'Australie représente environ 63 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe dans cette zone et la Nouvelle-Zélande près de 13 %.

Les Autres marchés & activités incluent ACE, la division *Agencies / Consumer Electronics* acquise dans le cadre de la transaction Hagemeyer, à partir du deuxième trimestre 2008, qui représentait

environ 3 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe sur la période, le Chili, qui représentait moins de 0,5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe sur l'exercice 2009 et certaines activités commerciales pilotées par le Groupe. Les frais généraux non affectés du Groupe (principalement les frais de personnel et les loyers relatifs au siège) sont également inclus dans ce segment, de même que l'élimination des opérations intervenues entre les zones géographiques.

Dans la présente analyse, le Groupe commente son chiffre d'affaires, sa marge brute, ses frais administratifs et commerciaux et son résultat opérationnel avant amortissement des actifs incorporels reconnus dans le cadre de l'affectation du prix des acquisitions et avant autres produits et autres charges (EBITA) séparément pour chacune de ces trois zones géographiques ainsi que pour le segment Autres marchés & activités.

1.1.2 | Saisonnalité

Malgré une faible saisonnalité du chiffre d'affaires, les variations du besoin en fonds de roulement entraînent une saisonnalité des flux de trésorerie avec, en règle générale, environ la moitié du flux net de trésorerie disponible généré au premier semestre, le troisième trimestre étant plus faible en raison d'une augmentation du besoin en fonds de roulement résultant de ventes élevées en septembre, et le quatrième trimestre étant plus fort.

1.1.3 | Effets liés aux variations du prix du cuivre

Du fait de son activité de vente de câbles, le Groupe est exposé indirectement aux variations du prix du cuivre. En effet, les câbles constituaient environ 15 % du chiffre d'affaires du Groupe et le cuivre représente environ 60 % de leur composition. Cette exposition est indirecte dans la mesure où les prix des câbles sont également dépendants des politiques commerciales des fournisseurs et de l'environnement concurrentiel sur les marchés du Groupe. Les variations du prix du cuivre ont un effet estimé dit « récurrent » et un effet estimé dit « non récurrent » sur la performance du Groupe, appréciés dans le cadre des procédures de *reporting* interne mensuel du Groupe Rexel :

- l'effet récurrent lié aux variations du prix des câbles à base de cuivre correspond à l'effet prix lié au changement de valeur de la part de cuivre incluse dans le prix de vente des câbles d'une période à une autre. Cet effet concerne essentiellement le chiffre d'affaires ;
- l'effet non récurrent lié aux variations du prix des câbles à base de cuivre correspond à l'effet de la variation du coût du cuivre sur le prix de vente des câbles entre le moment où ceux-ci sont achetés et celui où ils sont vendus, jusqu'à complète reconstitution des stocks (effet direct sur la marge brute). En pratique, l'effet non récurrent sur la marge brute est déterminé par comparaison entre le prix d'achat historique et le tarif fournisseur en vigueur à la date de la vente des câbles par le Groupe Rexel. Par ailleurs, l'effet non récurrent sur l'EBITA correspond à l'effet non récurrent sur la marge brute diminué, le cas échéant, de la part non récurrente de la variation des charges administratives et commerciales (essentiellement la part variable de la rémunération des forces de vente qui absorbe environ 10 % de la variation de la marge brute).

Ces deux effets sont évalués, dans la mesure du possible, sur l'ensemble des ventes de câbles de la période, une majorité du chiffre d'affaires étant ainsi couverte. Les procédures internes du Groupe Rexel prévoient par ailleurs que les entités qui ne disposent pas des systèmes d'information leur permettant d'effectuer ces calculs sur une base exhaustive doivent estimer ces effets sur la base d'un échantillon représentant au moins 70 % des ventes de la période, les résultats étant ensuite extrapolés à l'ensemble des ventes de câbles de la période. Compte tenu du chiffre d'affaires couvert, le Groupe Rexel considère que les effets ainsi mesurés constituent une estimation raisonnable.

1.1.4 | Comparabilité des résultats opérationnels du Groupe

Le Groupe réalise des acquisitions et procède à des cessions, lesquelles peuvent modifier le périmètre de son activité d'une période à l'autre. Les taux de change peuvent connaître des fluctuations importantes. Le nombre de jours ouvrés au cours de chaque période a également une incidence sur le chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Enfin, le Groupe est exposé aux variations du prix du cuivre. Pour ces raisons, les résultats opérationnels consolidés du Groupe tels que publiés sur plusieurs périodes pourraient ne pas permettre une comparaison pertinente. Par conséquent, dans

l'analyse des résultats consolidés du Groupe faite ci-après, des informations financières retraitées des ajustements suivants sont également présentées.

De plus, le Groupe applique IFRIC 13, Programmes de fidélisation de la clientèle, rétroactivement depuis le 1^{er} janvier 2008. Les chiffres repris pour 2008 ont en conséquence été retraités conformément à cette interprétation. Les effets restent cependant peu significatifs et n'ont pas d'impact sur l'EBITA. Ils sont détaillés dans la note 2.2.1 des états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2009.

Retraitement de l'effet des acquisitions et des cessions

Le Groupe retraite l'effet des acquisitions et cessions sur son périmètre de consolidation. Dans ses comptes consolidés, le Groupe inclut généralement les résultats d'une entité acquise dès la date de son acquisition et exclut les résultats d'une entité cédée dès la date de sa cession. Afin de neutraliser l'effet des acquisitions et des cessions sur l'analyse de ses opérations, le Groupe compare les résultats de l'exercice en cours aux résultats de la même période de l'année précédente, en prenant pour hypothèse que l'exercice précédent aurait porté sur le même périmètre de consolidation pour les mêmes périodes que l'exercice en cours.

Retraitement de l'effet de la fluctuation des taux de change

Les fluctuations de taux de change contre l'euro ont un impact sur la valeur en euros du chiffre d'affaires, des charges et des autres postes du bilan et du compte de résultat. Le Groupe n'est en revanche que faiblement exposé au risque lié à l'utilisation de plusieurs devises puisque ses transactions transnationales sont limitées. Afin de neutraliser l'effet de la conversion en euros sur l'analyse de ses opérations, le Groupe compare les données publiées pour l'exercice en cours à celles de la même période de l'exercice précédent en utilisant pour ces données les mêmes taux de change que ceux de l'exercice en cours.

Retraitement de l'effet non récurrent lié aux variations du prix du cuivre

Pour l'analyse de la performance financière en données comparables ajustées, l'estimation de l'effet non récurrent lié aux variations du prix du cuivre, tel qu'exposé au 1.1.3 ci-dessus, est éliminé dans les données présentées au titre de l'exercice en cours et dans celles présentées au titre de l'exercice précédent. Les données ainsi retraitées sont qualifiées d'« ajustées » dans le reste de ce document.

Retraitement de l'effet de la variation du nombre de jours ouvrés sur le chiffre d'affaires

La comparaison du chiffre d'affaires consolidé du Groupe d'un exercice sur l'autre est affectée par le nombre de jours ouvrés qui varie selon les périodes. Dans l'analyse de son chiffre d'affaires consolidé, le Groupe indique généralement le chiffre d'affaires retraité de cet effet en comparant les chiffres publiés au titre de l'exercice en cours aux chiffres de la même période de l'exercice précédent ajustés proportionnellement au nombre de jours ouvrés de l'exercice en cours. Cette analyse sur la base du nombre de jours ouvrés n'est pas jugée pertinente pour les autres postes du compte de résultat consolidé du Groupe.

En conséquence, dans l'analyse des résultats consolidés du Groupe ci-après, les informations suivantes peuvent être indiquées à titre de comparaison :

- en données comparables, qui signifie retraitées de l'effet des acquisitions et cessions et de l'effet de la fluctuation des taux de change. Ces informations sont utilisées pour les comparaisons portant sur le chiffre d'affaires et les effectifs ;
- en données comparables et à nombre de jours constant, qui signifie en données comparables et retraitées de l'effet de la variation du nombre de jours ouvrés. Ces informations sont utilisées exclusivement pour les comparaisons portant sur le chiffre d'affaires ;
- en données comparables ajustées, qui signifie en données comparables et retraitées de l'estimation de l'effet non récurrent lié aux variations du prix des câbles à base de cuivre. Ces informations sont utilisées pour les comparaisons portant sur la marge brute, les frais administratifs et commerciaux et l'EBITA.

Ces informations ne sont pas issues des systèmes comptables mais constituent une estimation des données comparables préparées selon les principes décrits ci-dessus. Elles font l'objet de diligences des commissaires aux comptes réalisées en application de l'article L.823-10 du Code de commerce.

La performance du groupe est analysée notamment à travers l'EBITA. L'EBITA n'est pas un agrégat comptable normé répondant à une définition unique et généralement acceptée. Le tableau ci-dessous présente la réconciliation de l'EBITA Ajusté en données comparables avec le résultat opérationnel avant autres produits et autres charges.

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>Trimestre clos le 31 décembre</u>		<u>Période close le 31 décembre</u>	
	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Résultat opérationnel avant autres produits et autres charges	145,5	120,1	450,2	630,0
Effets de périmètre		0,3		12,7
Effets de change		(0,3)		5,0
Effet non récurrent lié au cuivre	(6,9)	55,5	(19,5)	62,0
Amortissement des actifs incorporels reconnus lors de l'affectation du prix des acquisitions	4,8	5,1	19,2	17,1
EBITA Ajusté en données comparables	143,4	180,7	449,9	726,8

1.2 | Evènements importants survenus pendant l'exercice 2009

Dans un contexte économique peu favorable, Rexel a débuté en 2009 un plan de réduction des coûts, afin de maintenir sa rentabilité et de poursuivre l'intégration des entités Hagemeyer. Rexel a également démontré sa capacité à réduire son endettement net, par l'amélioration du besoin en fonds de roulement et le développement de nouveaux marchés, plus particulièrement ceux liés aux économies d'énergie, aux énergies nouvelles et aux offres globales afin de répondre aux besoins des clients internationaux.

Afin de renforcer sa flexibilité financière, le 21 décembre 2009, Rexel a émis des obligations senior non assorties de sûretés d'un montant nominal de 575 millions d'euros, remboursables en 2016 («Notes»). Les fonds levés ont été utilisés pour refinancer une partie de la dette contractée au titre du précédent Contrat de Crédit Senior. Ces obligations portent intérêt au taux annuel de 8,25% et sont admises aux négociations sur le marché de la Bourse du Luxembourg.

Dans le cadre des opérations de refinancement, Rexel, en qualité d'emprunteur, a conclu avec BNP Paribas, CALYON, Crédit Industriel et Commercial, HSBC France, Natixis, ING Belgium SA, The Royal Bank of Scotland plc, Société Générale Corporate et Investment Banking and Bank of America Securities Limited, en qualité de *Mandated Lead Arrangers* et de CALYON en qualité d'agent, un contrat de crédit d'un montant global de 1,7 milliard d'euros. Les tirages ont été utilisés pour partie pour refinancer le précédent Contrat de Crédit Senior, assurer les besoins de financement du Groupe, y compris des opérations de financement et refinancement d'acquisitions. Cette opération a engendré une charge de 16,4 millions d'euros d'amortissements exceptionnels, en complément de la charge de 4,8 millions d'euros constatées lors de la renégociation du précédent Contrat de Crédit Senior intervenue en juillet 2009.

1.3 | Comparaison des résultats aux 31 décembre 2009 et 2008

Les chiffres 2008 ont été retraités afin de traduire l'application d'IFRIC 13, Programmes de fidélisation de la clientèle, comme exposé au 1.1.4 ci-dessus. Les données publiées incluent l'effet de la transaction Hagemeyer au premier trimestre 2009 mais pas au premier trimestre 2008. En données comparables, les deux périodes incluent cet effet.

1.3.1 | Résultats consolidés du Groupe Rexel

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat consolidé de Rexel pour les années et quatrièmes trimestres 2009 et 2008, en millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires.

DONNEES FINANCIERES PUBLIEES (en millions d'euros)	Trimestre clos le 31 décembre			Période close le 31 décembre		
	2009	2008	Variation en %	2009	2008	Variation en %
Chiffre d'affaires	2 904,7	3 424,3	(15,2)%	11 307,3	12 864,5	(12,1)%
Marge brute	715,1	774,1	(7,6)%	2 769,5	3 059,4	(9,5)%
Frais administratifs et commerciaux ⁽¹⁾	(564,8)	(648,9)	(13,0)%	(2 300,0)	(2 412,3)	(4,7)%
EBITA	150,3	125,2	20,0%	469,4	647,1	(27,5)%
Amortissement des actifs incorporels ⁽²⁾	(4,8)	(5,1)	(6,1)%	(19,2)	(17,1)	12,9%
Autres produits et charges	(26,4)	(102,6)		(134,3)	(76,6)	
Résultat opérationnel	119,0	17,5		315,9	553,4	
Frais financiers	(75,5)	(69,3)		(203,1)	(210,2)	
Impôt sur les bénéfices	(9,1)	(10,6)		(31,7)	(111,7)	
Résultat net	34,4	(62,5)		81,0	231,5	
en % du chiffre d'affaires	1,2%	(1,8)%		0,7%	1,8%	
⁽¹⁾ Dont amortissements	(22,2)	(22,9)	(2,9)%	(83,5)	(85,5)	(2,2)%
⁽²⁾ Amortissement des actifs incorporels reconnus lors de l'affectation du prix des acquisitions.						

DONNEES FINANCIERES COMPARABLES AJUSTEES (en millions d'euros)	Trimestre clos le 31 décembre			Période close le 31 décembre		
	2009	2008	Variation en %	2009	2008	Variation en %
Chiffre d'affaires	2 904,7	3 360,0	(13,6)%	11 307,3	13 743,4	(17,7)%
Variation à nombre de jours constant			(13,7)%			(17,2)%
Marge brute	708,0	816,7	(13,3)%	2 749,7	3 311,9	(17,0)%
en % du chiffre d'affaires	24,4%	24,3%		24,3%	24,1%	
Frais administratifs et commerciaux	(564,5)	(636,0)	(11,2)%	(2 299,8)	(2 585,1)	(11,0)%
en % du chiffre d'affaires	(19,4)%	(18,9)%		(20,3)%	(18,8)%	
EBITA	143,4	180,7	(20,6)%	449,9	726,8	(38,1)%
en % du chiffre d'affaires	4,9%	5,4%		4,0%	5,3%	

Chiffre d'affaires

Au cours de l'exercice 2009, le chiffre d'affaires consolidé de Rexel a reculé de 12,1 % pour s'établir à 11.307,3 millions d'euros, en repli de 17,2 % en données comparables et à nombre de jours constant. Les acquisitions, nettes de cessions, ont représenté une augmentation du chiffre d'affaires de 851,8 millions d'euros, essentiellement liée à la transaction Hagemeyer, tandis que l'effet des variations de taux de change était positif, à hauteur de 27,2 millions d'euros, lié à l'appréciation du dollar US par rapport à l'euro, partiellement compensée par la dépréciation d'autres devises, en particulier celle de la livre sterling et de la couronne suédoise.

Le tableau ci-dessous analyse l'évolution de la croissance du chiffre d'affaires entre l'exercice 2009 et 2008 en données réelles et celle en données comparables et à nombre de jours constant :

	Croissance 2009 vs. 2008					
	T1	T2	S1	T3	T4	Année
Croissance en données comparables et à nombre de jours constant	(15,4)%	(20,2)%	(17,9)%	(19,4)%	(13,7)%	(17,2)%
Effet du nombre de jours	(0,7)%	(1,7)%	(1,2)%	0,4%	0,1%	(0,5)%
<i>Croissance organique</i>	(a) (16,1)%	(21,9)%	(19,1)%	(19,0)%	(13,6)%	(17,7)%
Effets de périmètre	30,7%	1,7%	13,9%	0,4%	0,2%	6,6%
Effets de change	2,4%	1,4%	1,9%	(0,4)%	(2,1)%	0,2%
<i>Total des effets périmètre et change</i>	(b) 33,1%	3,2%	15,8%	(0,0)%	(1,9)%	6,8%
Croissance réelle (a) x (b) ⁽¹⁾	11,7%	(19,5)%	(6,4)%	(19,0)%	(15,2)%	(12,1)%

⁽¹⁾ Croissance organique composée avec les effets de périmètre et de change

Au cours de l'exercice 2009, l'effet de la baisse des prix des câbles à base de cuivre par rapport à l'exercice 2008 était estimé à 2,8 points de pourcentage dans la baisse de 17,2 % du chiffre d'affaires du Groupe en données comparables et à nombre de jours constant. Au quatrième trimestre 2009, le chiffre d'affaires a reculé de 13,7 % en données comparables et à nombre de jours constant, 13,6% à prix du câble constant, bénéficiant de ventes moins élevées que l'année précédente avec la détérioration de l'environnement économique. Les fermetures d'agences ont eu un effet estimé à 2,8 points de pourcentage dans la baisse du chiffre d'affaires de l'exercice, et de 4,3 points aux États-Unis.

Marge brute

Au cours de l'exercice 2009, la marge brute s'est établie à 2.769,5 millions d'euros, soit une baisse de 9,5 % par rapport à 2008. En données comparables ajustées, le taux de marge brute s'est amélioré de 20 points de base, passant de 24,1 % du chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2008 à 24,3 % au cours de l'exercice 2009. Cette amélioration traduit les synergies achats dégagées avec Hagemeyer, de même qu'un effet de mix produits favorable, notamment sur les câbles (baisse de la part des ventes de câble dans le chiffre d'affaires total du Groupe, la marge sur les câbles étant inférieure à la marge moyenne du Groupe) et qu'un mix pays favorable. Au quatrième trimestre 2009, le taux de marge brute s'est amélioré de 10 points de base en données comparables ajustées, de 24,3 % à 24,4 %.

Frais administratifs et commerciaux

Rexel a poursuivi la réduction de sa structure de coûts durant cette période afin de s'adapter aux tendances actuelles du marché. En données comparables ajustées, les frais administratifs et commerciaux ont été réduits de 11,0 % entre 2008 et 2009, à comparer à une baisse de 17,7 % du chiffre d'affaires. Au quatrième trimestre 2009, cette réduction des frais administratifs et commerciaux atteignait 11,2 %. Les charges de personnel ont été réduites de 12,2 % en données comparables ajustées grâce aux mesures de réduction d'effectifs mises en œuvre dans la totalité des pays, et plus particulièrement en Amérique du Nord et en Europe. Au 31 décembre 2009, les effectifs du Groupe s'élevaient à 28.688 personnes, en diminution de 13,1 % par rapport au 31 décembre 2008, en données comparables. De plus, des mesures de réduction du temps travail ont été mises en place lorsque la réglementation locale le permettait, de manière à réduire les coûts tout en préservant l'emploi. Les coûts de transport ont également significativement diminué en raison des baisses du chiffre d'affaires et du prix de l'essence. Les dépréciations de créances et coûts d'assurance crédit ont augmenté par rapport à l'exercice 2008, passant de 0,3 % du chiffre d'affaires à 0,5 %, en raison du déclin économique, notamment en Europe.

EBITA

L'EBITA s'est élevé à 469,4 millions d'euros au cours de l'exercice 2009, en repli de 27,5 % par rapport à l'exercice 2008 en données publiées. En données comparables ajustées, l'EBITA Ajusté a reculé de 38,1 % et la marge d'EBITA Ajusté s'est dégradée de 130 points de base, passant de 5,3 % au cours de l'exercice 2008 à 4,0 % au cours de l'exercice 2009, en raison de la chute du chiffre d'affaires. L'effet de cette chute a été amorti par l'amélioration du taux de marge brute et les actions de réduction de coûts mises en œuvre pour diminuer les frais administratifs et commerciaux. La marge d'EBITA Ajusté de 4,9 % sur le quatrième trimestre 2009 doit être comparée aux 4,4 % du troisième trimestre, 3,6 % du deuxième trimestre et 3,0 % du premier trimestre.

Autres produits et autres charges

Au cours de l'exercice 2009, les autres produits et autres charges constituaient une charge nette de 134,3 millions d'euros, intégrant 115,3 millions d'euros de coûts de restructuration et d'intégration de Hagemeyer, dont 90,6 millions d'euros en Europe (principalement en France et en Espagne), 19,5 millions d'euros en Amérique du Nord (principalement aux Etats-Unis) et 2,5 millions d'euros en Asie-Pacifique (principalement en Australie), 18,1 millions d'euros de dépréciation de *goodwill* en Slovaquie, Irlande et Finlande, 17,5 millions d'euros liés aux dépréciations d'actifs et aux pertes sur cessions d'immobilisations, et 4,0 millions d'euros liés à la cession des activités de Rexel en Hongrie. Ces charges sont partiellement compensées par 13,8 millions d'euros liés à la reprise partielle de provision concernant le litige Ceteco, suite à un accord avec les créanciers conclu le 8 février 2010, et 5,5 millions d'euros liés à la réévaluation de la participation dans D. P. I. (Distributeur de consommables électroniques américain), suite à la réorganisation de sa structure financière.

Résultat financier

Au cours de l'exercice 2009, les charges financières nettes se sont établies à 203,1 millions d'euros contre 210,2 millions d'euros au cours de l'exercice 2008, en raison des baisses combinées des taux d'intérêts et de l'endettement moyen du Groupe entre les deux périodes. Les charges au titre de 2009 incluaient 12,0 millions d'euros relatifs aux avantages du personnel à prestations définies, suite à la couverture moindre des engagements avec le rendement négatif des plans en 2008, alors que l'impact n'était que de 1,4 million d'euros en 2008. Les charges incluaient 21,2 millions d'euros de coûts non récurrents liés aux opérations de refinancement du Groupe en 2009 et 11,0 millions d'euros de coûts non récurrents liés aux opérations de refinancement du Groupe en 2008.

En 2009, le taux effectif d'intérêt ressortait à 6,1 % contre 6,6 % en 2008 et 7,7 % au quatrième trimestre 2009. L'augmentation d'un trimestre à l'autre s'explique principalement par l'effet de l'avenant au Contrat de Crédit Senior signé en juillet 2009 et décembre 2009 (voir le paragraphe 2.2 ci-dessous).

Impôt

Le taux effectif d'impôt était de 28,1 % au 31 décembre 2009 contre 32,6 % au 31 décembre 2008. Au cours de l'exercice 2008, le taux effectif d'impôt incluait l'effet de la plus-value imposable à un taux réduit sur la cession à Sonepar des activités de Rexel en Allemagne. Hors cet effet, le taux effectif d'impôt se serait établi à 34 % en 2008. Le taux effectif d'impôt était plus bas en 2009 en raison d'opérations de restructurations financières et juridiques au sein du Groupe, partiellement neutralisées par des actifs d'impôt différé non reconnus suite à la détérioration de l'environnement économique.

Résultat net

Le résultat net s'est élevé à 81,0 million d'euros au cours de l'exercice 2009 et 34,4 millions d'euros au quatrième trimestre 2009, contre 231,5 millions d'euros au cours de l'exercice 2008 et une perte de 62,5 millions d'euros au quatrième trimestre 2008.

1.3.2 | Europe (59% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe)

DONNEES FINANCIERES PUBLIEES (en millions d'euros)	Trimestre clos le 31 décembre			Période close le 31 décembre		
	2009	2008	Variation en %	2009	2008	Variation en %
Chiffre d'affaires	1 777,5	1 955,1	(9,1)%	6 705,1	7 168,5	(6,5)%
Marge brute	460,6	450,5	2,2%	1 739,5	1 770,8	(1,8)%
Frais administratifs et commerciaux	(348,9)	(389,7)	(10,5)%	(1 399,8)	(1 411,0)	(0,8)%
EBITA	111,7	60,8	83,7%	339,7	359,8	(5,6)%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	6,3%	3,1%		5,1%	5,0%	

DONNEES FINANCIERES COMPARABLES AJUSTEES (en millions d'euros)	Trimestre clos le 31 décembre			Période close le 31 décembre		
	2009	2008	Variation en %	2009	2008	Variation en %
Chiffre d'affaires	1 777,5	1 936,7	(8,2)%	6 705,1	7 737,1	(13,3)%
<i>Variation à nombre de jours constant</i>			<i>(8,4)%</i>			<i>(12,8)%</i>
Marge brute	455,3	491,2	(7,3)%	1 719,1	1 947,0	(11,7)%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	25,6%	25,4%		25,6%	25,2%	
Frais administratifs et commerciaux	(348,6)	(384,9)	(9,4)%	(1 399,6)	(1 526,3)	(8,3)%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>(19,6)%</i>	<i>(19,9)%</i>		<i>(20,9)%</i>	<i>(19,7)%</i>	
EBITA	106,7	106,3	0,4%	319,5	420,7	(24,0)%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	6,0%	5,5%		4,8%	5,4%	

Au cours de l'exercice 2009, le chiffre d'affaires en Europe a reculé de 6,5 % par rapport à l'exercice 2008 et s'est ainsi établi à 6.705,1 millions d'euros. Les acquisitions nettes des cessions ont représenté une augmentation de 700,9 millions d'euros, essentiellement liée à la transaction Hagemeyer. L'effet défavorable de la variation des taux de change s'est élevé à 132,3 millions d'euros, essentiellement lié à la dépréciation de la livre sterling par rapport à l'euro. La cession du réseau de distribution du Groupe en Hongrie s'est traduite par une perte de chiffre d'affaires de 17,0 millions d'euros. En données comparables et à nombre de jours constant, le chiffre d'affaires a reculé de 12,8 % au cours de l'exercice 2009 en raison de la détérioration de la situation économique, de la baisse des prix des câbles à base de cuivre comparé à 2008 et de fermetures d'agences. Au quatrième trimestre 2009, le chiffre d'affaires a reculé de 8,4 % en données comparables et à nombre de jours constant.

En France, le chiffre d'affaires s'est établi à 2.258,6 millions d'euros au cours de l'exercice 2009, en recul de 8,3 % en données comparables et à nombre de jours constant. Cette évolution reflète plus particulièrement le ralentissement des ventes sur le marché industriel bien que les marchés résidentiel et tertiaire fussent également faibles. Malgré les conditions de marché, Rexel a pris certaines initiatives qui ont contribué à la croissance du chiffre d'affaires avec le secteur public, ainsi que sur certaines familles de produits telles que le génie climatique ou la sécurité. Le Groupe estime avoir eu une progression supérieure à celle du marché. Au quatrième trimestre 2009, le chiffre d'affaires a reculé de 4,9 % en données comparables et à nombre de jours constant.

Au Royaume-Uni, le chiffre d'affaires s'est établi à 895,2 millions d'euros au cours de l'exercice 2009, en recul de 14,2 % en données comparables et à nombre de jours constant. Le chiffre d'affaires a souffert de fermetures d'agences ainsi que du gel de projets. Le chiffre d'affaires avec les grands installateurs a fortement chuté, tandis que les ventes aux petits installateurs résistaient mieux. Le Groupe estime avoir eu une progression supérieure à celle du marché. Au quatrième trimestre 2009, le chiffre d'affaires a reculé de 9,4 % en données comparables et à nombre de jours constant.

En Allemagne, le chiffre d'affaires s'est établi à 813,6 millions d'euros au cours de l'exercice 2009, un recul de 6,2 % en données comparables et à nombre de jours constant. Le marché de la construction est resté faible mais la principale cause de cette évolution est la baisse du marché industriel, en raison d'un environnement économique déprimé. Le Groupe estime avoir eu une performance supérieure à celle du marché. Au quatrième trimestre 2009, le chiffre d'affaires a augmenté de 0,6 %

en données comparables et à nombre de jours constant, soutenu par les ventes de panneaux solaires et des améliorations du marché industriel, particulièrement dans le secteur public et l'industrie.

En Scandinavie, le chiffre d'affaires s'est établi à 765,9 millions d'euros au cours de l'exercice 2009, soit une baisse de 12,5 % en données comparables et à nombre de jours constant. En Finlande, le chiffre d'affaires a reculé de 21,9 % en raison de la chute de l'activité avec les grandes sociétés industrielles nationales. En Suède, le chiffre d'affaires s'est contracté de 10,7 % en raison de projets retardés ou annulés, notamment dans les secteurs des services publics et de l'industrie, la performance restant supérieure à celle du marché. En Norvège, le chiffre d'affaires a reculé de 7,1 %, ce que le Groupe estime correspondre à une augmentation de la part de marché. Les ventes avec les clients du secteur des services publics ont progressé au cours de l'exercice 2009. Au quatrième trimestre 2009, le chiffre d'affaires en Scandinavie a reculé de 9,8 % en données comparables et à nombre de jours constant.

Au cours de l'exercice 2009, la marge brute s'est établie à 1.739,5 millions d'euros, en recul de 1,8 % par rapport à 2008. En données comparables ajustées, le taux de marge brute s'est établi à 25,6 % au cours de l'exercice 2009, une amélioration de 40 points de base par rapport à 25,2 % du chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2008. Cette performance est le fruit d'une évolution favorable des mix pays et produits, notamment des câbles, et de meilleures conditions d'achat, y compris du fait des synergies réalisées avec l'intégration de Hagemeyer. Au quatrième trimestre 2009, le taux de marge brute était 20 points de base meilleur qu'au quatrième trimestre 2008, à 25,6 % du chiffre d'affaires.

En données comparables ajustées, les frais administratifs et commerciaux ont été réduits de 8,3 % à comparer à la baisse de 13,3 % du chiffre d'affaires. Afin d'adapter sa structure de coûts au niveau actuel de la demande, des mesures spécifiques de réduction des coûts ont été prises. Les synergies attendues de l'intégration de Hagemeyer progressent conformément aux prévisions. Les frais de personnel ont diminué de 9,7 % en données comparables ajustées. Les effectifs ont été réduits de 14,1 % en données comparables par rapport au 31 décembre 2008, s'établissant à 16.937 personnes au 31 décembre 2009. Les charges de loyer et de maintenance des locaux ont diminué par rapport à l'exercice 2008, la rationalisation du réseau d'agences et des actifs immobiliers compensant les augmentations liées à l'inflation et aux initiatives dans les domaines logistique et commercial. Dans celui de la logistique, en 2008, le déménagement et l'amélioration de certains centres logistiques en France ainsi que la cession de plusieurs plates-formes logistiques d'une surface de 125 000 m² en France, reprises partiellement en location, ont contribué à l'augmentation des charges. Les dépréciations de créances ont augmenté par rapport à l'exercice 2008 en raison d'une couverture moindre par l'assurance crédit liée à un environnement économique déprimé. Au quatrième trimestre 2009, les frais administratifs et commerciaux ont été réduits de 9,4 % en données comparables ajustées.

L'EBITA s'est établi à 339,7 millions d'euros, en retrait de 5,6 % par rapport à l'exercice 2008. En données comparables ajustées, l'EBITA a diminué de 24,0%, soit une dégradation de 60 points de base du taux d'EBITA Ajusté, à 4,8 % au cours de l'exercice 2009 pour un recul du chiffre d'affaires de 13,3 %. Au quatrième trimestre 2009, l'EBITA a diminué de 0,4 % en données comparables ajustées et le taux d'EBITA s'est dégradé de 50 points de base à 6,0 % du chiffre d'affaires.

1.3.3 | Amérique du Nord (29% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe)

DONNEES FINANCIERES PUBLIEES (en millions d'euros)	Trimestre clos le 31 décembre			Période close le 31 décembre		
	2009	2008	Variation en %	2009	2008	Variation en %
Chiffre d'affaires	773,4	1 142,6	(32,3)%	3 315,4	4 404,8	(24,7)%
Marge brute	168,5	236,0	(28,6)%	709,2	946,8	(25,1)%
Frais administratifs et commerciaux	(142,8)	(187,3)	(23,7)%	(626,2)	(729,6)	(14,2)%
EBITA	25,7	48,7	(47,2)%	83,0	217,1	(61,8)%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	3,3%	4,3%		2,5%	4,9%	

DONNEES FINANCIERES COMPARABLES AJUSTEES (en millions d'euros)	Trimestre clos le 31 décembre			Période close le 31 décembre		
	2009	2008	Variation en %	2009	2008	Variation en %
Chiffre d'affaires	773,4	1 046,3	(26,1)%	3 315,4	4 573,5	(27,5)%
<i>Variation à nombre de jours constant</i>			(26,2)%			(27,0)%
Marge brute	167,4	226,5	(26,1)%	710,1	995,8	(28,7)%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	21,6%	21,6%		21,4%	21,8%	
Frais administratifs et commerciaux	(142,8)	(170,4)	(16,2)%	(626,2)	(759,4)	(17,5)%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	(18,5)%	(16,3)%		(18,9)%	(16,6)%	
EBITA	24,5	56,1	(56,2)%	83,9	236,4	(64,5)%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	3,2%	5,4%		2,5%	5,2%	

Au cours de l'exercice 2009, le chiffre d'affaires de la zone Amérique du Nord s'est établi à 3.315,4 millions d'euros, en retrait de 24,7 % par rapport à 2008. Ce recul inclut à hauteur de 168,8 millions d'euros l'effet de l'évolution favorable du taux de change entre l'euro et le dollar US partiellement compensée par celle, défavorable, avec le dollar canadien. En données comparables et à nombre de jours constant, le chiffre d'affaires a reculé de 27,0 % au cours de l'exercice 2009 par rapport à 2008 en raison de la situation économique, du prix des câbles à base de cuivre et d'autres matières premières moins élevés qu'en 2008 et de fermetures d'agences. Au quatrième trimestre 2009, le chiffre d'affaires a diminué de 26,2 % en données comparables et à nombre de jours constant.

Aux Etats-Unis, le chiffre d'affaires s'est établi à 2.443,4 millions d'euros au cours de l'exercice 2009, un recul de 31,4 % en données comparables et à nombre de jours constant. Le ralentissement du marché de la construction résidentielle s'est poursuivi, en montrant des signes d'améliorations en fin d'année, tandis que la récession actuelle continue de provoquer l'annulation ou le report de certains projets dans le secteur tertiaire. La plupart des secteurs industriels sont en déclin, du fait de la diminution des dépenses et de la hausse du chômage. Malgré la conjoncture économique, Rexel a mis en œuvre des initiatives qui ont contribué à limiter la chute du chiffre d'affaires sur des projets ciblés et des secteurs tels que les économies d'énergie, le transport, les infrastructures, l'éducation et la santé. Ces actions amoindrissent la baisse du chiffre d'affaires. L'effet des fermetures d'agences était estimé à 4,3 points de pourcentage dans la baisse de 31,4 % du chiffre d'affaires. Au quatrième trimestre 2009, le chiffre d'affaires a diminué de 30,1 % en données comparables et à nombre de jours constant.

Au Canada, le chiffre d'affaires s'est établi à 871,9 millions d'euros au cours de l'exercice 2009, en recul de 11,3 % en données comparables et à nombre de jours constant. Cette évolution traduit essentiellement la performance en Ontario, où l'activité manufacturière a souffert du repli économique global, d'une demande en provenance des États-Unis faible et d'un dollar canadien fort comparé à l'US dollar. Dans l'Alberta, le chiffre d'affaires dans les activités liées aux sables bitumineux ralentissait par rapport à l'année précédente sous l'effet combiné d'une très forte activité en 2008 et d'une activité 2009 réduite en raison de la chute des cours des matières premières et d'investissements plus faibles dans le secteur de l'énergie, conduisant à l'annulation ou le report de projets. Des parts de marché ont été gagnées grâce à une orientation vers le marché des économies d'énergie, des énergies renouvelables et les opportunités liées à la mise aux normes de l'éclairage.

Au quatrième trimestre 2009, le chiffre d'affaires a diminué de 14,6 % en données comparables et à nombre de jours constant.

Au cours de l'exercice 2009 la marge brute a atteint 709,2 millions d'euros, soit un recul de 25,1 % par rapport à 2008. En données comparables ajustées, le taux de marge brute était en retrait de 40 points de base par rapport à 2008, à 21,4 % du chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2009. Ce retrait s'explique notamment par une plus grande proportion de ventes directes par rapport aux ventes sur stocks, un niveau de remises moins élevé et une certaine pression sur les prix, notamment sur les prix des matières premières. Au quatrième trimestre 2009, le taux de marge brute était en ligne avec le quatrième trimestre 2008, à 21,6 % du chiffre d'affaires.

En données comparables ajustées, les frais administratifs et commerciaux ont diminué de 17,5 %, à comparer à un recul du chiffre d'affaires de 27,5 %. Les frais de personnel étaient en recul de 17,3 % en données comparables ajustées en raison des réductions d'effectifs continues et des mesures de travail à temps partiel afin de s'adapter aux tendances actuelles de chiffre d'affaires. Les effectifs ont été réduits de 12,9 % par rapport au 31 décembre 2008, en données comparables. Ils s'établissaient ainsi à 7.683 personnes au 31 décembre 2009. Les coûts de transport diminuaient également significativement en raison des baisses du chiffre d'affaires et du prix de l'essence. Au quatrième trimestre 2009, les frais administratifs et commerciaux ont été réduits de 16,2 % en données comparables ajustées.

L'EBITA s'est ainsi établi à 83,0 millions d'euros au cours de l'exercice 2009, en retrait de 61,8 % par rapport à 2008. En données comparables ajustées l'EBITA a reculé de 64,5 %, et le taux d'EBITA s'est dégradé de 5,2 % à 2,5 % du chiffre d'affaires, à comparer à une baisse du chiffre d'affaires de 27,5 %. Au quatrième trimestre 2009, l'EBITA a diminué de 56,2 % en données comparables ajustées à 3,2 % du chiffre d'affaires.

1.3.4 | Asie-Pacifique (8% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe)

DONNEES FINANCIERES PUBLIEES (en millions d'euros)	Trimestre clos le 31 décembre			Période close le 31 décembre		
	2009	2008	Variation en %	2009	2008	Variation en %
Chiffre d'affaires	223,4	195,8	14,1%	847,7	882,9	(4,0)%
Marge brute	49,0	45,9	6,8%	188,7	214,7	(12,1)%
Frais administratifs et commerciaux	(37,2)	(33,9)	9,7%	(142,6)	(152,2)	(6,3)%
EBITA	11,8	11,9	(1,3)%	46,1	62,5	(26,3)%
en % du chiffre d'affaires	5,3%	6,1%		5,4%	7,1%	

DONNEES FINANCIERES COMPARABLES AJUSTEES (en millions d'euros)	Trimestre clos le 31 décembre			Période close le 31 décembre		
	2009	2008	Variation en %	2009	2008	Variation en %
Chiffre d'affaires	223,4	236,6	(5,6)%	847,7	914,3	(7,3)%
Variation à nombre de jours constant			(5,0)%			(7,0)%
Marge brute	48,4	55,6	(12,9)%	188,6	214,6	(12,1)%
en % du chiffre d'affaires	21,7%	23,5%		22,3%	23,5%	
Frais administratifs et commerciaux	(37,2)	(40,3)	(7,8)%	(142,6)	(151,5)	(5,9)%
en % du chiffre d'affaires	(16,7)%	(17,1)%		(16,8)%	(16,6)%	
EBITA	11,2	15,2	(26,3)%	46,0	63,0	(27,0)%
en % du chiffre d'affaires	5,0%	6,4%		5,4%	6,9%	

Le chiffre d'affaires de la zone Asie-Pacifique a enregistré une diminution de 4,0 % au cours de l'exercice 2009 par rapport à 2008 à 847,7 millions d'euros. En données comparables et à nombre de jours constant, cette diminution s'est établie à 7,0 %. La contribution de Suzhou Xidian en Chine (41,3 millions d'euros), acquise début 2009, a été plus que compensée par des effets de change

défavorables à hauteur de 9,9 millions d'euros. Au quatrième trimestre 2009, le chiffre d'affaires a diminué de 5,0 % en données comparables et à nombre de jours constant.

Au cours de l'exercice 2009, le chiffre d'affaires en Australie s'est établi à 533,3 millions d'euros, soit un recul de 11,0 % par rapport à 2008 en données comparables et à nombre de jours constant. Le chiffre d'affaires a souffert de la fermeture d'agences et de la conjoncture économique, en particulier du manque de projets et du ralentissement des marchés résidentiel et de l'industrie, y compris minière. Rexel estime avoir gagné des parts de marché dans un contexte déprimé. Au quatrième trimestre 2009, le chiffre d'affaires a diminué de 10,5 % en données comparables et à nombre de jours constant.

En Nouvelle-Zélande, le chiffre d'affaires s'est établi à 111,8 millions d'euros au cours de l'exercice 2009, en baisse de 8,3 % en données comparables et à nombre de jours constant par rapport à 2008. Les ventes ont souffert de la baisse des marchés de la construction résidentielle et tertiaire. Rexel estime avoir gagné des parts de marché dans un contexte déprimé. Au quatrième trimestre 2009, le chiffre d'affaires a diminué de 7,7 % en données comparables et à nombre de jours constant.

En Asie, le chiffre d'affaires s'est établi à 202,5 millions d'euros au cours de l'exercice 2009, en progression de 6,6 % en données comparables et à nombre de jours constant par rapport à 2008, période qui avait bénéficié de l'effet des Jeux olympiques. Rexel a enregistré une bonne performance dans les secteurs des automatismes, de l'énergie et des chemins de fer, bien que l'activité ait également souffert du ralentissement général de l'économie et des contraintes sur le crédit des clients. Au quatrième trimestre 2009, le chiffre d'affaires a augmenté de 16,1 % en données comparables et à nombre de jours constant, profitant d'un chiffre d'affaires plus faible en 2008 du fait des perturbations occasionnées par les Jeux olympiques.

Au cours de l'exercice 2009, la marge brute a diminué de 12,1 % à 188,7 millions d'euros. En données comparables ajustées, le taux de marge brute s'est dégradé de 120 points de base, pour atteindre 22,3 % au cours de l'exercice 2009. Cette diminution s'explique par la baisse de la marge brute en Australie (part plus importante des grands comptes, pression sur la marge des projets et baisse des remises) et par la modification de la répartition des ventes dans la zone (augmentation de la part de l'Asie où la marge brute est plus faible en raison de l'activité projets). Au quatrième trimestre 2009, le taux de marge brute était 180 points de base plus bas qu'au quatrième trimestre 2008, à 21,7 % du chiffre d'affaires.

En données comparables ajustées, les frais administratifs et commerciaux ont diminué de 5,9 % par rapport à 2008, tandis que le chiffre d'affaires baissait de 7,3 %. Les frais de personnel ont baissé de 6,3 % en données comparables ajustées. En données comparables, les effectifs ont été réduits de 9,7 % par rapport au 31 décembre 2008 atteignant 2.592 personnes au 31 décembre 2009. Au quatrième trimestre 2009, les frais administratifs et commerciaux ont diminué de 7,8 % en données comparables ajustées, reflétant la poursuite des mesures de réduction de coûts.

L'EBITA s'est établi à 46,1 millions d'euros au cours de l'exercice 2009, en recul de 26,3 % par rapport à 2008. En données comparables ajustées, il a diminué de 27,0 %, passant de 6,9 % du chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2008 à 5,4 % au cours de l'exercice 2009. Au quatrième trimestre 2009, l'EBITA a diminué de 26,3 % en données comparables ajustées et le taux d'EBITA s'est dégradé de 140 points de base à 5,0 % du chiffre d'affaires.

1.3.5 | Autres marchés & activités (4% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe)

DONNEES FINANCIERES PUBLIEES (en millions d'euros)	Trimestre clos le 31 décembre			Période close le 31 décembre		
	2009	2008	Variation en %	2009	2008	Variation en %
Chiffre d'affaires	130,4	130,9	(0,4)%	439,1	408,3	7,6%
Marge brute	37,0	41,7	(11,2)%	132,0	127,1	3,9%
Frais administratifs et commerciaux	(35,9)	(37,9)	(5,2)%	(131,4)	(119,5)	9,9%
EBITA	1,1	3,8	(71,4)%	0,7	7,6	(91,3)%
en % du chiffre d'affaires	0,8%	2,9%		0,2%	1,9%	

DONNEES FINANCIERES COMPARABLES AJUSTEES (en millions d'euros)	Trimestre clos le 31 décembre			Période close le 31 décembre		
	2009	2008	Variation en %	2009	2008	Variation en %
Chiffre d'affaires	130,4	140,5	(7,2)%	439,1	518,5	(15,3)%
Variation à nombre de jours constant			(7,6)%			(15,2)%
Marge brute	36,9	43,5	(15,2)%	131,8	154,5	(14,7)%
en % du chiffre d'affaires	28,3%	31,0%		30,0%	29,8%	
Frais administratifs et commerciaux	(35,9)	(40,4)	(11,0)%	(131,4)	(147,8)	(11,1)%
en % du chiffre d'affaires	(27,5)%	(28,7)%		(29,9)%	(28,5)%	
EBITA	1,0	3,1	(69,1)%	0,4	6,7	-
en % du chiffre d'affaires	0,7%	2,2%		0,1%	1,3%	

L'essentiel de l'activité du secteur « Autres marchés & activités » est constitué de l'activité *Agencies / Consumer Electronics* acquise en 2008 dans le cadre de l'acquisition de Hagemeyer.

Au cours de l'exercice 2009, l'activité *Agencies / Consumer Electronics* a enregistré une baisse de son chiffre d'affaires de 16,9 % en données comparables et à nombre de jours constant par rapport à 2008 entraînée par les Pays-Bas. Par rapport à 2008, qui avait bénéficié de la demande liée au Championnat d'Europe de football, les ventes aux Pays-Bas ont souffert de la dégradation de la situation économique générale et d'une sévère déflation du fait de la forte concurrence sur les prix des manufacturiers coréens. En Australie, le chiffre d'affaires a reculé en raison de l'abandon de certaines lignes de produits non stratégiques et d'un environnement économique et concurrentiel difficile. L'activité d'agence en Asie, centrée sur la vente de produits de luxe dans les magasins de détail, a enregistré une baisse de fréquentation liée à l'environnement économique et à la fermeture de points de ventes. Au quatrième trimestre 2009, le chiffre d'affaires a reculé de 8,4 % en données comparables et à nombre de jours constant.

En données comparables ajustées, le déclin de l'EBITA est principalement dû au ralentissement de l'activité *Agencies / Consumer Electronics*.

1.5 | Perspectives

En 2009, Rexel a atteint des résultats conformes aux priorités définies pour l'année : d'une part, la résistance du modèle économique a été accrue grâce à un contrôle strict des coûts et aux mesures de protection des marges et, d'autre part, le Groupe a réduit son endettement et renforcé sa structure financière.

En 2010, dans une conjoncture qui restera difficile :

- le chiffre d'affaires devrait connaître une décroissance organique à un chiffre, à nombre de jours constant (après une baisse de 17,2% en 2009),
- la marge d'EBITA ajusté devrait connaître une amélioration par rapport au niveau de 4,0% atteint en 2009,
- le flux net de trésorerie disponible avant intérêts et impôts devrait se situer autour de 400 millions d'euros.

2. | TRESORERIE ET CAPITAUX DU GROUPE

2.1 | Flux de trésorerie du Groupe aux 31 décembre 2009 et 2008

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie de Rexel pour les années et quatrièmes trimestres 2009 et 2008.

(en millions d'euros)	Trimestre clos le 31 décembre		Période close le 31 décembre	
	2009	2008	2009	2008
Flux de trésorerie d'exploitation ⁽¹⁾	134,6	119,3	446,8	664,1
Intérêts (a)	(45,3)	(53,2)	(149,3)	(186,7)
Impôts (a)	(4,6)	(26,0)	(52,7)	(109,8)
Variation du besoin en fonds de roulement	165,6	208,6	471,6	133,7
Flux nets des activités opérationnelles (b)	250,3	248,7	716,4	501,3
Flux nets des activités d'investissement	(18,3)	(38,9)	(84,5)	(1 476,1)
Dont immobilisations opérationnelles ⁽²⁾ (c)	(9,8)	(13,1)	(38,5)	(8,7)
Flux nets des activités de financement	(412,1)	(133,1)	(1 038,2)	1 220,8
Variation nette de la trésorerie	(180,1)	76,7	(406,3)	246,0
Trésorerie disponible après investissements nets (« Free cash flow ») :				
- avant intérêts et impôts (b) – (a) + (c)	290,4	314,8	879,9	789,1
- après intérêts et impôts (b) + (c)	240,5	235,6	677,9	492,6
BFR, en % du chiffre d'affaires⁽³⁾ au :			30 septembre 2009	31 décembre 2008
Données financières publiées			10,5%	11,9%
Données financières comparables			11,0%	11,9%
⁽¹⁾ Avant intérêts, impôts et variation du besoin en fonds de roulement.				
⁽²⁾ Nettes des cessions.				
⁽³⁾ Besoin en fonds de roulement, fin de période, divisé par le chiffre d'affaires des 12 derniers mois.				

Ces chiffres incluent les activités de Hagemeyer pour le premier trimestre 2009 mais pas pour le premier trimestre 2008.

2.1.1 | Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles

Les flux nets provenant des activités opérationnelles ont représenté une ressource de 716,4 millions d'euros au cours de l'exercice 2009 contre 501,3 millions d'euros au cours de l'exercice 2008. Au quatrième trimestre 2009, les flux nets provenant des activités opérationnelles ont représenté une ressource de 250,3 millions d'euros contre 248,7 millions d'euros au quatrième trimestre 2008.

Flux de trésorerie d'exploitation

La diminution des flux de trésorerie d'exploitation avant intérêts, impôts et variation du besoin en fonds de roulement (passant de 664,1 millions d'euros au cours de l'exercice 2008 à 446,8 millions d'euros au cours de l'exercice 2009) provenait essentiellement d'un résultat opérationnel avant autres produits et autres charges et avant amortissements (EBITDA) plus faible (reculant de 732,5 millions d'euros au cours de l'exercice 2008 à 553,0 millions d'euros au cours de l'exercice 2009) et de coûts de restructuration plus élevés (99,2 millions d'euros au cours de l'exercice 2009 contre 55,5 millions d'euros au cours de l'exercice 2008). La diminution de l'EBITDA résultait essentiellement du niveau d'activité moins élevé en 2009 qu'en 2008 suite à la détérioration de l'environnement économique.

Intérêts et impôts

Au cours de l'exercice 2009, les intérêts versés se sont élevés à 149,3 millions d'euros contre 186,7 millions d'euros au cours de l'exercice 2008. A partir du deuxième trimestre 2008, les intérêts payés reflètent les conditions du Contrat de Crédit Senior 2008 mis en place pour l'opération Hagemeyer. A partir du troisième trimestre 2009, ils reflètent en outre l'avenant au Contrat de Crédit Senior signé le 30 juillet 2009.

Au cours de l'exercice 2009, 52,7 millions d'euros ont été payés au titre de l'impôt sur les bénéfices contre 109,8 millions d'euros au cours de l'exercice 2008, traduisant le niveau d'activité moins élevé.

Variation du besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement a représenté une ressource nette de 471,6 millions d'euros au cours de l'exercice 2009, contre une utilisation de 133,7 millions d'euros au cours de l'exercice 2008. Au 31 décembre 2009, le besoin en fonds de roulement inclus 52,6 millions d'euros d'effet positif lié à la déconsolidation de créances titrisées dans le cadre d'un programme aux Etats-Unis. Cet effet est estimé à 50 points de base. En pourcentage du chiffre d'affaires des 12 derniers mois, le besoin en fonds de roulement est passé de 11,9 % au 31 décembre 2008 en données comparables à 11,0 % au 31 décembre 2009 (excluant l'effet de la déconsolidation des créances).

2.1.2 | Trésorerie nette provenant des activités d'investissement

La trésorerie nette provenant des activités d'investissement comprend les acquisitions et les cessions d'immobilisations ainsi que les investissements financiers. Elle représentait un emploi de 84,5 millions d'euros au cours de l'exercice 2009 contre 1.476,1 millions d'euros au cours de l'exercice 2008.

<i>(en millions d'euros)</i>	Trimestre clos le 31 décembre		Période close le 31 décembre	
	2009	2008	2009	2008
Acquisitions d'immobilisations				
operationnelles ⁽¹⁾	(9,8)	(13,1)	(38,5)	(8,7)
Acquisitions d'immobilisations financières ⁽¹⁾	(8,7)	(23,9)	(46,5)	(2 321,0)
Variation nette des placements à long terme	0,2	(1,9)	0,5	853,6
Flux de trésorerie nets des activités d'investissement	(18,3)	(38,9)	(84,5)	(1 476,1)

⁽¹⁾ Nettes des cessions.

Acquisitions et cessions d'immobilisations

Le montant des acquisitions d'immobilisations net des cessions a représenté un emploi de trésorerie de 38,5 millions d'euros au cours de l'exercice 2009 contre un emploi de 8,7 millions d'euros au cours de l'exercice 2008.

Au cours de l'exercice 2009, les dépenses brutes d'investissement ont représenté 51,1 millions d'euros, soit 0,5 % du chiffre d'affaires de la période, dont 25,1 millions d'euros étaient consacrés aux systèmes d'information, 19,1 millions d'euros à la rénovation des agences existantes et à l'ouverture de nouvelles agences, 5,7 million d'euros à la logistique et 1,2 million d'euros à d'autres investissements. Au cours de l'exercice 2009, les cessions d'immobilisations se sont élevées à 13,3 millions d'euros, correspondant principalement à la cession de trois agences, une aux Etats-Unis, deux au Royaume-Uni ainsi qu'un immeuble en Chine. La variation des dettes et créances correspondantes s'est élevée à 0,7 million d'euros, majorant d'autant les investissements nets de la période.

En 2008, les dépenses brutes d'investissement ont représenté 88,6 millions d'euros, soit 0,7 % du chiffre d'affaires de la période, dont 28,7 millions d'euros étaient consacrés aux systèmes d'information, 36,3 millions d'euros à la rénovation des agences existantes et à l'ouverture de nouvelles agences, 20,6 millions d'euros à la logistique et 3,0 million d'euros à d'autres investissements. Les cessions d'immobilisations se sont élevées à 88,1 millions d'euros, comprenant principalement une opération de cession-bail portant sur 7 centres logistiques en France pour un montant de 62,9 millions d'euros, des véhicules de société au Royaume-Uni pour 10,1 millions d'euros et un bâtiment aux Pays-Bas pour 3,1 millions d'euros. La variation des dettes de fournisseurs d'immobilisations s'est élevée à 8,2 millions d'euros, majorant d'autant les investissements de la période.

Investissements financiers

Les investissements financiers ont représenté un emploi net de 46,5 millions d'euros au cours de l'exercice 2009 contre 2.321,0 millions d'euros au cours de l'exercice 2008.

Au cours de l'exercice 2009, les sorties de trésorerie au titre des investissements financiers comprenaient principalement l'acquisition de 63,5 % des actions de Suzhou Xidian Co. Ltd. en Chine pour 41,0 millions de yuans (4,7 millions d'euros), l'augmentation de la part du Groupe dans Huazhang Electrical Automation Co. Ltd en Chine, de 51 % à 70 %, par l'exercice d'une option d'achat, pour 34,6 millions de yuans (3,6 millions d'euros) et l'acquisition de titres Hagemeyer pour 27,2 millions d'euros, y compris coûts d'acquisition. Les compléments et ajustements de prix sur des acquisitions antérieures se sont élevés à un montant net de 10,7 millions d'euros, dont principalement 6,9 millions d'euros concernant EIW en Australie.

En 2008, les sorties de trésorerie au titre des investissements financiers comprenaient principalement la réalisation de l'offre sur Hagemeyer pour un montant de 3.082,2 millions d'euros nets de la trésorerie acquise. La cession des entités Sonepar au mois de juin 2008 s'est traduite par une entrée de liquidités de 732,0 millions d'euros. La ressource nette provenant de l'échange d'actifs comprenait 177,0 millions d'euros de ressources au titre de la cession des activités de Rexel en Allemagne et 83,8 millions d'euros d'utilisation pour l'acquisition des activités de Sonepar en Suède. Les autres investissements sont constitués de l'acquisition de Beacon aux Etats-unis pour un montant de 19,3 millions de dollars (12,6 millions d'euros), ABK Electric Wholesale Pty.Ltd Company en Australie pour 3,3 millions de dollars australien (1,8 million d'euros), Egleys en Nouvelle-Zélande pour 11,5 millions de dollars néo-zélandais (6,3 millions d'euros), Espace Elec et NFM SA en France pour 6,6 millions d'euros et 4,4 millions d'euros respectivement et B.V. Electrotechnische Groothandel J.K. Busbroek aux Pays-Bas pour 4,3 millions d'euros. Ils incluent également des paiements relatifs à des clauses de complément de prix pour 7,3 millions d'euros, relatifs à l'acquisition de Huazhang en Chine, pour 2,0 millions d'euros, relatifs à l'acquisition d'ElettroBergamo et pour 11,2 millions d'euros au titre d'ABM, une entité Hagemeyer, ainsi qu'un ajustement de prix de 2,5 millions d'euros concernant la société EIW en Australie. Les investissements financiers incluaient également l'acquisition de titres de la filiale Rexel Distribution en vertu d'accords de liquidité sur des plans de stocks options de 2002 et 2003, pour un montant de 1,2 million d'euros.

Variation des placements à long terme

La variation des placements à long terme a représenté une ressource nette de 0,5 million d'euros au cours de l'exercice 2009 contre une ressource nette de 853,6 millions d'euros de l'exercice 2008.

La ressource nette enregistrée au cours de l'exercice 2008 traduisait pour l'essentiel le remboursement des comptes courants inter sociétés des entités Sonepar pour un montant de 852,6 millions d'euros.

2.1.3 | Trésorerie nette provenant des activités de financement

La trésorerie nette provenant des activités de financement comprend les remboursements de la dette financière, l'émission d'actions et le paiement de dividendes.

Au cours de l'exercice 2009, les activités de financement se sont traduites par des sorties de ressources nettes pour un montant de 1.038,2 millions d'euros. Les sorties comprenaient :

- le remboursement du Contrat de Crédit Senior 2008 pour 2.401,0 millions d'euros ;
- les coûts de transaction relatifs aux opérations de refinancement pour 64,1 millions d'euros ;
- la diminution des programmes de cession de créances commerciales pour 236,2 millions d'euros ;
- les paiements relatifs aux opérations de crédit-bail pour 7,7 millions d'euros ;

tandis que les ressources se composaient de:

- la souscription du Contrat de Crédit Senior 2009 pour 1.082,0 millions d'euros ;
- l'émission d'obligations senior non assorties de sûretés pour 575,0 millions d'euros ;
- des cessions nettes d'actions propres pour 8,6 millions d'euros ;
- des autres variations des lignes de crédit pour 4,5 millions d'euros.

En 2008, les activités de financement se sont traduites par des ressources nettes pour un montant de 1.220,8 millions d'euros. Les ressources comprenaient :

- La variation nette des lignes de crédit pour à 1.030,8 millions d'euros, laquelle se décomposait entre le tirage du nouveau Contrat de Crédit Senior pour un montant net de coûts de transaction de 4.256,3 millions d'euros qui ont permis l'acquisition des titres et obligations de Hagemeyer pour 3.153,1 millions d'euros ainsi que le remboursement du Contrat de Crédit Senior 2007 pour 947,5 millions d'euros et le refinancement de la dette Hagemeyer pré acquisition de 260,0 millions d'euros. Un remboursement de 1.927,6 millions d'euros au titre du Contrat de Crédit Senior a été effectué suite à la cession de certaines entités Hagemeyer à Sonepar en juin 2008 et à la souscription d'un programme de cession de créances commerciales européen en décembre 2008. En mai 2008, Rexel avait remboursé les obligations émises en 1998 pour un montant net de 45,7 millions d'euros correspondant au nominal de l'émission obligataire.
- L'augmentation des programmes de cession de créances commerciales pour 354,0 millions d'euros, incluant la souscription d'un nouveau programme en décembre

tandis que les sorties de ressources se composaient :

- des paiements relatifs aux opérations de crédit-bail pour 66,3 millions d'euros ;
- et du paiement aux actionnaires d'un dividende de 0,37 euro en juin 2008 pour un montant total de 94,4 millions d'euros.

2.2 | Sources de financement du Groupe

Au-delà de la trésorerie provenant de son activité et de ses capitaux propres, le Groupe se finance principalement au moyen de lignes de crédit multilatérales, d'emprunts obligataires et de cessions de créances commerciales. Au 31 décembre 2009, l'endettement net consolidé de Rexel s'établissait à 2.401,2 millions d'euros et s'analysait comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	1,5	575,0	576,5	-	-	-
Dette senior	-	1 091,2	1 091,2	178,2	2 225,9	2 404,1
Titrisation	-	1 056,6	1 056,6	-	1 255,0	1 255,0
Emprunt auprès des établissements de crédit	3,9	2,3	6,2	5,2	3,7	8,9
Concours bancaires et autres emprunts ⁽²⁾	87,7	-	87,7	91,4	-	91,4
Location financement	6,9	11,0	17,9	9,6	17,4	27,0
Moins coûts de transaction	(16,5)	(58,8)	(75,3)	-	(47,4)	(47,4)
Total des dettes financières et intérêts courus	83,5	2 677,3	2 760,8	284,4	3 454,6	3 739,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie			(359,6)			(807,0)
Endettement financier net			2 401,2			2 932,0

⁽¹⁾ dont intérêts courus pour un montant de 1,5 million d'euros au 31 décembre 2009

⁽²⁾ dont intérêts courus pour un montant de 4,2 millions d'euros au 31 décembre 2009 (8,3 millions d'euros au 31 décembre 2008)

L'endettement financier net est décrit dans la note 19 des états financiers consolidés au 31 décembre 2009 du Groupe Rexel.

Le 21 décembre 2009, Rexel a émis des obligations senior non assorties de sûretés d'un montant nominal de 575 millions d'euros, remboursables en 2016 («Notes»). Les fonds levés ont été utilisés pour refinancer une partie de la dette contractée au titre du précédent Contrat de Crédit Senior. Ces obligations portent intérêt au taux annuel de 8,25% et sont admises aux négociations sur le marché de la Bourse du Luxembourg. Rexel paiera des intérêts sur ces obligations semestriellement, au 15 juin et au 15 décembre, à compter du 15 juin 2010. Les obligations sont remboursables le 15 décembre 2016.

Le 21 décembre 2009, dans le cadre des opérations de refinancement, Rexel, en qualité d'emprunteur, a conclu avec BNP Paribas, CALYON, Crédit Industriel et Commercial, HSBC France, Natixis, ING Belgium SA, The Royal Bank of Scotland plc, Société Générale Corporate et Investment Banking and Bank of America Securities Limited, en qualité de *Mandated Lead Arrangers* et de CALYON en qualité d'agent, un contrat de crédit d'un montant global de 1,7 milliard d'euros.

Les principales caractéristiques de l'avenant au Contrat de Crédit Senior sont détaillées dans la note 19 des états financiers consolidés au 31 décembre 2009 du Groupe Rexel.

Au 31 décembre 2009, la liquidité du Groupe s'élevait à 894 millions d'euros, dont 276 millions d'euros de trésorerie nette des découverts et 618 millions d'euros non tirés sur les lignes de crédits.

Le ratio d'endettement (Endettement net consolidé ajusté / EBITDA consolidé ajusté sur les 12 derniers mois) est comparé au covenant tous les 6 mois. Les nouvelles limites modifiées par l'accord signé le 21 décembre dernier sont indiquées ci-dessous :

Date	31/12/2009	30/06/2010	31/12/2010	30/06/2011	31/12/2011	30/06/2012	31/12/2012	30/06/2013	31/12/2013	30/06/2014
Limite	5.15x	5.15x	4.90x	4.50x	4.00x	3.75x	3.50x	3.50x	3.50x	3.50x

Au 31 décembre 2009, le calcul du ratio d'endettement est le suivant :

(en millions d'euros)	31 décembre 2009
Dettes nettes, calculées à taux de clôture	2 401,2
Dettes nettes, calculées à taux moyens (A)	2 364,1
EBITDA Ajusté sur les 12 derniers mois (B)	547,7
Ration d'endettement (A)/(B)	4,32

2.3 | Évènements postérieurs à la clôture

Le 20 janvier 2010, en complément de l'émission d'obligations réalisée le 21 décembre 2009 pour un montant de 575 millions d'euros et remboursables en 2016 (voir note 19.1.1 des états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2009), Rexel a émis un montant complémentaire de 75 millions d'euros à 8.25%. Les nouvelles obligations seront entièrement assimilables aux obligations émises le 21 décembre 2009 à l'issue d'une période de 40 jours.

Le prix à l'émission s'élève à 102.33% du montant principal auquel s'ajoutent des intérêts courus pour la période entre le 21 décembre 2009 et le 20 janvier 2010 de 0,5 million d'euros, soit un total de 77,2 millions d'euros.

II. Etats financiers consolidés

SOMMAIRE

Compte de résultat consolidé	24
Résultat global consolidé	25
Bilan consolidé	26
Tableau des flux de trésorerie consolidé	27
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	28
Notes annexes aux états financiers consolidés	29
1. Informations générales	29
2. Principales méthodes comptables	29
3. Regroupements d'entreprises	43
4. Information sectorielle	44
5. Frais administratifs et commerciaux	46
6. Charges de personnel	46
7. Autres produits et autres charges	47
8. Charges financières nettes	49
9. Impôt sur les bénéficiaires	50
10. Actifs non courants	52
11. Actifs courants	57
12. Trésorerie et équivalents de trésorerie	59
13. Synthèse des actifs financiers	60
14. Capital social et prime d'émission	61
15. Paiements fondés sur des actions	63
16. Résultats par action	67
17. Provisions et autres passifs non courants	68
18. Avantages du personnel	69
19. Endettement financier	72
20. Risques de marché et instruments financiers	78
21. Synthèse des passifs financiers	84
22. Litiges	84
23. Parties liées	87
24. Engagements contractuels	88
25. Evénements postérieurs à la période de reporting	89
26. Sociétés consolidées	90

Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Note</i>	Exercice clos le 31 décembre	
		2009	2008 ^{(1) (2)}
Chiffre d'affaires	4	11 307,3	12 864,5
Coût des ventes		(8 537,8)	(9 805,1)
Marge brute		2 769,5	3 059,4
Frais administratifs et commerciaux	5	(2 319,3)	(2 429,4)
Résultat opérationnel avant autres produits et charges		450,2	630,0
Autres produits	7	33,1	124,4
Autres charges	7	(167,5)	(201,0)
Résultat opérationnel		315,8	553,4
Produits financiers		47,7	74,7
Coût de l'endettement financier		(173,2)	(224,8)
Charges financières liées au refinancement		(21,2)	(11,0)
Autres charges financières		(56,4)	(49,1)
<i>Charges financières (nettes)</i>	8	(203,1)	(210,2)
Résultat net avant impôt		112,7	343,2
Charge d'impôt sur le résultat	9	(31,7)	(111,7)
Résultat net		81,0	231,5
Dont :			
Résultat net - Part du Groupe		80,6	230,2
Résultat net - Part des minoritaires		0,4	1,3
Résultat net par action :			
Résultat de base par action (en euros)	16	0,31	0,90
Résultat dilué par action (en euros)	16	0,31	0,88

⁽¹⁾ Le compte de résultat publié au 31 décembre 2008 a été retraité rétrospectivement pour prendre en compte les modifications relatives à l'interprétation IFRIC 13 (voir note 2.2.1).

⁽²⁾ Les entités de Hagemeyer conservées par le Groupe ont été consolidées depuis le 1^{er} avril 2008.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Résultat global consolidé

	Exercice clos le 31 décembre	
	2009	2008
(en millions d'euros)		
Résultat net	81,0	231,5
Ecart de conversion	102,3	(122,3)
Perte sur couvertures de flux de trésorerie	(5,8)	(47,3)
Charge d'impôt	0,6	17,4
	(5,2)	(29,9)
Profit sur titres disponibles à la vente	0,6	0,5
Charge d'impôt	-	(0,2)
	0,6	0,3
<i>Autres éléments du résultat global au titre de la période, nets d'impôt</i>	<i>97,7</i>	<i>(151,9)</i>
Résultat global consolidé au titre de la période, net d'impôt	178,7	79,6
Dont :		
Part du Groupe	178,6	77,6
Intérêts minoritaires	0,1	2,0

Bilan consolidé

(en millions d'euros)	Note	Au 31 décembre	
		2009	2008 ⁽¹⁾
Actif			
Goodwill	10.1	3 759,4	3 654,1
Immobilisations incorporelles	10.1	927,8	927,3
Immobilisations corporelles	10.2	261,6	317,1
Actifs financiers non courants	10.3	53,3	53,7
Titres mis en équivalence	10.4	5,9	
Actifs d'impôts différés	9.2	230,0	251,7
Total des actifs non courants		5 238,0	5 203,9
Stocks	11.1	1 141,4	1 329,0
Créances clients	11.2	1 901,5	2 363,3
Créances d'impôt courant		32,0	4,0
Autres actifs	11.3	371,9	477,9
Actifs destinés à être cédés		10,5	4,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	359,6	807,0
Total des actifs courants		3 816,9	4 985,8
Total des actifs		9 054,9	10 189,7
Capitaux propres			
Capital social	14	1 291,1	1 280,0
Prime d'émission	14	1 392,2	1 409,9
Réserves		720,9	534,4
Total des capitaux propres part du groupe		3 404,2	3 224,3
Intérêts minoritaires		7,8	24,1
Total des capitaux propres		3 412,0	3 248,4
Dettes			
Dettes financières (part à long terme)	19	2 677,3	3 454,6
Avantages du personnel	18	173,8	175,4
Passifs d'impôts différés	9.2	221,7	221,7
Provisions et autres passifs non courants	17	235,4	229,2
Total des passifs non courants		3 308,2	4 080,9
Dettes financières (part à court terme)	19	77,8	276,1
Intérêts courus	19	5,7	8,3
Dettes fournisseurs		1 676,0	1 930,0
Dettes d'impôt courant		22,9	21,5
Autres dettes	21	552,3	624,5
Total des passifs courants		2 334,7	2 860,4
Total des passifs		5 642,9	6 941,3
Total des passifs et des capitaux propres		9 054,9	10 189,7

⁽¹⁾ Conformément à la norme IFRS 3, le bilan publié du 31 décembre 2008 a été retraité rétrospectivement, pour prendre en compte les modifications relatives aux provisions dans le cadre de l'affectation du prix d'acquisition de Hagemeyer (voir note 3.1).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidé

	Note	Exercice clos le 31 décembre	
		2009	2008
<i>(en millions d'euros)</i>			
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Résultat opérationnel		315,8	553,4
Amortissements et dépréciations d'actifs		129,5	196,6
Avantages au personnel		(17,8)	(15,1)
Variation des autres provisions		7,3	25,3
Autres éléments opérationnels sans effet sur la trésorerie		12,0	(96,1)
Intérêts payés		(149,3)	(186,7)
Impôt payé		(52,7)	(109,8)
<i>Flux de trésorerie des activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement</i>		<i>244,8</i>	<i>367,6</i>
Variation des stocks		232,9	139,0
Variation des créances clients		521,8	185,1
Variation des dettes fournisseurs		(305,5)	(187,4)
Variations des autres créances et autres dettes		22,4	(3,0)
<i>Variation du besoin en fonds de roulement</i>		<i>471,6</i>	<i>133,7</i>
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles		716,4	501,3
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(51,9)	(96,8)
Produits de cession d'immobilisations corporelles	7.1	13,4	88,1
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	3.2	(46,5)	(3 226,2)
Cession de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée		-	905,2
Variation des placements à long terme		0,5	853,6
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement		(84,5)	(1 476,1)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Augmentation de capital		0,3	-
Augmentation de capital souscrite par les minoritaires (Rachat) / Vente d'actions propres		0,7	-
		8,6	(3,3)
Variation nette des facilités de crédit et autres dettes financières	19.2	(803,6)	1 030,8
Variation nette des financements reçus au titre des programmes de titrisation	19.2	(236,2)	354,0
Remboursement des dettes résultant des contrats de location-financement	19.2	(7,7)	(66,3)
Dividendes versés	14.2	(0,3)	(94,4)
Trésorerie nette provenant des activités de financement		(1 038,2)	1 220,8
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(406,3)	246,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	12	807,0	515,2
Effet de la variation des taux de change et autres éléments de réconciliation		(41,1)	45,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	12	359,6	807,0

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)

	Capital social	Prime d'émission	Résultats accumulés non distribués	Réserve de conversion	Juste valeur	Actions propres	Total attribuable au groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
Au 1er janvier 2008	1 280,0	1 409,9	553,4	(18,8)	5,1	(8,3)	3 221,3	6,0	3 227,3
Ecart de conversion	-	-	-	(123,0)	-	-	(123,0)	0,7	(122,3)
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-	-	(29,9)	-	(29,9)	-	(29,9)
Titres disponibles à la vente	-	-	-	-	0,3	-	0,3	-	0,3
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	(123,0)	(29,6)	-	(152,6)	0,7	(151,9)
Résultat net	-	-	230,2	-	-	-	230,2	1,3	231,5
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période	-	-	230,2	(123,0)	(29,6)	-	77,6	2,0	79,6
Paiements fondés sur des actions	-	-	22,0	-	-	-	22,0	-	22,0
Actions propres	-	-	-	-	-	(2,2)	(2,2)	-	(2,2)
Dividendes payés	-	-	(94,4)	-	-	-	(94,4)	-	(94,4)
Intérêts minoritaires des sociétés acquises ou cédées	-	-	-	-	-	-	-	16,1	16,1
Au 31 décembre 2008	1 280,0	1 409,9	711,2	(141,8)	(24,5)	(10,5)	3 224,3	24,1	3 248,4
Ecart de conversion	-	-	-	102,6	-	-	102,6	(0,3)	102,3
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-	-	(5,2)	-	(5,2)	-	(5,2)
Titres disponibles à la vente	-	-	-	-	0,6	-	0,6	-	0,6
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	102,6	(4,6)	-	98,0	(0,3)	97,7
Résultat net	-	-	80,6	-	-	-	80,6	0,4	81,0
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période	-	-	80,6	102,6	(4,6)	-	178,6	0,1	178,7
Augmentation de capital ⁽¹⁾	10,8	(17,7)	6,9	-	-	-	0,0	-	0,0
Paiements fondés sur des actions	0,3	-	5,3	-	-	-	5,6	-	5,6
Actions propres	-	-	-	-	-	8,4	8,4	-	8,4
Transactions avec les minoritaires (voir note 3)	-	-	(12,6)	-	-	-	(12,6)	(16,4)	(29,0)
Au 31 décembre 2009	1 291,1	1 392,2	791,4	(39,2)	(29,1)	(2,1)	3 404,3	7,8	3 412,1

⁽¹⁾ Augmentation de capital liée à la création d'actions gratuites

Notes annexes

1. | INFORMATIONS GENERALES

Rexel a été créée le 16 décembre 2004. Les actions de la société Rexel sont admises aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris depuis le 4 avril 2007. Le groupe comprend Rexel et ses filiales (« le Groupe » ou « Rexel »).

L'activité du Groupe s'exerce dans le secteur de la distribution professionnelle de matériel électrique basse tension et courants faibles. Il s'adresse à une variété étendue de clients et marchés dans le domaine de la construction, l'industrie et les services. L'offre de produits comprend les équipements d'installation électrique, les conduits et câbles, les produits d'éclairage, de sécurité et communication et de génie climatique, l'outillage, ainsi que les produits blancs et bruns. Le Groupe exerce principalement son activité en Europe, en Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada) et dans la zone Asie-Pacifique (principalement en Australie, Nouvelle Zélande et en Chine). Par ailleurs, il exerce son activité de manière plus accessoire dans la division Agenciers / Consumer Electronics (« ACE ») comprise dans les actifs Hagemeyer acquis en 2008.

Les présents états financiers consolidés couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 et ont été arrêtés par le directoire le 3 février 2010, et modifiés par le directoire du 9 février 2010 pour prendre en compte les effets de la transaction conclue le 8 février 2010 au titre du litige Ceteco (voir note 22.1). Le Groupe a acquis, fin mars 2008, les entités de Hagemeyer conservées par le Groupe. En conséquence, les activités des entités acquises ne sont incluses dans l'information comparative de 2008 qu'à compter du 1^{er} avril 2008.

2. | PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

2.1 | Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2009 (désignés ci-après comme « les états financiers ») ont été établis en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) telles qu'approuvées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2009.

2.2 | Préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au dixième de million le plus proche sauf indication contraire. Les totaux et sous-totaux présentés dans les états financiers consolidés sont calculés en milliers d'euros et arrondis ensuite au dixième de million le plus proche. Par conséquent, les montants peuvent ne pas s'additionner en raison des arrondis.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

Les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction d'exercer des jugements, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un effet sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées régulièrement. L'effet des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes ultérieures affectées.

Les informations sur les principales hypothèses relatives aux estimations et les jugements exercés dans l'application des méthodes comptables, dont l'effet sur les montants comptabilisés dans les états financiers est significatif, sont décrites dans les notes suivantes :

- regroupements des actifs (notes 2.5 et 3),
- dépréciation du *goodwill* et des actifs incorporels (notes 2.5, 2.7 et 10.1),
- évaluation des obligations liées aux avantages du personnel (notes 2.13 et 18),
- provisions et passifs éventuels (notes 2.15, 17 et 22),
- valorisation des instruments financiers (notes 2.9.4 et 20),
- reconnaissance des impôts différés actifs (notes 2.19 et 9),
- évaluation des paiements fondés sur des actions (notes 2.14 et 15).

2.2.1 Nouvelles normes et interprétations applicables en 2009

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2009 sont établis suivant des principes et méthodes comptables identiques à ceux appliqués au 31 décembre 2008, les nouvelles normes et interprétations applicables en 2009 et détaillées ci-dessous n'ayant pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

Le Groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2009 les nouveaux amendements, normes et interprétations suivants tels qu'approuvés par l'Union européenne :

- La norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » remplace la norme IAS 14 « Information sectorielle » et adopte une approche fondée sur l'information dont dispose la direction pour identifier et évaluer les résultats des segments opérationnels. L'information présentée en note 4 relative à 2008 a été retraitée pour se conformer à cette nouvelle norme. La seule modification significative réside dans le reclassement des segments non opérationnels, tels que les holdings, présentés en éléments de réconciliation entre le total consolidé et le total des segments opérationnels, alors qu'ils étaient présentés préalablement dans le segment « Autres marchés », conformément à la norme IAS 14.
- L'interprétation IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle » requiert de comptabiliser les gratifications accordées aux clients lors d'une vente en tant qu'éléments identifiables de la transaction, séparément des autres éléments identifiables lors de la vente initiale. Une partie de la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre de la vente initiale doit être affectée aux gratifications et comptabilisée en produits différés. Elle est ensuite constatée en produits dans la période au cours de laquelle les gratifications sont accordées aux clients. Jusqu'en 2008, le Groupe incluait les coûts futurs estimés liés à ces gratifications, considérés comme des dépenses marketing, dans la ligne « Frais administratifs et commerciaux ». L'effet de cette modification sur le compte de résultat consolidé de 2008 est présenté ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2008
Chiffre d'affaires	2,9
Coût des ventes	(5,8)
Marge brute	(2,9)
Frais administratifs et commerciaux	2,9
Résultat opérationnel	-

Le changement n'a pas eu d'effet significatif sur le bilan du 1^{er} janvier 2008 ni sur celui du 31 décembre 2008.

Les amendements et les interprétations suivants, approuvés par l'Union européenne et applicables pour la première fois dans les états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, n'ont pas eu d'effet significatif sur les états financiers du Groupe :

- la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », qui a fait l'objet d'un amendement pour améliorer la pertinence des informations présentées dans les états financiers. La modification majeure concerne l'introduction d'un nouvel état de résultat global qui comprend toutes les rubriques de produits et charges présentées dans le compte de résultat et les autres éléments du résultat global ;
- la norme IAS 23 « Coûts d'emprunt » révisée supprime la possibilité de constater en charges les coûts d'emprunt. Ceux-ci doivent être obligatoirement capitalisés s'ils peuvent être affectés à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif déterminé ;
- l'amendement à la norme IFRS 2 – « Paiements fondés sur des actions » intitulé « Conditions d'acquisitions et annulations », clarifie les conditions d'acquisitions de droits et confirme l'application d'un traitement comptable unique pour les annulations, quelles que soient leurs origines ;
- l'amendement à la norme IAS 32 « Instruments financiers : présentation » et à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers – Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation », selon lequel certains instruments émis par les entreprises présentant des caractéristiques proches de celles des actions doivent être considérés comme des capitaux propres et non comme des passifs ;
- l'amendement à la norme IFRS 1 « Première adoption des normes IFRS » et l'amendement à la norme IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels – Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée », qui précisent les méthodes d'évaluation des participations dans les comptes individuels ;
- les amendements à la norme IFRS 7 « Instruments financiers - Informations à fournir » - Améliorer les informations à fournir sur les instruments financiers introduisent une hiérarchie à trois niveaux d'informations à fournir sur les justes valeurs qui distingue les méthodes d'évaluation en fonction de l'importance des données utilisées. Il améliore également les informations à fournir sur la nature et l'ampleur du risque de liquidité attaché aux instruments financiers auxquels l'entité est exposée.
- les amendements à l'interprétation IFRIC 9 « Réexamen des dérivés incorporés » et à la norme IAS 39 « Instruments financiers - Comptabilisation et Evaluation » - Dérivés incorporés clarifient le traitement de ces dérivés lors du reclassement depuis la catégorie "à la juste valeur par le résultat".
- les amendements, publiés en mai 2008, apportés aux normes et interprétations par l'IASB dans le cadre de son exercice annuel d'amélioration visant à rationaliser et à clarifier ses normes.

Le Groupe a choisi d'appliquer par anticipation l'interprétation IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger », incluant l'amendement du §14 qui résulte des améliorations publiées par l'IASB en avril 2009. Applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008, ce texte clarifie la comptabilisation des instruments de couverture et n'a pas eu d'effet significatif sur les états financiers du Groupe.

2.2.2 Nouvelles normes et interprétations d'application ultérieure approuvées par l'Union européenne

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les nouveaux amendements et interprétations suivantes approuvés par l'Union européenne :

- Les améliorations apportées à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », publiées en mai 2008, sont applicables au plus tard au premier exercice ouvert à compter du 1^{er} juillet 2009. Cet amendement sera d'application prospective.
- Les normes révisées IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 « Comptes consolidés et individuels », publiées en janvier 2008, apportent de nombreuses modifications dans la comptabilisation des regroupements d'entreprises. Elles s'appliqueront, obligatoirement, aux

regroupements réalisés au cours des exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 de manière prospective.

- L'amendement à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – éléments éligibles à la couverture », publié en juillet 2008, est applicable au plus tard au premier exercice ouvert à compter du 1^{er} juillet 2009. Cet amendement présente la définition d'un risque unilatéral sur un élément couvert, et la définition d'inflation en tant que composante d'un élément financier désigné comme élément couvert.
- L'amendement à la norme IAS 32 « Instruments financiers – Présentation » - Classement des émissions de droits apporte des précisions sur la manière de comptabiliser certains droits (droits, options ou bons de souscriptions) lorsque les instruments émis sont libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'émetteur. Si ces instruments sont émis en proportion aux actionnaires existants de l'émetteur contre un montant fixé de trésorerie, ils sont des capitaux propres même si leur prix d'exercice est libellé dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'émetteur. Cet amendement applicable pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} février 2010 ne s'applique pas à Rexel et n'aura pas d'impact significatif sur les états financiers du groupe.
- Les amendements IFRIC 15 « Contrats de construction de biens immobiliers », IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires » et IFRIC 18 « Transferts d'actifs provenant de clients » sont applicables au plus tard au premier exercice ouvert à compter respectivement du 1^{er} janvier 2010, 1^{er} novembre 2009 et 1^{er} novembre 2009 et ne devraient pas avoir d'effet significatif sur les états financiers du Groupe.

2.3 | Principes de consolidation

Filiales et entreprises associées

Les filiales (y compris les entités *ad hoc*) sont des entités contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financière et opérationnelle de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote exerçables, actuels ou potentiels, sont pris en considération.

Les entreprises, dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, sont consolidées par mise en équivalence.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Transactions intra-groupe

Les soldes actifs et passifs, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intra-groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés distinctement dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère.

2.4 | Conversion des opérations en devises étrangères

Les opérations incluses dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évaluées en utilisant la devise de l'environnement économique dans lequel l'entité opère (monnaie fonctionnelle).

La monnaie fonctionnelle de Rexel et la monnaie de présentation des états financiers du Groupe sont l'euro.

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant du règlement des transactions en monnaie étrangère et de la conversion au cours de clôture des actifs et passifs non monétaires en monnaie étrangère sont comptabilisés en produits ou en charges sauf lorsque la comptabilité de couverture est appliquée (voir note 2.9.5). Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction.

Activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris le *goodwill* et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours approchant les cours de change aux dates de transactions. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

Investissement net dans une activité à l'étranger

Les écarts de change résultant de la conversion d'un investissement net dans une activité à l'étranger sont comptabilisés en réserve de conversion. Ils sont repris lors de la sortie de l'activité à l'étranger et sont intégrés au résultat de cession.

Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger

La part du produit ou de la perte sur un instrument de couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger qui est considérée comme une couverture efficace, est comptabilisée directement en capitaux propres. La part inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont reconnus dans le compte de résultat lorsque l'activité à l'étranger est cédée.

2.5 | Immobilisations incorporelles

Goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, le prix d'acquisition est alloué aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, sur la base de leur juste valeur estimée à la date d'acquisition. L'excédent entre le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs nets acquis est comptabilisé en *goodwill*. L'estimation de la juste valeur de l'actif net acquis fait l'objet d'une révision si des informations complémentaires sont portées à la connaissance du Groupe dans les 12 mois suivant la date d'acquisition.

Le *goodwill* est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Le *goodwill* est affecté à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation, tous les ans et chaque fois qu'il y a un indice que l'unité génératrice de trésorerie a perdu de la valeur (les modalités des tests de perte de valeur sont présentées dans la note 2.7).

Si le *goodwill* a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) et si une activité au sein de cette unité est cédée, le *goodwill* lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession. Le *goodwill* ainsi cédé est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et des pertes de valeur (voir note 2.7).

Les actifs incorporels identifiables acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés dans le cadre de l'affectation du coût de regroupement et évalués à la juste valeur. Les

actifs incorporels sont considérés comme identifiables s'ils résultent de droits contractuels ou légaux ou s'ils sont séparables.

Les partenariats stratégiques, acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, résultent de droits contractuels. Ils sont évalués sur la base d'un modèle de flux de trésorerie actualisés.

Les réseaux de distribution sont considérés comme des actifs séparables dans la mesure où ils pourraient être franchisés. Ils correspondent à la valeur apportée aux agences par leur appartenance à un réseau, notamment à travers les enseignes et les catalogues. Ils sont évalués en utilisant un taux de redevance applicable à des contrats de franchise et en tenant compte de leur rentabilité. Le taux de redevance est compris dans une fourchette de 0,4% à 0,8% des ventes, selon les pays.

Les partenariats stratégiques et les réseaux de distribution ont une durée de vie indéfinie s'il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce qu'ils génèrent des entrées nettes de trésorerie pour le Groupe. Ils ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an et chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur.

Des relations clients sont reconnues lorsqu'une entité acquise bénéficie de relations contractuelles avec des clients clés. Elles sont évaluées en utilisant la méthode du surprofit et sont amorties sur leur durée de vie en fonction de leur attrition constatée sur une base historique.

Les logiciels informatiques acquis dans le cadre de l'activité courante sont enregistrés en immobilisations incorporelles. Les logiciels développés par le Groupe, améliorant la productivité, sont immobilisés.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel sauf si cette durée d'utilité est indéfinie. Le *goodwill* et les actifs incorporels dont la durée d'utilité est indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation systématique au moins à chaque date de clôture. La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle à durée de vie indéfinie est réexaminée annuellement afin de déterminer si l'appréciation du caractère indéfini de la durée d'utilité pour cet actif continue d'être justifiée. Lorsque la durée d'utilité devient déterminable, l'appréciation du caractère indéfini de la durée d'utilité est modifiée de manière prospective. Les autres actifs incorporels sont amortis à partir de la date à laquelle ils sont prêts à être mis en service. Les durées d'utilité estimées pour les frais de développement de logiciels activés sont comprises entre 5 et 10 ans.

2.6 | Immobilisations corporelles

Actifs en pleine propriété

Une immobilisation corporelle est évaluée à son coût diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et des pertes de valeur (voir note 2.7).

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

Actifs loués

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement. Les autres contrats de locations sont classés en tant que contrats de location simple.

Les actifs acquis dans le cadre d'un contrat de location-financement sont comptabilisés pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location au commencement du contrat, diminuée du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et des pertes de valeur (voir note 2.7). Les paiements minimaux de location sont répartis entre la charge financière et la réduction de la dette restant due. La charge financière est allouée pour chaque période durant la durée de location, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde de la dette. Les gains de cession résultant des opérations de cession-bail d'immobilisations corporelles sont reconnus intégralement lors de la vente lorsque le contrat de location est un contrat de location simple et que la transaction est réalisée à la juste valeur. Ils sont étalés en linéaire sur la durée de location dans le cas d'un contrat de location-financement.

Les actifs détenus dans le cadre de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité attendue, de la même manière que les immobilisations en propre ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location.

Les paiements réalisés dans le cadre de locations simples sont reconnus dans le compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location. Les primes et avantages reçus lors de l'entrée dans la location sont reconnus en résultat de manière linéaire comme faisant intégralement partie de la charge de location.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle.

Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- | | |
|--|-------------|
| • Bâtiments administratifs et commerciaux | 20 à 35 ans |
| • Agencements et aménagements, installations générales | 5 à 10 ans |
| • Matériel de transport | 3 à 8 ans |
| • Matériel informatique | 3 à 5 ans |

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

2.7 | Dépréciation

La valeur comptable des actifs du Groupe, autres que les stocks (voir note 2.8), les créances clients et autres créances (voir note 2.9.3), et les actifs d'impôt différé (voir note 2.19), est examinée à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée (voir ci-dessous).

La valeur recouvrable des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et des actifs incorporels qui ne sont pas encore mis en service est estimée annuellement et dès qu'il apparaît un indice de perte de valeur.

Le *goodwill* est soumis à un test de dépréciation lorsque des circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'être intervenue, et dans tous les cas au moins une fois par an. De telles circonstances incluent des changements significatifs, défavorables et présentant un caractère durable de l'environnement économique ou des hypothèses et objectifs mis en avant lors de l'acquisition.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat (dans la rubrique « Autres charges »).

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout *goodwill* affecté à cette unité génératrice de trésorerie (ou ce groupe d'unités), puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (ou du groupe d'unités) au *pro rata* de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des placements détenus par le Groupe jusqu'à leur échéance et des créances comptabilisées à leur coût amorti est égale à la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial des actifs financiers (c'est-à-dire au taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale) lorsque l'effet est significatif.

La valeur recouvrable des autres actifs est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et leur valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux avant impôt, qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de flux de trésorerie largement indépendants, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Le Groupe réalise des tests de dépréciation du *goodwill* au niveau du pays, qui représente le plus petit niveau dans l'entité auquel les opérations sont gérées par le management, afin d'apprécier le retour sur investissement.

Reprise de la perte de valeur

Une perte de valeur, constatée sur des prêts et créances ou des placements détenus jusqu'à l'échéance comptabilisés à leur coût amorti, est reprise si l'augmentation de la valeur recouvrable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

Les pertes de valeur comptabilisées au titre du *goodwill* sont irréversibles.

Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

2.8 | Stocks

Les stocks comprennent essentiellement des marchandises. Ils sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est calculé par référence à la méthode du Premier Entré, Premier Sorti, en incluant les coûts de transport, remises et ristournes fournisseurs déduites. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé à la date de clôture, diminué des coûts estimés pour réaliser la vente, en tenant compte de leur obsolescence technique ou commerciale, et des risques liés à leur faible rotation.

2.9 | Actifs financiers

2.9.1 | Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants incluent principalement les investissements dans les sociétés non consolidées et les autres participations, les dépôts de garantie effectués dans le cadre de l'activité, ainsi que les prêts.

Les participations dans les sociétés non consolidées et les autres participations sont classées en tant qu'actifs disponibles à la vente et sont évaluées à la juste valeur. Lorsque la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, les investissements sont présentés à leur coût diminué d'une dépréciation si nécessaire. Les variations de juste valeur sont constatées en capitaux propres et transférées en résultat si les actifs concernés sont cédés ou si leur dépréciation devient définitive.

2.9.2 | Actifs financiers détenus à des fins de transactions

Les instruments financiers détenus à des fins de transactions comprennent principalement des valeurs mobilières de placement et sont évalués à la juste valeur, avec les gains et les pertes correspondants reconnus en résultat.

La juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de transactions est le prix de marché vendeur à la date du bilan et toute variation en résultant est comptabilisée en résultat.

2.9.3 | Créances clients et autres créances

Les créances clients et autres créances sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (voir note 2.12), diminué du montant des pertes de valeur.

Des pertes de valeur sont comptabilisées en résultat au titre des montants estimés irrécouvrables, lorsqu'il existe des indications objectives que l'actif a perdu de sa valeur. Les facteurs pris en compte pour identifier ces pertes de valeur potentielles sont principalement les difficultés financières avérées d'un débiteur ou les retards de paiement à partir de 30 jours.

2.9.4 | Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés qui répondent aux critères de la comptabilité de couverture selon IAS 39 sont classés en instruments de couverture. Les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture, bien que mis en place dans une perspective de gestion des risques (les procédures du Groupe n'autorisent pas les transactions spéculatives), sont comptabilisés comme des instruments détenus à des fins de transaction.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat. Cependant, lorsque les instruments dérivés répondent aux critères de la comptabilité de couverture, la comptabilisation du profit ou de la perte en résultant est effectuée en fonction de la nature de l'élément couvert (voir la méthode comptable décrite en note 2.9.5). Ils sont inscrits à l'actif ou au passif en fonction de leur juste valeur.

Risque de change et risque de taux

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour se prémunir contre les risques de variations des cours de change et des taux d'intérêt. L'utilisation des instruments financiers dérivés dans un but spéculatif n'est pas autorisée par les procédures mises en place par le Groupe. Cependant, les instruments dérivés qui ne sont pas qualifiés de couverture sont comptabilisés comme instruments détenus à des fins de transaction.

Estimation de la juste valeur

La juste valeur des instruments financiers échangés sur des marchés actifs (tels que les dérivés et les placements échangés sur des marchés publics) est basée sur le prix de marché coté à la date de clôture. Le prix de marché coté utilisé pour les actifs financiers détenus par le Groupe est le prix vendeur ; le prix de marché coté approprié pour les dettes financières est le prix acheteur. Cette méthode d'évaluation est qualifiée de niveau 1 dans la hiérarchie définie par la norme IFRS 7.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs (par exemple les dérivés de gré à gré) est déterminée grâce à des techniques d'évaluation. Les hypothèses utilisées sont observables soit directement (c'est-à-dire telles que des prix) ou indirectement (c'est à dire déterminées à partir de prix). Cette méthode d'évaluation est qualifiée de niveau 2 dans la hiérarchie définie par la norme IFRS 7.

Le niveau utilisé pour évaluer la juste valeur d'un instrument financier est indiqué dans la synthèse des actifs financiers (note 13) et dans la synthèse des passifs financiers (note 21).

2.9.5 | Comptabilité de couverture

Couverture de flux de trésorerie

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture des variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une transaction future hautement probable, la part efficace du profit ou de la perte sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement en capitaux propres. Si la transaction future conduit ultérieurement à comptabiliser un actif non financier ou un passif non financier, le profit ou la perte cumulé correspondant est sorti des capitaux propres et inclus dans le coût initial ou dans toute autre valeur comptable de l'actif ou du passif non financier. Si la transaction future conduit ultérieurement à comptabiliser un actif ou un passif financier, les profits et pertes associés qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres sont repris dans le résultat de la, ou des, période(s) au cours desquelles l'actif ou le passif affecte le résultat (par exemple, lorsque le produit ou la charge d'intérêt est comptabilisé).

Pour les couvertures de flux de trésorerie autres que celles visées par les deux dispositions précédentes, les profits ou pertes associés cumulés sont sortis des capitaux propres et inclus dans le résultat de la ou des période(s) au cours desquelles la transaction future couverte affecte le résultat. La part inefficace du profit ou de la perte est comptabilisée immédiatement en résultat.

Lorsque l'instrument de couverture arrive à échéance, est vendu, résilié ou exercé, ou lorsque le Groupe révoque la désignation de la relation de couverture, mais s'attend toujours à ce que la transaction couverte prévue soit réalisée, le profit ou la perte cumulé à cette date est maintenu en capitaux propres et est comptabilisé conformément à la méthode précédemment décrite lorsque la transaction est réalisée. Lorsque le Groupe anticipe que la transaction couverte ne se réalisera pas, le profit ou la perte cumulé latent qui avait été comptabilisé en capitaux propres est comptabilisé immédiatement en résultat.

Couverture de juste valeur

La comptabilité de couverture de juste valeur est utilisée lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné en tant que couverture des variations de juste valeur d'un actif ou d'une dette figurant au bilan

(ou d'un engagement ferme), dont la dette financière à taux fixe, comme par exemple les obligations indexées et les autres emprunts à taux fixe.

Les instruments de couverture sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les éléments couverts sont réévalués à leur juste valeur pour la part du risque couvert. Les ajustements de la valeur nette comptable de l'élément couvert correspondant sont comptabilisés en résultat.

Couverture d'un élément monétaire en devise étrangère

Lorsqu'un instrument financier dérivé est utilisé pour couvrir économiquement une exposition au risque de change sur un actif ou passif monétaire comptabilisé, la comptabilité de couverture n'est pas appliquée et les profits ou pertes sur l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le compte de résultat (« couverture naturelle »).

2.9.6 | Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse et les dépôts à vue, ainsi que les placements très liquides dont le risque de variation de valeur n'est pas significatif et avec une échéance à court terme.

2.10 | Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs et groupes d'actifs et passifs non courants sont classés comme « détenus en vue de la vente » si leur valeur comptable est recouvrable au travers d'une transaction de vente plutôt qu'au travers de leur utilisation. Le Groupe considère que cette condition est remplie lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe d'actifs) est disponible pour une vente immédiate en l'état. Le Groupe doit être engagé à vendre et la vente doit être hautement probable dans l'année qui suit la date de classification. L'évaluation des actifs (ou d'un groupe d'actifs et passifs destiné à être cédé) est mise à jour immédiatement avant la classification en « détenus en vue de la vente » en fonction des différentes normes IFRS qui leur sont applicables. Puis, lorsqu'ils sont classés dans les rubriques « Actifs destinés à être cédés » et « Passifs relatifs à des actifs destinés à être cédés », les actifs non courants et les groupes d'actifs et passifs sont évalués au plus faible de la valeur nette comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de cession.

2.11 | Capital

Rachat d'instruments de capitaux propres

Lors du rachat par la Société de ses instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé en variation des capitaux propres. Les actions rachetées, lorsqu'elles ne sont pas annulées, sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés en tant que dette au cours de la période où la distribution a été votée.

2.12 | Dettes financières

Emprunts portant intérêt

Les emprunts portant intérêt sont reconnus, à l'origine, à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. Après la reconnaissance initiale, les emprunts portant intérêt sont évalués à leur coût amorti selon lequel toute différence entre la valeur nominale (nette des coûts de transactions) et la valeur de remboursement est reconnue en résultat sur la durée de l'emprunt, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Taux d'intérêt effectif

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'actualiser exactement les flux de trésorerie futurs jusqu'à leur échéance, de façon à obtenir la valeur nette de la dette à la date de reconnaissance initiale. Pour calculer le taux d'intérêt effectif d'une dette financière, les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir des échéances de remboursement contractuelles.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts marginaux directement attribuables à la mise en place d'une ligne de crédit. Les coûts de transaction incluent les honoraires et les commissions payés aux agents et aux conseils, ainsi que les taxes encaissées par les autorités de marché, les commissions de bourse et les droits d'enregistrement. Les coûts de transaction n'incluent ni les primes d'émission, ni l'allocation des frais administratifs internes et les frais de siège.

Concernant les dettes financières évaluées à leur coût amorti, les coûts de transaction sont inclus dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et, ainsi, sont amortis en résultat sur la durée de l'instrument.

Dettes financières nettes

Les dettes financières nettes incluent les emprunts portant intérêt et les intérêts à payer, nets de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

2.13 | Avantages du personnel

Il existe différents régimes de retraite au sein des sociétés du Groupe. Certains de ces régimes sont financés auprès de sociétés d'assurance ou de fonds, selon la réglementation locale applicable.

Les engagements de retraites et avantages assimilés couvrent deux catégories d'avantages au personnel :

- les avantages postérieurs à l'emploi qui incluent notamment les indemnités de départ à la retraite, les compléments de retraite, ainsi que la couverture de certains frais médicaux pour les retraités ;
- les autres avantages à long terme (pendant la période d'activité) qui recouvrent principalement les médailles du travail.

Ces avantages se caractérisent de deux manières :

- les régimes à cotisations définies qui ne sont pas porteurs d'engagement futur lorsque l'obligation juridique ou implicite de l'employeur est limitée au versement régulier de cotisations enregistrées en charges lorsqu'elles sont dues ;
- les régimes à prestations définies par lesquels l'employeur garantit un niveau futur de prestations.

L'obligation nette du Groupe au titre des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi, incluant les régimes de retraite, est calculée séparément pour chaque plan, en estimant le montant des avantages futurs auxquels les employés ont droit au titre des services rendus dans la période en cours et dans les périodes passées. Ce montant est actualisé afin de calculer sa valeur actuelle, et la juste valeur des actifs dédiés est déduite de ce montant. Le taux d'actualisation est le taux de rendement à la clôture des obligations de première catégorie, présentant une échéance similaire aux engagements du Groupe. Le calcul est réalisé périodiquement par un actuaire indépendant à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées.

Le passif enregistré au bilan au titre des régimes à prestations définies représente la valeur actualisée de l'obligation au titre des plans à prestations définies à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs dédiés, ajustée des gains et pertes actuariels et des coûts de services passés non reconnus.

Lorsque les droits des employés augmentent (ou sont réduits) par suite d'une modification de régime, la part de l'augmentation (ou de la diminution) liée aux services passés rendus par les employés est reconnue en charge (produit) de façon linéaire sur la durée moyenne résiduelle des plans. Lorsque les droits sont acquis immédiatement, la charge (le produit) est reconnu(e) immédiatement au compte de résultat.

Le Groupe utilise la méthode du corridor pour reconnaître les gains et pertes actuariels résultant des variations des hypothèses actuarielles. Selon cette méthode, lorsque le cumul des gains et pertes actuariels non reconnus excède 10% de la juste valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies ou de la juste valeur des actifs des plans si elle est plus élevée, l'excédent est reconnu en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des employés concernés par ce régime. Sinon, le gain ou la perte actuariel n'est pas comptabilisé.

Lorsque la valeur des actifs du plan excède le montant des engagements du Groupe, l'actif reconnu est limité au total net des pertes actuarielles et du coût des services passés non reconnus et à la valeur actualisée des remboursements futurs du régime actuellement disponibles ou des réductions futures dans les cotisations à ce régime.

Le coût des services au titre de la période et des périodes passées est présenté au compte de résultat en charges de personnel.

Les charges et produits liés à l'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies et au rendement des actifs du plan sont présentés en charges et produits financiers.

Autres avantages à long terme

Les avantages à long terme comprennent essentiellement les médailles du travail et les congés sabbatiques. L'obligation nette du Groupe au titre des avantages long terme autres que les avantages postérieurs à l'emploi, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Ce montant est actualisé au taux fondé sur des obligations de première catégorie dont les dates d'échéances sont proches de celles des engagements du Groupe, prévalant à la date de clôture.

Les écarts actuariels sont reconnus immédiatement en résultat.

2.14 | Paiements fondés sur des actions

Les programmes d'attribution d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites permettent aux membres du personnel du Groupe d'acquérir des actions d'entités du Groupe. La juste valeur des instruments attribués est comptabilisée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des autres réserves (lorsque le plan est qualifié de transaction réglée en instruments de capitaux propres) sur la période durant laquelle le personnel acquiert les droits. La charge est déterminée en tenant compte d'une estimation du nombre d'instruments acquis en fonction des conditions d'attribution.

La juste valeur est évaluée à la date d'attribution en utilisant un modèle Black & Scholes ou un modèle binomial en fonction des caractéristiques des plans.

Les sommes perçues, nettes des coûts directement attribuables, sont reconnues en augmentation du capital social (pour la valeur nominale) et des primes d'émission à la date d'exercice des instruments.

2.15 | Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'elle peut être estimée de façon fiable et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

Provisions pour restructuration

Une restructuration est un programme planifié et contrôlé par la Direction, qui modifie de façon significative soit le champ d'activité de l'entité, soit la manière dont cette activité est gérée.

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan formalisé et détaillé de restructuration et a soit commencé à exécuter le plan, soit rendu public le plan. Les

pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées. Certaines dépenses de restructuration sont comptabilisées en autres charges. Les coûts de restructuration comprennent principalement les charges de personnel (indemnités pour rupture de contrat de travail, préretraite, préavis non effectués), les fermetures d'établissements, et les indemnités de rupture de contrats non résiliables.

Provisions pour contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat sont inférieurs aux coûts inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles.

Provisions pour litiges et contentieux

Les provisions pour litiges et contentieux comprennent les coûts estimés au titre des risques, litiges, contentieux et réclamations de la part de tiers, ainsi que l'effet probable des garanties données par le Groupe dans le cadre de cessions d'immobilisations ou de filiales.

Ces provisions incluent également les charges relatives aux contentieux de nature sociale et fiscale. Le montant des redressements notifiés (ou en cours de notification) par l'administration ne fait pas l'objet d'une provision s'il est estimé que les points notifiés ne sont pas fondés ou s'il existe une probabilité satisfaisante de faire valoir le bien-fondé de la position du Groupe dans le contentieux en cours l'opposant à l'Administration Fiscale.

La part des redressements non contestés est enregistrée en dettes dès que le montant est connu.

2.16 | Chiffre d'affaires

Les produits résultant des ventes de biens sont présentés en chiffre d'affaires dans le compte de résultat. Le chiffre d'affaires est reconnu lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, ce qui est généralement le cas lorsque la livraison a eu lieu.

Les produits sont comptabilisés après déduction des rabais, remises et ristournes accordés aux clients.

Le Groupe est amené à réaliser des ventes directes (par opposition à des ventes sur stocks) pour lesquelles le produit est expédié directement du fournisseur au client, sans transfert physique dans l'entrepôt du Groupe. Le Groupe intervient en tant qu'opérateur principal dans ces transactions et les reconnaît pour leur montant brut dans ses ventes.

2.17 | Charges financières nettes

Les charges financières nettes comprennent les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les dividendes sur les actions préférentielles remboursables, les intérêts à recevoir sur les placements, les produits provenant des autres dividendes, les profits et pertes de change et les produits et charges sur les instruments de couverture qui sont comptabilisés dans le compte de résultat (voir note 2.9.5).

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits provenant des dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements, soit, dans le cas des titres cotés, à la date de détachement du coupon. La charge d'intérêt comprise dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.18 | Autres produits et autres charges

Les éléments opérationnels qui affectent de façon significative la performance courante, à l'exception des éléments financiers et de l'impôt, sont présentés sur des lignes séparées « Autres produits » et « Autres charges ». Les produits et charges résultant d'événements anormaux ou inhabituels sont inclus dans ces lignes. Ils comprennent les gains et pertes sur cessions d'actifs, les dépréciations significatives d'actifs, certaines charges de restructuration, les coûts de cessation d'activité et les autres éléments tels que les provisions pour litiges significatifs.

2.19 | Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend la charge (ou le produit) d'impôt exigible et la charge (ou produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasiment adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : le *goodwill* non déductible fiscalement, les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dès lors qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible, ainsi que la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction, qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur les hypothèses retenues par le Groupe pour recouvrer la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il devient improbable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de régler les actifs et passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

L'impôt supplémentaire qui résulte de la distribution de dividendes est comptabilisé lorsque les dividendes à payer sont comptabilisés au passif.

Le calcul de l'impôt sur le résultat de l'exercice est expliqué dans la note 9.

2.20 | Information sectorielle

Un secteur est une composante distincte du Groupe qui est engagé soit dans la fourniture de produits ou services liés (secteur d'activité), soit dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier (secteur géographique) et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

Le Groupe n'exerce ses activités que dans un seul secteur d'activité qui est la distribution de matériel électrique. De ce fait, le Groupe présente uniquement une information au titre des secteurs géographiques.

Les activités qui sont substantiellement similaires sont agrégées dans un seul secteur. Les facteurs pris en considération pour identifier de tels secteurs incluent la similarité des conditions économiques et politiques, la proximité des opérations et l'absence de risques particuliers associés aux activités dans les différentes zones où le Groupe est implanté. Des secteurs peuvent également être considérés comme similaires lorsqu'ils présentent une rentabilité financière à long terme semblable. De plus, les activités considérées comme non matérielles, non spécifiques, non affectables ou non stratégiques sont présentées dans la colonne « Autres marchés et activités ».

2.21 | Résultats par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires.

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action dilué est déterminé en ajustant le résultat attribuable des porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent les obligations convertibles et les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

3. | REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

3.1 | Acquisition de Hagemeyer

Affectation finale du prix d'acquisition

Au cours du premier trimestre 2009, Rexel a achevé l'affectation du prix d'acquisition aux actifs et passifs de Hagemeyer et a constaté certains ajustements dans le *goodwill*, tel qu'il apparaissait, de façon provisoire, dans les états financiers du 31 décembre 2008. Ainsi, le bilan du 31 décembre 2008 a été retraité rétrospectivement pour prendre en compte ces ajustements, de façon à obtenir une base comparable.

L'affectation définitive du prix d'acquisition de Hagemeyer au 31 décembre 2009 se présente comme suit :

(en millions d'euros)

Goodwill provisoire relatif à l'acquisition au 31 décembre 2008	1 189,1
Ajustement de provisions et autres passifs non courants	5,8
Ajustement d'impôt différé	(14,3)
Autres	0,1
Goodwill définitif relatif à l'acquisition au 31 décembre 2009	1 180,7

Acquisition du solde des intérêts minoritaires de Hagemeyer

A l'issue de l'offre publique sur les titres Hagemeyer en 2008, Rexel a initié une procédure de retrait obligatoire conformément à la réglementation néerlandaise pour acquérir les actions non détenues par Kelium ou Hagemeyer. A cette fin, la Chambre de Commerce d'Amsterdam (Pays-Bas) a autorisé Kelium à acquérir de droit le solde des actions Hagemeyer. Le prix d'acquisition a été fixé à 4,85 euros par action, auquel a été ajouté un intérêt, calculé au taux d'intérêt légal néerlandais, au titre de la période débutant le 14 mars 2008 (date de l'offre publique d'achat) et s'achevant le jour où les actions ont été transférées à Kelium, portant ainsi le prix payé à 5,18 euros par action. Dans ces conditions, Rexel a acquis, au cours du 2^{ème} trimestre 2009, les 5 085 965 actions en circulation restantes pour un prix global de 26,3 millions d'euros. En conséquence, Rexel, à travers sa filiale Rexel Distribution, détient au 31 décembre 2009 la totalité du capital de Hagemeyer N.V., suite à l'absorption de sa filiale Kelium, société initiatrice de l'offre, au 31 juillet 2009.

Cette transaction a été comptabilisée en tant que transaction avec les actionnaires. La différence entre la valeur au bilan des intérêts minoritaires acquis et le prix payé a été reconnue directement en déduction des capitaux propres part du groupe pour 9,2 millions d'euros.

3.2 | Autres acquisitions

Xidian

Au cours du premier semestre 2009, Rexel a réalisé l'acquisition de 63,5% des actions de Xidian, société basée en Chine, pour un prix de 41,0 millions de yuans (4,7 millions d'euros) net de trésorerie acquise. Après la prise de contrôle, Xidian a procédé à une augmentation de capital de 18,0 millions de yuans (2,1 millions d'euros) qui a été souscrite par Rexel selon son taux de détention dans le capital. Le *goodwill* lié à cette acquisition s'élève à 4,2 millions d'euros.

Huazhang

Conformément au contrat d'acquisition signé avec Huazhang Overseas Holding Inc. le 2 mars 2007, Rexel a exercé son option d'achat, augmentant ainsi sa participation de 51% à 70% dans le capital de Huazhang Electrical Automation Co. Ltd. Cette société établie à Hong Kong exerce une activité de distribution d'automatismes et de contrôles industriels à Hong Kong et dans l'ouest de la Chine. Le

montant de cette transaction, réalisée le 10 juillet 2009, s'est élevé à 34,6 millions de yuans correspondant à un montant payé de 5,1 millions de dollars US (3,6 millions d'euros).

Cette acquisition a été comptabilisée en tant que transaction avec les actionnaires. La différence entre la valeur au bilan des intérêts minoritaires acquis et le prix payé a été reconnue directement en déduction des capitaux propres part du groupe pour 3,4 millions d'euros.

Les transactions décrites ci-dessus n'ont pas eu d'effet significatif sur la situation financière du Groupe. Par conséquent, ni le chiffre d'affaires, ni le résultat opérationnel ne sont présentés pour l'ensemble consolidé, sur la base d'une intégration au 1^{er} janvier 2009.

4. | INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les secteurs opérationnels sont déterminés sur la base de l'information mise à disposition de la direction pour analyser les résultats de l'activité du Groupe. La structure de cette information est organisée par zone géographique pour l'activité de distribution de matériel électrique, alors que les autres activités, telles que celles exercées par les holdings et celles pilotées par le Groupe, sont présentées de façon indépendante. Le *reporting* financier du Groupe est régulièrement revu par le Directoire agissant en tant que principal décideur opérationnel.

Sur ces bases, les secteurs opérationnels sont l'Europe, l'Amérique du Nord et la zone Asie-Pacifique, qui présentent les activités du Groupe dans la distribution de matériel électrique. Les autres secteurs géographiques sont agrégés. Ils comprennent la distribution de matériel électrique effectuée au Chili et les autres activités, telles que celles exercées par la division ACE et celles pilotées directement par le Groupe.

Le résultat des secteurs opérationnels inclut les éléments qui peuvent être affectés directement à un secteur et ceux qui peuvent être alloués sur une base raisonnable.

Informations par secteur géographique pour les périodes closes les 31 décembre 2009 et 2008

2009 (en millions d'euros)	Europe	Amérique du Nord	Asie- Pacifique	Autres secteurs	Total des secteurs opérationnels		Holdings	Total consolidé
Eléments du compte de résultat								
Chiffre d'affaires hors groupe.....	6 705,1	3 315,4	847,7	439,1	11 307,3	-	-	11 307,3
Amortissements.....	(50,9)	(23,5)	(3,4)	(3,9)	(81,7)	(1,9)	(1,9)	(83,6)
EBITA ⁽¹⁾	339,7	83,0	46,1	15,6	484,4	(15,0)	(15,0)	469,4
Dépréciation du goodwill	(18,1)	-	-	-	(18,1)	-	-	(18,1)
Eléments du tableau de flux de trésorerie								
Dépenses d'investissement (nettes des cessions).....	(20,3)	(12,2)	(1,8)	(2,8)	(37,1)	(1,3)	(1,3)	(38,4)
Eléments du bilan								
Besoin en fonds de roulement	730,8	320,2	101,5	57,5	1 210,0	(10,7)	(10,7)	1 199,3
Goodwill.....	2 602,0	931,1	217,9	8,4	3 759,4	-	-	3 759,4
2008 (en millions d'euros)	Europe	Amérique du Nord	Asie- Pacifique	Autres secteurs	Total des secteurs opérationnels		Holdings	Total consolidé
Eléments du compte de résultat								
Chiffre d'affaires hors groupe.....	7 168,5	4 404,8	882,9	408,3	12 864,5	-	-	12 864,5
Amortissements.....	(51,0)	(23,9)	(3,2)	(3,0)	(81,1)	(4,3)	(4,3)	(85,4)
EBITA ⁽¹⁾	359,8	217,1	62,5	25,1	664,5	(17,4)	(17,4)	647,1
Dépréciation du goodwill	(76,2)	-	(11,2)	-	(87,4)	-	-	(87,4)
Eléments du tableau de flux de trésorerie								
Dépenses d'investissement (nettes des cessions).....	14,2	(15,6)	(4,5)	(4,2)	(10,1)	1,4	1,4	(8,7)
Eléments du bilan								
Besoin en fonds de roulement	942,2	530,1	85,2	71,8	1 629,3	(11,2)	(11,2)	1 618,1
Goodwill.....	2 575,0	902,2	174,0	2,9	3 654,1	-	-	3 654,1

⁽¹⁾ L'EBITA est défini comme le résultat opérationnel avant autres produits & autres charges et amortissement des immobilisations incorporelles reconnues lors de l'allocation du prix d'acquisition des entités acquises.

La réconciliation de l'EBITA avec le résultat net avant impôt du Groupe est présentée dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2009	2008
EBITA - Total Groupe	469,4	647,1
Amortissement des immobilisations incorporelles reconnues lors de l'allocation du prix d'acquisition des entités acquises	(19,2)	(17,1)
Autres produits et autres charges	(134,4)	(76,6)
Charges financières (nettes)	(203,1)	(210,2)
Résultat net avant impôt du Groupe	112,7	343,2

La réconciliation du total des actifs et passifs alloués avec le total des actifs du Groupe est présentée dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2009	2008
Besoin en fonds de roulement	1 199,3	1 618,1
Goodwill	3 759,4	3 654,1
Total des actifs et passifs alloués	4 958,7	5 272,2
Passifs inclus dans le besoin en fonds de roulement	2 214,3	2 546,2
Actif immobilisé	1 248,6	1 298,1
Actifs d'impôts différés	230,0	251,7
Créance d'impôt courant	32,0	4,0
Actifs destinés à être cédés	10,5	4,6
Instruments dérivés	1,2	5,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	359,6	807,0
Total des actifs du Groupe	9 054,9	10 189,7

5. | FRAIS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2009	2008
Charges de personnel	1 322,5	1 395,7
Charges d'occupation des locaux	281,1	275,7
Autres charges externes	555,7	616,1
Amortissements	83,7	85,4
Amortissement des immobilisations incorporelles reconnues lors de l'allocation du prix d'acquisition des entités acquises	19,2	17,1
Créances irrécouvrables	57,1	39,4
Total frais administratifs et commerciaux	2 319,3	2 429,4

6. | CHARGES DE PERSONNEL

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2009	2008
Salaires et charges sociales	1 278,2	1 345,5
Charges de stock options	3,0	2,7
Charges de retraite - régime à prestations définies	15,7	14,8
Autres avantages du personnel	25,6	32,7
Total charges de personnel	1 322,5	1 395,7

7. | AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2009	2008
Plus-values de cession	4,7	119,9
Reprise de dépréciation d'immobilisations.....	0,1	3,0
Reprise de provisions non utilisées	15,3	1,4
Autres produits opérationnels	13,0	0,1
Total autres produits	33,1	124,4
Coûts de restructuration	(115,3)	(75,6)
Moins-values sur actifs immobilisés	(13,0)	(3,6)
Coûts liés aux opérations concomitantes à l'introduction en bourse	(2,3)	(19,7)
Dépréciation du <i>goodwill</i> et des actifs immobilisés	(18,1)	(87,4)
Dépréciation d'immobilisations corporelles.....	(8,4)	(9,7)
Autres dépenses	(10,4)	(5,0)
Total autres charges	(167,5)	(201,0)

7.1 | Autres produits

Plus-values de cession

En 2009, les plus-values de cession sont relatives principalement à la cession d'un immeuble en Chine pour 1,5 million d'euros et de quatre agences, deux aux États-Unis pour un montant de 1,9 million d'euros et deux au Royaume-Uni pour un montant de 0,2 million d'euros.

En 2008, les plus-values de cession concernaient, pour un montant de 104,9 millions d'euros, la plus-value relative à la cession à Sonepar des activités historiques de Rexel en Allemagne dans le cadre de la transaction Hagemeyer. Elles comprenaient également un montant de 10,1 millions d'euros relatifs à la cession de sept plateformes logistiques en France.

Reprise de dépréciation d'immobilisations

En 2009, il n'y a pas eu de reprise de dépréciation d'immobilisations significative. En 2008, la reprise de dépréciation d'immobilisations pour 3,0 millions d'euros concerne un ensemble immobilier au Portugal, dont la valeur de réalisation est devenue supérieure à sa valeur nette comptable après dépréciation.

Reprise de provisions non utilisées

En 2009, ces produits comprennent principalement la reprise pour 13,8 millions d'euros d'une partie de la provision relative à la faillite de Ceteco, filiale de Hagemeyer N.V, consécutivement à l'accord conclu le 8 février 2010 entre Hagemeyer N.V. et plusieurs parties dont les mandataires judiciaires de Ceteco (voir note 22.1).

Autres produits opérationnels

En 2009, les autres produits opérationnels comprennent (i) un gain de 2,6 millions d'euros lié à la diminution des engagements de retraite en France consécutive à la restructuration des opérations et au départ d'un nombre important d'employés, (ii) 5,5 millions d'euros résultant de la reconnaissance à la juste valeur d'un actif financier relatif à l'investissement dans DPI, Inc. (voir note 10.4) comptabilisé en mise en équivalence (iii) un remboursement de 3,4 millions d'euros à recevoir de Sonepar dans le cadre de la cession de 6 agences allemandes de Hagemeyer en 2008, (iv) ainsi qu'un ajustement de prix de 0,7 million d'euros relatif à la cession de la société *Eastern Electrical* (Irlande) à *Edmundson*

conformément à la décision de l'autorité de la concurrence de l'Union Européenne dans le cadre des conditions suspensives de l'acquisition de Hagemeyer par Rexel.

7.2 | Autres charges

Coûts de restructuration

En 2009, ces charges s'élèvent à 115,3 millions d'euros et représentent des coûts d'intégration liés à l'acquisition de Hagemeyer et des coûts de restructuration pour s'adapter à la conjoncture actuelle. Ces coûts résultent essentiellement d'actions visant à réduire la taille du réseau de distribution et à ajuster le niveau des effectifs en conséquence, et sont détaillés par zone géographique comme suit :

- Europe : 90,6 millions d'euros, dont 24,6 millions d'euros en France, 23,7 millions d'euros en Espagne, 6,7 millions d'euros au Royaume-Uni, 6,4 millions d'euros aux Pays-Bas, 6,3 millions d'euros en Allemagne, et 6,3 millions d'euros en Suède.
- Amérique du Nord : 19,5 millions d'euros, dont 17,5 millions aux États-Unis
- Asie-Pacifique : 2,5 millions d'euros
- Holdings Corporate : 2,7 millions d'euros.

En 2008, les coûts de restructuration et d'intégration s'élevaient à 75,6 millions d'euros et concernaient principalement des coûts d'intégration d'Hagemeyer pour 40,0 millions d'euros, des coûts de réorganisation en France pour 13,2 millions d'euros, aux États-Unis pour 13,0 millions d'euros et des coûts d'intégration de Gexpro pour 6,1 millions d'euros.

Moins-values sur actifs immobilisés

En 2009, les moins-values comprennent principalement (i) l'effet de la cession de certaines activités en Hongrie intervenue en avril 2009 pour un montant de 4,0 millions d'euros, (ii) l'effet de la sortie du bilan de licences informatiques en France pour un montant de 4,1 millions d'euros et (iii) celui lié à la fermeture d'agences commerciales en Espagne pour un montant de 3,4 millions d'euros.

Coûts liés aux opérations concomitantes à l'introduction en bourse

Les coûts liés aux opérations concomitantes à l'introduction en bourse de Rexel concernent les plans d'attribution d'actions gratuites pour 2,3 millions d'euros en 2009 (19,7 millions d'euros en 2008). Cette charge, sans effet sur la trésorerie, résulte de l'application de la norme IFRS 2 – « Paiements fondés sur des actions ».

Dépréciation du goodwill et des actifs immobilisés

En 2009, les dépréciation du *goodwill* s'élèvent à 18,1 millions d'euros et concernent la dépréciation du *goodwill* de la Slovaquie, de la Finlande et de l'Irlande pour respectivement 10,0 millions d'euros, 4,6 millions d'euros et 3,7 millions d'euros en fonction du résultat d'un test de dépréciation réalisé en 2009 (voir note 10.1). En 2008, la dépréciation du *goodwill* et des actifs immobilisés s'élevait à 87,4 millions d'euros et concernait l'Espagne pour 29,0 millions d'euros, l'Italie pour 17,8 millions d'euros, la République tchèque pour 20,8 millions d'euros, la Nouvelle-Zélande pour 11,2 millions d'euros, la Finlande pour 4,8 millions d'euros et la Pologne pour 3,8 millions d'euros.

Dépréciation d'immobilisations corporelles

En 2009, des dépréciations sur les immeubles et actifs corporels ont été constatées pour 3,5 millions d'euros en Lettonie, 1,7 million d'euros en Belgique, 1,6 million d'euros en Espagne, 0,6 million d'euros en Italie et 0,4 million d'euros aux États-Unis afin de ramener les valeurs comptables à leur juste valeur, diminuée des frais de vente, préalablement à leur classement en « actifs destinés à la vente ».

En 2008, concomitamment à la dépréciation du *goodwill*, certains actifs corporels avaient fait l'objet d'une dépréciation d'un montant de 9,7 millions d'euros pour les ramener à leur valeur recouvrable, essentiellement en Italie, en République tchèque, en Pologne et en Lettonie.

Autres dépenses

En 2009, les autres dépenses comprennent principalement l'effet d'un redressement de TVA pour un montant de 6,5 millions d'euros, la charge liée à un risque relatif aux charges sociales en France pour 2,5 millions d'euros et des coûts liés à la cession de certains actifs à Sonepar pour un montant de 1,0 million d'euros.

En 2008, les autres dépenses s'élevaient à 5,0 millions d'euros et concernaient principalement des coûts directement liés au lancement d'une offre d'actions réservée aux salariés, qui a été abandonnée en raison des conditions de marché défavorables.

8. | CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes comprennent les éléments suivants :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2009	2008
Rendement attendu des actifs de couverture des avantages du personnel	39,8	43,8
Produits d'intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie.....	3,2	4,1
Produits d'intérêts sur les créances et prêts.....	2,6	2,7
Variation de juste valeur des actifs financiers détenus à des fins de transaction	2,1	11,8
Autres produits financiers ⁽¹⁾	-	12,3
Total des produits financiers	47,7	74,7
Charges d'intérêt sur la dette (comptabilisée au coût amorti)	(136,0)	(224,3)
- Dette senior.....	(82,7)	(157,2)
- Emprunts obligataires	(1,5)	(0,6)
- Titrisation	(23,1)	(47,0)
- Autres sources de financement	(11,2)	(16,1)
- Location-financement	(2,1)	(3,1)
- Amortissements des coûts de transaction	(15,4)	(28,6)
- Coûts de transaction et intérêts refacturés à Sonepar ⁽²⁾	-	28,3
Reclassement en résultat des gains et pertes sur instruments dérivés précédemment différés en capitaux propres.....	(36,8)	(3,5)
Variation de juste valeur des dérivés de change par le résultat....	(8,2)	(6,0)
Inefficacité des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	-	(0,1)
Gain (perte) de change sur la dette financière	7,8	9,1
Coût de l'endettement financier	(173,2)	(224,8)
Amortissement exceptionnel des coûts de financement ⁽³⁾	(21,2)	(11,0)
Charges liées au refinancement	(21,2)	(11,0)
Charge d'actualisation sur engagements au titre des avantages du personnel	(51,8)	(45,2)
Charges financières diverses	(4,6)	(3,9)
Autres charges financières	(56,4)	(49,1)
Charges financières nettes	(203,1)	(210,2)

⁽¹⁾ Intérêts reçus en 2008 au titre des comptes courants financiers avec les Entités Sonepar jusqu'à leur cession effective à Sonepar.

⁽²⁾ Commissions bancaires et intérêts pour respectivement 18,3 millions et 10,0 millions d'euros avant impôt (18,6 millions d'euros après impôt) supportés par Rexel au titre de l'offre Hagemeyer et refacturés à Sonepar conformément à l'accord du 23 octobre 2007.

⁽³⁾ En 2009, amortissement exceptionnel consécutivement au refinancement de décembre 2009 (16,4 millions d'euros) et à l'avenant de juillet 2009 au Contrat de Crédit Senior 2008 (4,8 millions d'euros). En 2008, l'amortissement exceptionnel de 11,0 millions d'euros a été enregistré lors du refinancement de mars 2008 consécutivement à l'acquisition de Hagemeyer.

9. | IMPOT SUR LES BENEFICES

Au 1^{er} janvier 2006, Rexel et ses filiales françaises ont constitué un groupe d'intégration fiscale. Rexel utilise également les possibilités de consolidation fiscale dans les pays où de tels régimes existent.

9.1 | Charge d'impôt

	Exercice clos le 31 décembre	
	2009	2008
(en millions d'euros)		
Impôt courant	(11,4)	(97,1)
Impôt différé	(20,3)	(14,6)
Charge d'impôt totale	(31,7)	(111,7)

9.2 | Actifs et passifs d'impôts différés

La variation des impôts différés nets au bilan se présente ainsi :

	2009	2008
(en millions d'euros)		
A l'ouverture de l'exercice	30,0	(34,1)
Résultat	(20,3)	(14,6)
Variations de périmètre	(0,2)	59,2
Ecart de conversion	(1,8)	2,7
Autres variations	0,6	16,8
A la clôture de l'exercice	8,3	30,0

Les variations de périmètre au titre de l'exercice 2008 sont relatives, pour l'essentiel, à l'acquisition de Hagemeyer. Les autres variations concernent principalement l'effet d'impôt relatif à la juste valeur des instruments dérivés constatés directement en capitaux propres pour un montant de 17,4 millions d'euros en 2008.

Les actifs et passifs d'impôts différés proviennent des postes suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2009	2008
Immobilisations incorporelles	(249,4)	(253,7)
Immobilisations corporelles	14,8	15,8
Actifs financiers	3,7	1,7
Créances clients	14,3	9,7
Stocks	2,7	2,9
Avantages du personnel	44,1	44,8
Provisions pour risques et charges	29,5	21,8
Coûts de transactions sur la dette	(10,1)	0,4
Autres variations	20,9	19,5
Déficits fiscaux	365,1	268,4
Impôts différés avant dépréciation	235,6	131,3
Dépréciation des actifs d'impôts différés	(227,3)	(101,3)
Actif (passif) d'impôts différés	8,3	30,0
dont "Actifs d'impôts différés"	230,0	251,7
dont "Passifs d'impôts différés"	(221,7)	(221,7)

La dépréciation des actifs d'impôts différés, qui s'élève à 227,3 millions d'euros au 31 décembre 2009, (101,3 millions d'euros au 31 décembre 2008) résulte de l'analyse du caractère recouvrable des actifs d'impôts différés de chaque entité fiscale sur 5 ans. Elle concerne au 31 décembre 2009 principalement les déficits fiscaux reportables en France, au Royaume-Uni et en Espagne.

En France, la Loi de finances 2010 réformant la Taxe professionnelle introduit notamment une Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Rexel a opté pour considérer cette taxe, calculée sur un montant net de produits et de charges, comme un impôt sur le résultat au sens de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » et présentera la charge correspondante sur la ligne "Charge d'impôt sur le résultat" à partir de l'exercice 2010. Le Groupe a également considéré que la CVAE avait des caractéristiques proches de certains autres impôts et taxes à l'étranger tel que l'IRAP en Italie, déjà analysé comme relevant du champ d'application d'IAS 12. Par ailleurs, les dotations aux amortissements n'étant pas admises en déduction de la valeur ajoutée sur laquelle cette taxe est assise, un impôt différé passif doit être constaté sur la base de la valeur nette des immobilisations inscrites au bilan des entités sujettes à cette taxe. Le montant de cet impôt différé passif n'étant pas significatif au 31 décembre 2009, il n'a pas été reconnu.

9.3 | Analyse du taux effectif d'impôt

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Résultat avant impôt	112,7	343,2
Taux d'impôt légal en France	34,4%	34,4%
Impôt sur le résultat calculé sur la base du taux légal .	(38,8)	(118,2)
Effet des différences de taux d'imposition à l'étranger	13,0	16,8
Effet des variations de taux d'impôt	4,0	0,1
Effet des déficits fiscaux antérieurs utilisés / (déficits fiscaux de l'exercice non reconnus)	(53,5)	(16,7)
Effet des charges non déductibles et des revenus non imposables.....	43,6	6,3
Charge d'impôt de l'exercice	(31,7)	(111,7)
Taux d'impôt effectif	28,1%	32,5%

En 2009, l'effet des charges non déductibles et des revenus non imposables comprend principalement un gain consécutif à des opérations de restructurations financières et juridiques au sein du Groupe pour un montant de 76,7 millions d'euros d'impôt, compensée par une charge d'impôt de 18,8 millions d'euros relative à des redressements fiscaux en France (voir note 22.2).

En 2008, l'effet lié aux charges non déductibles et aux revenus non imposables comprenait principalement l'effet favorable d'impôt relatif à la plus-value de cession non imposable des activités de Rexel en Allemagne pour un montant de 30,3 millions d'euros, partiellement compensé par l'effet défavorable lié à la non déductibilité de la dépréciation du *goodwill* et de la charge relative au plan d'attribution d'actions gratuites, pour un montant respectif de 14,0 millions d'euros et 7,6 millions d'euros.

10. | ACTIFS NON COURANTS

10.1 | *Goodwill* et immobilisations incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Partenariats stratégiques	Réseaux de distribution	Logiciels et autres ⁽¹⁾	Total immobilisations incorporelles	<i>Goodwill</i>
Valeurs brutes au 1er janvier 2008	185,6	403,8	260,5	849,9	2 641,1
Variations de périmètre	-	171,3	150,6	321,9	1 221,8
Acquisitions	-	-	21,2	21,2	-
Cessions	-	-	(4,1)	(4,1)	-
Ecarts de conversion	-	(25,4)	(15,8)	(41,2)	(152,1)
Autres variations ⁽²⁾	-	-	(85,1)	(85,1)	56,6
Valeurs brutes au 31 décembre 2008	185,6	549,7	327,2	1 062,5	3 767,4
Variations de périmètre	-	-	(0,4)	(0,4)	(5,9)
Acquisitions	-	-	20,4	20,4	-
Cessions	-	-	(8,2)	(8,2)	-
Ecarts de conversion	-	18,8	11,6	30,4	119,5
Autres variations	-	-	(1,7)	(1,7)	(11,7)
Valeurs brutes au 31 décembre 2009	185,6	568,5	348,9	1 103,0	3 869,3
Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2008	-	-	(163,9)	(163,9)	(32,8)
Variations de périmètre	-	-	(13,4)	(13,4)	-
Dotations aux amortissements	-	-	(42,1)	(42,1)	-
Dépréciations	-	-	(4,1)	(4,1)	(85,0)
Diminutions des amortissements	-	-	2,0	2,0	-
Ecarts de conversion	-	-	2,3	2,3	4,5
Autres variations ⁽²⁾	-	-	84,0	84,0	-
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2008	-	-	(135,2)	(135,2)	(113,3)
Variations de périmètre	-	-	0,9	0,9	11,0
Dotations aux amortissements	-	-	(42,4)	(42,4)	-
Dépréciations ⁽³⁾	-	-	(0,3)	(0,3)	(18,1)
Diminutions des amortissements	-	-	3,6	3,6	-
Ecarts de conversion	-	-	(2,3)	(2,3)	(0,8)
Autres variations	-	-	0,5	0,5	11,3
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2009	-	-	(175,2)	(175,2)	(109,9)
Valeurs nettes au 1er janvier 2008	185,6	403,8	96,6	686,0	2 608,3
Valeurs nettes au 31 décembre 2008	185,6	549,7	192,0	927,3	3 654,1
Valeurs nettes au 31 décembre 2009	185,6	568,5	173,7	927,8	3 759,4

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre les relations clients pour une valeur nette comptable de 46,1 millions d'euros au 31 décembre 2009.

⁽²⁾ Les autres variations concernent principalement l'annulation de logiciels, dont les amortissements ont été imputés sur la valeur brute de 85,0 millions d'euros.

⁽³⁾ Dépréciation du Goodwill en Irlande, en Slovaquie et en Finlande (voir note 7.2)

Le *goodwill* acquis lors d'un regroupement d'entreprises représente un paiement effectué par l'acquéreur en prévision d'avantages économiques futurs générés par des actifs qui ne peuvent être identifiés individuellement et comptabilisés séparément conformément aux normes IFRS. Tels que les parts de marché, la valeur du capital humain, la capacité à développer des actifs existants et les synergies attendues de l'acquisition. Dans le secteur de la distribution professionnelle, ces synergies recouvrent en particulier celles attendues en termes d'achats, de logistique, de densification du réseau et de gestion administrative. Pour les besoins du test de dépréciation, le goodwill et les autres actifs incorporels (partenariats stratégiques et réseaux de distribution) ayant une durée de vie indéfinie ont été alloués aux différentes unités génératrices de trésorerie comme suit :

(en millions d'euros)

		Au 31 décembre 2009			Au 31 décembre 2008		
		Goodwill	Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	Total	Goodwill	Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	Total
UGT	Secteur géographique						
France	Europe	945,6	169,4	1 115,0	945,0	169,4	1 114,4
Etats-Unis	Amérique du Nord	511,6	73,0	584,6	528,9	75,5	604,4
Canada	Amérique du Nord	419,5	67,0	486,5	373,3	59,6	432,9
Pays-Bas	Europe	196,7	17,3	214,0	196,7	17,3	214,0
Suède	Europe	174,5	18,3	192,8	164,5	17,3	181,8
Allemagne	Europe	171,3	51,7	223,0	171,3	51,7	223,0
Royaume-Uni	Europe	174,7	57,6	232,3	163,6	53,7	217,3
Norvège	Europe	180,7	14,9	195,6	153,8	12,7	166,5
Australie	Asie-Pacifique	152,0	24,2	176,2	120,6	19,1	139,7
Suisse	Europe	152,2	28,4	180,6	152,1	28,4	180,5
Autres		680,6	232,3	912,9	684,3	230,6	914,9
	Total	3 759,4	754,1	4 513,5	3 654,1	735,3	4 389,4

⁽¹⁾ Immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée

Principales hypothèses retenues pour la détermination de la valeur d'utilité

Le calcul de la valeur d'utilité de chaque unité génératrice de trésorerie repose sur les flux de trésorerie issus du plan stratégique à 3 ans, revu par le Comité Stratégique en juin 2009 et mis à jour si nécessaire en décembre 2009. Les flux de trésorerie sont extrapolés sur une période de 5 ans, et prennent en compte une valeur terminale. Un taux de croissance à l'infini de 2,0% a été utilisé pour le calcul de la valeur terminale, identique à celui retenu en 2008. Ce taux extrapole l'inflation à long terme attendue sur les marchés matures et n'est pas soumis à des variations à court terme.

L'estimation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie est sensible aux hypothèses de taux d'actualisation. Le taux d'actualisation a été déterminé sur la base du coût moyen pondéré du capital après impôt déterminé pays par pays. Le coût moyen pondéré du capital reflète la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques de l'actif, non déjà retenus dans les projections de flux de trésorerie, en prenant en considération la structure financière et les conditions de financement d'un acteur standard du marché.

Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer la valeur d'utilité sont les suivants :

	2009	2008
France	7,5%	7,8%
Etats-Unis	6,9%	7,6%
Canada	6,9%	7,3%
Pays-Bas	8,1%	8,3%
Suède	7,8%	8,5%
Allemagne	7,4%	7,8%
Royaume-Uni	8,2%	8,8%
Norvège	8,4%	8,8%
Australie	8,9%	9,8%
Suisse	6,8%	7,2%
Autres	7,6% à 14,0%	7,9% à 12,2%

Les résultats des tests de dépréciation ont conduit à constater en 2009 une dépréciation d'un montant de 18,1 millions d'euros (85,0 millions d'euros en 2008) allouée au *goodwill* de la Slovaquie (10,0 millions d'euros), de la Finlande (4,6 millions d'euros) et de l'Irlande (3,7 millions d'euros) résultant de la détérioration de la situation économique et du retournement des marchés.

Analyse de sensibilité

En ce qui concerne l'évaluation de la valeur d'utilité du *goodwill* et des autres actifs incorporels, le Groupe estime qu'aucune modification raisonnable du taux d'actualisation (inférieure ou égale à 50 points de base) n'entraînerait une baisse de la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie mentionnées ci-dessus, telle que la valeur recouvrable soit significativement inférieure à leur valeur nette comptable, à l'exception de la Norvège. Une hausse de 20 points de base du taux d'actualisation abaisserait la valeur recouvrable de cette unité génératrice de trésorerie (incluant les *goodwill* et les autres actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie) au niveau de sa valeur comptable.

Par ailleurs, une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation, appliquée à la valeur d'utilité de l'ensemble des unités génératrices de trésorerie se traduirait par une dépréciation complémentaire de 28 millions d'euros.

10.2 | Immobilisations corporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains et constructions	Matériels et outillages	Autres actifs corporels	Total immobilisations corporelles
Valeurs brutes au 1er janvier 2008	195,8	519,8	27,2	742,8
Variations de périmètre	122,4	169,6	2,5	294,5
Acquisitions	9,7	50,6	6,6	66,9
Cessions	(100,7)	(52,5)	(1,8)	(155,0)
Ecarts de conversion	(9,8)	(19,5)	(3,6)	(32,9)
Autres variations	(3,1)	(30,0)	(2,8)	(35,9)
Valeurs brutes au 31 décembre 2008	214,3	638,0	28,1	880,4
Variations de périmètre	(0,1)	(0,7)		(0,8)
Acquisitions	2,6	24,3	3,7	30,6
Cessions	(16,9)	(39,3)	(2,0)	(58,2)
Ecarts de conversion	2,9	17,1	2,0	22,0
Autres variations	(18,7)	(2,6)	(2,0)	(23,3)
Valeurs brutes au 31 décembre 2009	184,1	636,8	29,8	850,7
Amortissements et dépréciations au 1er janvier 2008	(66,9)	(383,7)	(20,1)	(470,7)
Variations de périmètre	(44,3)	(118,1)	(0,3)	(162,7)
Dotations aux amortissements	(8,8)	(48,8)	(2,8)	(60,4)
Dépréciations	0,7	(4,3)	(1,4)	(5,0)
Diminutions des amortissements	39,3	39,8	1,5	80,6
Ecarts de conversion	3,9	15,2	2,7	21,8
Autres variations	0,5	31,2	1,4	33,1
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2008	(75,6)	(468,7)	(19,0)	(563,3)
Variations de périmètre	-	0,6	0,2	0,8
Dotations aux amortissements	(9,5)	(48,1)	(3,2)	(60,8)
Dépréciations	(7,2)	(0,3)	(0,4)	(7,9)
Diminutions des amortissements	7,2	34,6	1,9	43,7
Ecarts de conversion	(1,2)	(13,4)	(1,2)	(15,8)
Autres variations	8,9	5,2	0,1	14,2
Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2009	(77,4)	(490,1)	(21,6)	(589,1)
Valeurs nettes au 1er janvier 2008	128,9	136,1	7,1	272,1
Valeurs nettes au 31 décembre 2008	138,7	169,3	9,1	317,1
Valeurs nettes au 31 décembre 2009	106,7	146,7	8,2	261,6

Dépréciation des immobilisations corporelles

En 2009, la dépréciation comptabilisée dans le compte de résultat dans la rubrique « Dépréciation d'immobilisations corporelles » (voir notes 2.18 et 7.2) a traduit la perte de valeur de certaines immobilisations corporelles pour ramener leur valeur nette comptable à la valeur recouvrable. Celle-ci est fondée sur la valeur d'utilité au niveau des unités génératrices de trésorerie, principalement en Lettonie, Belgique, Espagne et Italie. En 2008, les unités génératrices de trésorerie concernées étaient l'Italie, la République Tchèque et la Pologne.

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur d'utilité des immobilisations corporelles sont identiques à celles retenues pour les tests de dépréciation du *goodwill*.

10.3 | Actifs financiers

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2009	2008
Prêts	0,1	2,3
Dépôts	7,5	5,8
Autres actifs financiers	45,7	45,6
Actifs financiers	53,3	53,7

Au 31 décembre 2009, les autres actifs financiers comprenaient essentiellement l'excédent des actifs des régimes à prestations définies sur la dette relative à l'engagement des plans de retraite de Hagemeyer aux Pays-Bas pour un montant de 41,4 millions euros (41,9 millions en 2008 – voir note 18). Ils comprennent également la juste valeur des dérivés de couverture pour 2,7 millions d'euros et des dérivés de couverture de flux de trésorerie pour un montant de 0,5 million d'euros.

10.4 | Titres mis en équivalence

Préalablement à son acquisition par Rexel, Hagemeyer détenait 15% des actions ordinaires de DPI, Inc., société de distribution de produits électroniques audio et vidéo aux États-Unis située dans le Missouri. Par ailleurs, Hagemeyer Finance B.V., filiale directe de Hagemeyer, détenait un prêt subordonné de 11,8 millions de dollars à échéance au 15 juin 2011 et portant intérêt à 11% par an (les intérêts courus étant payables in fine). Dans le cadre de l'acquisition de Hagemeyer, la participation dans DPI, Inc., classée dans la catégorie IAS 39 « *actifs financiers disponibles à la vente* » et le prêt classé dans la catégorie IAS 39 « *prêts et créances* » ont été reconnus à leur juste valeur dans les états financiers consolidés du Groupe.

Le 16 décembre 2009, Hagemeyer Finance B.V. a conclu un accord visant à restructurer la situation financière de DPI, Inc. par incorporation de la créance détenue au capital de DPI, Inc. en contrepartie d'actions préférentielles sans droit de vote ouvrant droit à un dividende prioritaire. Le pacte d'actionnaire prévoit certains droits contractuels en faveur de Hagemeyer Finance B.V., et en particulier des droits de veto pour certaines décisions stratégiques, caractérisant l'exercice d'une influence notable de Hagemeyer Finance B.V. sur DPI, Inc. .

A l'issue de cette opération, le Groupe détient une participation dans DPI, Inc. de 66,67% dont 59,52% d'actions préférentielles sans droit de vote. Cette société a été consolidée selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes au 31 décembre 2009.

A la date de la transaction, la participation dans DPI, Inc. a été réévaluée à sa juste valeur et par conséquent, un gain de 0,6 million d'euros a été enregistré en contrepartie des capitaux propres (*titres disponibles à la vente*). La décomptabilisation de la créance, précédemment classée dans la catégorie « *prêts et créances* », a conduit à constater un gain de 5,5 millions d'euros dans le résultat présenté sur la ligne « autres produits » du compte de résultat.

Le tableau suivant présente les informations financières de DPI, Inc. :

(en millions d'euros) – chiffres non audités

DPI, Inc. information bilantielle

	Au 31 décembre	
	2009	2008
Total actifs	32.6	37.1
Total passifs	(21,9)	(38,9)
Capitaux propres	10.7	(1.8)

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre,

DPI, inc. chiffre d'affaires et résultat net

	2009	2008
Chiffre d'affaires	98,5	105,8
Résultat net	5,8	3,8

11. | ACTIFS COURANTS

11.1 | Stocks

(en millions d'euros)

	Au 31 décembre	
	2009	2008
Coût	1 240,0	1 431,9
Dépréciation	(98,6)	(102,9)
Stocks - nets	1 141,4	1 329,0

Evolution des provisions pour dépréciation

(en millions d'euros)

	2009	2008
Dépréciation des stocks au 1er janvier	(102,9)	(85,1)
Variations de périmètre	0,4	(27,1)
Dépréciation nette	7,7	(3,8)
Ecart de conversion	(3,5)	5,9
Autres variations	(0,3)	7,2
Dépréciation des stocks au 31 décembre	(98,6)	(102,9)

11.2 | Créances clients

	Au 31 décembre	
	2009	2008
(en millions d'euros)		
Valeur nominale	2 020,7	2 470,5
Dépréciation	(119,2)	(107,2)
Créances clients	1 901,5	2 363,3

Les créances clients incluent les taxes collectées pour le compte des autorités fiscales qui, dans certains cas, peuvent être récupérées auprès de celles-ci lorsque le client fait défaut. Ces taxes recouvrables s'élevaient à 202,6 millions d'euros au 31 décembre 2009 (263,8 millions d'euros au 31 décembre 2008).

Le Groupe a mis en place des programmes d'assurance crédit dans la plupart des pays significatifs. Le montant des créances couvertes par ces programmes s'élevait à 677,3 millions d'euros au 31 décembre 2009 (1 017,8 millions d'euros au 31 décembre 2008).

Enfin dans certains pays, le Groupe bénéficie de garanties supplémentaires en fonction des spécificités juridiques locales, notamment aux États-Unis. Les montants couverts par ces garanties représentaient 173,9 millions d'euros au 31 décembre 2009 (225,9 millions d'euros au 31 décembre 2008).

Le 23 décembre 2009, le Groupe a signé un contrat avec Ester Finance Titrisation (l'acquéreur), filiale française de Calyon, portant sur la vente des droits aux flux de trésorerie relatifs à des créances commerciales des filiales américaines du Groupe, dans le cadre d'un *Receivables Participation Agreement* (« RPA »). Cet accord prévoit la vente de créances éligibles en échange de trésorerie pour un montant maximum de 220 millions de dollars. Ce programme arrive à échéance en décembre 2014.

Le prix de vente de ces créances est égal à la valeur nominale des créances diminuée d'une décote correspondant à la rémunération du risque crédit et des coûts de mise à disposition des fonds. Au titre du RPA, le Groupe conserve la responsabilité de la collecte des créances pour le compte de l'acquéreur en contrepartie d'une rémunération (« service fee »). Dans le cadre de cette transaction, le Groupe a signé un contrat « *Collateral and Intercreditor Agreement* » afin de garantir ses obligations au titre du RPA. Les obligations du Groupe au titre du RPA couvrent la remise à l'acquéreur des fonds recouverts pour son compte et le paiement de frais et indemnités. Cependant, ces garanties ne comportent aucune obligation d'indemnisation au titre des créances non recouvrées.

En conséquence du transfert à l'acquéreur de tous les risques et obligations attachés aux créances cédées au titre du programme Ester, celles-ci sont décomptabilisées. La différence entre le prix de vente et la valeur comptable de ces créances a été enregistrée dans le compte de résultat en charges financières.

Au 31 décembre 2009, les créances ont été décomptabilisées pour un montant de 52,6 millions d'euros (75,8 millions de dollars) et la perte consécutive a été enregistrée en charges financières pour un montant de 0,7 million d'euro.

Par ailleurs, le Groupe gère d'autres programmes de cession de créances tels que décrits dans la note 19.1.3.

Evolution des provisions pour dépréciation

	2009	2008
(en millions d'euros)		
Dépréciation des créances clients au 1er janvier .	(107,2)	(85,6)
Variations de périmètre	0,7	(18,9)
Dépréciation nette enregistrée en résultat	(25,4)	(13,4)
Ecart de conversion	(1,2)	2,2
Autres variations	13,9	8,5
Dépréciation des créances clients au 31 décembre	(119,2)	(107,2)

Des créances clients ont fait l'objet de dépréciations estimées sur une base individuelle suite à la constatation d'un risque avéré de défaut du client en question, pour un montant de 75,3 millions d'euros (73,6 millions d'euros au 31 décembre 2008).

Le solde des dépréciations enregistrées correspond à des risques évalués sur la base des retards de paiement.

L'échéancier des créances échues qui n'ont pas fait l'objet d'une dépréciation est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2009	2008
De 1 à 30 jours	187,5	272,4

Conformément au principe comptable énoncé dans la note 2.9.3, toutes les créances au-delà de 30 jours ont fait l'objet d'une dépréciation.

11.3 | Autres actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2009	2008
Ristournes fournisseurs à recevoir	268,1	365,2
TVA déductible et autres taxes sur les ventes	25,9	28,1
Charges constatées d'avance	29,9	26,9
Instruments dérivés	1,2	5,9
Autres créances	46,8	51,8
Total autres actifs	371,9	477,9

12. | TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2009	2008
Valeurs mobilières de placement	179,4	586,4
Disponibilités	178,8	219,1
Fonds de caisses	1,4	1,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	359,6	807,0

Au 31 décembre 2009, les valeurs mobilières comprennent des parts de SICAV (HSBC Monétaire, Caam Tresco Corporate, BNP Paribas Cash Invest), évaluées à leur juste valeur, pour un montant de 141,4 millions d'euros. Ces placements répondent à la politique de placement du Groupe, qui requiert que les fonds dans lesquels ils sont réalisés soient très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de perte.

13. | SYNTHÈSE DES ACTIFS FINANCIERS

(en millions d'euros)	Catégorie IAS 39 Niveau		Au 31 décembre			
			2009		2008	
			Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Prêts	P&C			2,3	2,3	
Dépôts	P&C			5,8	5,8	
Titres disponibles à la vente	DàV			1,2	1,2	
Instruments dérivés dans une relation de couverture ... ⁽¹⁾	N/A	2		2,0	2,0	
Autres	N/A	(2)		43,0	N/A	
Total des actifs financiers non courants			53,3	-	54,3	-
Créances clients	P&C		1 901,5	1 901,5	2 363,3	2 363,3
Ristournes fournisseurs à recevoir	P&C		268,1	268,1	365,2	365,2
TVA déductible et autres taxes sur les ventes	N/A	(2)	25,9	N/A	28,1	N/A
Autres créances	P&C		46,8	46,8	51,8	51,8
Instruments dérivés dans une relation de couverture ... ⁽¹⁾	N/A		-	-	-	-
Autres instruments dérivés	DFT	2	1,2	1,2	5,9	5,9
Charges constatées d'avance	N/A	(2)	29,9	N/A	26,9	N/A
Total des autres actifs courants			371,9	-	477,9	-
Valeurs mobilières de placement	JVR	1	179,4	179,4	586,4	586,4
Disponibilités	P&C		180,2	180,2	220,6	220,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie			359,6	-	807,0	-

⁽¹⁾ Méthode comptable spécifique aux relations de couverture

⁽²⁾ Ne constitue pas un actif financier au sens de la norme IAS 39

Prêts et créances	P&C
Actifs financiers disponibles à la vente	DàV
Détenus à des fins de transaction	DFT
Juste valeur par le résultat sur option	JVR
Non applicable	N/A

14. | CAPITAL SOCIAL ET PRIME D'EMISSION

14.1 | Évolution du capital social et de la prime d'émission

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le Groupe a enregistré les mouvements suivants dans les capitaux propres suite à l'émission d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 5€ par action :

	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission
		<i>(en millions d'euros)</i>	
Au 1er janvier 2008	255 993 827	1 280,0	1 409,9
	-	-	-
Au 31 décembre 2008	255 993 827	1 280,0	1 409,9
Emission d'actions dans le cadre des plans d'actions gratuites.....	2 159 291	10,8	(10,8)
Exercices d'options d'achat d'actions.....	66 900	0,3	-
Attribution d'actions gratuites.....			(6,9)
Au 31 décembre 2009	258 220 018	1 291,1	1 392,2

Actions propres

L'assemblée générale mixte du 20 mai 2009 a autorisé le Directoire de la Société, sous réserve de l'autorisation préalable du conseil de surveillance, avec faculté de subdélégation, à acheter ou faire acheter un nombre maximal d'actions de la Société représentant jusqu'à 10% du capital social de la Société à un prix maximum de 20 euros. Ce programme est limité à 200 millions d'euros et a une durée de 18 mois à compter de la date de l'assemblée générale mixte, soit jusqu'au 20 novembre 2010.

Les objectifs de ce programme sont par ordre de priorité décroissant :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-177 et suivants du Code de commerce, toute attribution d'actions gratuites dans le cadre de tout plan d'épargne entreprise ou groupe conformément aux dispositions des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail, toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce et toute attribution d'actions dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise et de réaliser toute opération de couverture afférente à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques où le Directoire ou la personne agissant sur délégation du Directoire agira ;
- de conserver et de remettre des actions ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe et ce dans la limite de 5 % du capital social de la Société ;
- de remettre des actions à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société ;
- d'annuler tout ou partie des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'adoption de la vingt-cinquième résolution de l'assemblée générale mixte du 20 mai 2008 ;
- ainsi que tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Dans le cadre de ce programme, Rexel a conclu avec la banque Crédit Agricole Cheuvreux un mandat AMF en vue de favoriser indépendamment la liquidité des transactions sur les actions Rexel

pour un montant de 12,8 millions d'euros. Ce montant peut être ajusté à la hausse ou à la baisse en fonction des besoins nécessaires à la mise en œuvre du contrat.

Au 31 décembre 2009, Rexel détenait 86 700 actions propres acquises au prix moyen de 9,53 euros et comptabilisées en réduction des capitaux propres, pour un montant de 0,8 million d'euros.

Par ailleurs, les moins-values réalisées sur la cession des actions propres au cours de l'exercice 2009, se sont élevées à 1,3 million d'euros nettes d'impôt et ont été comptabilisées en réduction des capitaux propres.

14.2 | Gestion du capital

Les actions de la société Rexel sont admises aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris depuis le 4 avril 2007. Dans le cadre de cette introduction en bourse, les principaux actionnaires indirects de Rexel, à savoir des fonds gérés par Clayton, Dubilier & Rice, Inc., Ray France Investment S.A.S. (elle-même filiale d'Eurazeo S.A.), des fonds gérés par Merrill Lynch Global Private Equity (ensemble les "Investisseurs Principaux"), et Caisse de Dépôt et de Placement du Québec (ensemble avec les Investisseurs Principaux, les "Investisseurs") sont convenus d'organiser la cession de tout ou partie des actions de Rexel qu'ils détiennent, directement ou indirectement, selon certaines modalités. Chacun de ces Investisseurs peut ainsi :

- céder ses actions de Rexel sur le marché, chacun pour un volume maximum représentant 10,0 millions d'euros par période de trente jours consécutifs ;
- procéder à un transfert d'actions de Rexel sous la forme (i) d'un bloc hors marché pour un montant minimum de 75 millions d'euros, ou (ii) d'une offre secondaire d'actions de Rexel au public, dont le produit minimum serait estimé à 150 millions d'euros, à condition que les autres Investisseurs puissent participer à cette cession hors marché ou cette offre secondaire et qu'aucune offre secondaire n'ait déjà eu lieu dans les six mois précédents.

Ces engagements de cession organisée prendront fin le 12 avril 2012 ou à la date à laquelle la participation globale en capital (directe ou indirecte) des Investisseurs Principaux dans Rexel deviendrait inférieure à 40%. En outre, ces engagements de cession organisée cesseront de s'appliquer à l'égard de l'Investisseur qui viendrait à détenir (directement ou indirectement) moins de 5% du capital de Rexel.

Distribution de dividende

	Exercice clos le 31 décembre	
	2009	2008
(en millions d'euros)		
Dividendes payés au cours de l'exercice	-	94,4
Dividende par action attribué aux actions ordinaires.....	-	0,37€
Proposition de dividendes	-	-

Le Groupe a une politique de distribution de dividendes restreinte par le Contrat de Crédit Senior signé le 21 décembre 2009 (voir note 19.1.2).

15. | PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

15.1 | Plans d'attribution gratuite d'actions

En complément à sa politique à long terme d'intéressement des salariés, Rexel a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions dont les caractéristiques sont exposées ci-après :

Plans mis en place en 2009

Le 11 mai 2009, Rexel a conclu plusieurs plans d'attribution gratuite d'actions en faveur de ses cadres dirigeants et employés clés s'élevant à 1 372 166 actions. Conformément aux réglementations locales, ces dirigeants et employés seront éligibles à recevoir des actions Rexel, soit à l'issue d'une période de deux ans (12 mai 2011), ces actions n'étant cessibles qu'après l'issue d'une période supplémentaire de deux ans (12 mai 2013), soit à l'issue d'une période de quatre ans (12 mai 2013), ces actions étant alors cessibles immédiatement.

La remise effective de ces actions est soumise au respect de conditions de présence et de performance décrites dans le tableau ci-dessous :

Bénéficiaires	Cadres dirigeants et exécutifs		Autres employés clés		Total
Conditions d'acquisition	Présence au 2nd anniversaire de la mise en place du plan et conditions de performance basées sur : (i) l'EBITDA ajusté de 2009, (ii) la croissance de l'EBITDA ajusté entre 2008 et 2010 et (iii) le ratio Dette nette sur EBITDA ajusté de 2009		Présence au 2nd anniversaire de la mise en place du plan pour 40% des actions octroyées et conditions de performance basées sur : (i) l'EBITDA ajusté de 2009, (ii) la croissance de l'EBITDA ajusté entre 2008 et 2010 et (iii) le ratio Dette nette sur EBITDA ajusté de 2009, pour 60% des actions octroyées		
Date d'acquisition définitive	12 mai 2011	12 mai 2013	12 mai 2011	12 mai 2013	
Nombre maximum d'actions attribuées le 11 mai 2009	107 934	218 884	259 282	786 066	1 372 166
Annulation en 2009 en raison de conditions de présence non remplies ..	-	-	(8 511)	(19 006)	(27 517)
Annulation en 2009 en raison de conditions de performance non atteintes	(17 558)	(35 603)	(35 151)	(107 364)	(195 676)
Nombre maximum d'actions attribuées au 31 décembre 2009	90 376	183 281	215 620	659 696	1 148 973

La juste valeur des actions Rexel attribuées aux salariés a été évaluée à 6,42€ par action, cette valeur étant fondée sur la valeur boursière à la date d'octroi. Dès lors qu'il n'est pas envisagé de distribuer de dividende jusqu'à la date de remise des actions aux bénéficiaires, aucun effet relatif aux restrictions de dividendes attachés à ces actions n'est pris en compte dans la juste valeur.

Plans mis en place en 2008

Le 23 juin 2008, Rexel a conclu plusieurs plans d'attribution gratuite d'actions en faveur de ses cadres dirigeants et employés clés pour un nombre maximum de 1 541 720 actions, augmenté de 66 241 actions octroyées le 1^{er} octobre 2008. En fonction des réglementations locales, ceux-ci seront éligibles à recevoir des actions Rexel, soit à l'issue d'une période de deux ans (le 24 juin 2010 ou le 2 octobre 2010), ces actions n'étant cessibles qu'à l'issue d'une période supplémentaire de deux ans (le 24 juin 2012 ou le 2 octobre 2012) dans le cadre du plan intitulé « Plan 2+2 », soit à l'issue d'une

période de quatre ans, ces actions étant alors cessibles immédiatement dans le cadre du plan intitulé « Plan 4+0 ».

La remise effective de ces actions est soumise au respect de conditions de présence et de conditions de performance posées par le Plan.

Les conditions d'attribution sont présentées dans le tableau suivant :

Bénéficiaires	Cadres dirigeants et exécutifs			Employés clés				Total
Conditions d'acquisition ...	Présence au 2nd anniversaire de la mise en place du plan et conditions de performance basées sur : (i) l'EBITDA 2008, (ii) la croissance de l'EBITDA entre 2007 et 2009, et (iii) le ratio Dette nette sur EBITDA de 2009			Présence au 2nd anniversaire de la mise en place du plan et conditions de performance basées sur : (i) l'EBITDA 2008 et (ii) la croissance de l'EBITDA entre 2007 et 2009				
Plan	2+2 Plan		4+0 Plan	2+2 Plan		4+0 Plan		
Date d'acquisition définitive	24-juin-10	24-juin-12	2 Oct 12	24-juin-10	2 Oct 10	24-juin-12	2 Oct 12	
Nombre maximum d'actions attribuées à l'issue de la période	241 211	217 920	28 436	280 698	3 456	801 891	34 349	1 607 961
Annulation en 2008 en raison de conditions de présence non remplies	-	-	-	(13 218)	-	(18 848)	(2 853)	(34 919)
Nombre maximum d'actions attribuées au 31 décembre 2008	241 211	217 920	28 436	267 480	3 456	783 043	31 496	1 573 042
Annulation en 2009 en raison de conditions de présence non remplies	(53 371)	-	-	(35 603)	-	(95 371)	(7 507)	(191 852)
Annulation en 2009 en raison de conditions de performance non atteintes .	(155 179)	(180 031)	(23 492)	(115 697)	(1 724)	(343 193)	(11 975)	(831 291)
Nombre maximum d'actions attribuées au 31 décembre 2009	32 661	37 889	4 944	116 180	1 732	344 479	12 014	549 899

La juste valeur des actions de Rexel accordées aux salariés a été évaluée à 7,88 € par action, cette valeur étant fondée sur la valeur boursière à la date d'octroi, de laquelle a été déduit l'effet relatif aux restrictions de distribution de dividendes attachés à ces actions jusqu'à leur remise aux bénéficiaires.

Plans mis en place en 2007

Concomitamment à son introduction en bourse, Rexel a mis en place le 11 avril 2007 plusieurs plans d'attribution gratuite d'actions en faveur de ses cadres dirigeants et employés clés pour un nombre de 5 022 190 actions, auquel il a été ajouté 33 991 actions le 29 octobre 2007. En fonction des réglementations locales, ceux-ci seront éligibles à recevoir des actions Rexel, soit à l'issue d'une période de deux ans (le 12 avril 2009 ou le 30 octobre 2009), ces actions n'étant cessibles qu'à l'issue d'une période supplémentaire de deux ans, soit à l'issue d'une période de 4 ans (le 12 avril 2011 ou le 30 octobre 2011), ces actions étant alors cessibles immédiatement.

La remise effective de ces actions est soumise au respect de conditions de présence et de conditions de performance posées par le Plan.

Les conditions d'attribution sont présentées dans le tableau suivant :

Bénéficiaires	Cadres dirigeants et exécutifs	Cadres dirigeants et exécutifs	Employés clés	Total	
Conditions d'acquisition	Présence au 1er anniversaire de la mise en place du plan	Conditions de performance basées sur l'EBITDA consolidé 2007 et présence au 1er anniversaire de la mise en place du plan	Conditions de performance basées sur l'EBITDA 2007 et présence au 1er anniversaire de la mise en place du plan pour une moitié des actions et sur l'EBITDA 2008 et présence au 2nd anniversaire de la mise en place du plan pour l'autre moitié		
Date d'acquisition définitive ...	11-avr-07	11-avr-07	11-avr-07	29-oct-07	
Nombre maximum d'actions attribuées à l'issue de la période	2 556 576	1 193 055	1 272 559	33 991	5 056 181
Annulation en 2007 en raison de conditions de présence non atteintes	-	-	(74 726)	-	(74 726)
Nombre d'actions attribuées au 31 décembre 2007	2 556 576	1 193 055	1 197 833	33 991	4 981 455
Annulation en 2008 en raison de conditions de présence non atteintes	-	(88 254)	(96 171)	-	(184 425)
Nombre d'actions attribuées au 31 décembre 2008	2 556 576	1 104 801	1 101 662	33 991	4 797 030
Annulation en 2009 en raison de conditions de présence non atteintes	-	-	(13 968)	(2 050)	(16 018)
Emission en 2009	(1 302 133)	(562 702)	(286 982)	(7 474)	(2 159 291)
Nombre d'actions attribuées au 31 décembre 2009	1 254 443	542 099	800 712	24 467	2 621 721

Selon les hypothèses relatives à la rotation des bénéficiaires et le respect des conditions de performance, la charge relative à ces plans réglés en instruments de capitaux propres s'est élevée à 74,4 millions d'euros (sans effet sur la charge d'impôt), montant fondé sur le prix de l'offre au public de 16,50 euros par action. Elle est étalée sur la période d'acquisition.

La charge relative à ces plans a été comptabilisée dans le poste « frais administratifs et commerciaux » (à l'exception du plan 2007 liée à l'introduction en bourse et comptabilisé en « autres charges » en raison de son caractère non-récurrent) et est présentée dans le tableau suivant :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2009	2008
(en millions d'euros)		
Plans mis en place en 2007.....	2,3	19,7
Plans mis en place en 2008.....	1,2	2,3
Plans mis en place en 2009.....	2,0	-
Total charges relatives aux plans d'actions gratuites	5,5	22,0

15.2 | Plans d'options de souscription d'actions

Plans mis en place par Rexel en 2005

Le 28 octobre 2005, Rexel avait mis en place un programme d'options de souscription d'actions (Plan n°1) en faveur de certains cadres exécutifs. Les 31 mai et 4 octobre 2006, de nouveaux cadres avaient bénéficié de ce programme. Le 30 novembre 2005, un autre accord (Plan n°2) avait été conclu avec un cercle plus large d'employés clés du Groupe, prévoyant des conditions de présence de 4 ans ou la survenance de certains événements, tels que l'introduction en bourse. Le 31 mai 2006, ce plan a été étendu à de nouveaux employés.

Les options des plans n°1 et n°2 ont été entièrement attribués lors de l'introduction en bourse des actions de Rexel en avril 2007.

Conformément à ces programmes, les options sont exerçables à la juste valeur des actions à la date de leur octroi et pendant une période de 10 ans après la date d'octroi. Ces plans sont qualifiés de transactions réglés en instruments de capitaux propres.

Plans mis en place en 2003 et 2004 par Rexel Distribution S.A. préalablement à son acquisition

Préalablement à son acquisition par Rexel Développement S.A.S. (anciennement dénommée Ray Acquisition S.C.A.), des plans de stock-options étaient accordés chaque année aux membres du management de Rexel Distribution S.A. (anciennement dénommée Rexel S.A.).

Toutes les options sont acquises par les bénéficiaires et donnent droit à une attribution physique d'actions. Les conditions d'attribution sont les suivantes :

Date d'attribution / Bénéficiaires	Nombre d'instruments attribués à l'origine	Nombre d'options vivantes au 31 décembre 2009	Durée de vie des options
Options attribuées au management avant le 7 novembre 2002	933 943	133 060	2012
Options attribuées au management en 2003	623 413	545	2013
Options attribuées au management en 2004	782 790	1 549	2014
Total options attribuées par Rexel Distribution S.A.	2 340 146	135 154	
Options attribuées aux cadres exécutifs (Plan n°1)			
- le 28 octobre 2005	2 711 000	1 231 002	2015
- le 31 mai 2006	169 236	140 944	
- le 4 octobre 2006	164 460	267 452	
Options attribuées aux employés clés (Plan n°2)			
- le 30 novembre 2005	259 050	406 056	2015
- le 31 mai 2006	34 550	65 976	
Total des options attribuées par Rexel	3 338 296	2 111 430	

Nombre d'options d'achat d'actions

Le nombre d'options d'achat d'actions est détaillé ci-dessous :

(Nombre d'options)	Rexel S.A.		Rexel Distribution S.A.		
	Plans 2005		Plans 2004	Plans 2003	Plans antérieurs au 7 nov. 2002
	Cadres exécutifs	Employés clés			
Options existantes au 1er janvier 2008.....	1 639 398	542 432	491 014	1 134	208 154
Annulation sur la période.....	-	(3 500)	-	(589)	(39 543)
Exercices sur la période.....	-	-	(488 969)	-	-
Options existantes au 31 décembre 2008.....	1 639 398	538 932	2 045	545	168 611
Options existantes au 1er janvier 2009.....	1 639 398	538 932	2 045	545	168 611
Annulation sur la période.....	-	-	(496)	-	(35 551)
Exercices sur la période.....	-	(66 900)	-	-	-
Options existantes au 31 décembre 2009.....	1 639 398	472 032	1 549	545	133 060
Options exerçables en fin d'exercice.....	1 639 398	472 032	1 549	545	133 060
Prix d'exercice.....	5€ /6,5€ /9,5€	5€ /6,5€	28,49€	21,61€	68,38€ 55,02€ 59,68€ 51,99€

16. | RESULTATS PAR ACTION

Les informations sur les résultats et le nombre d'actions ayant servi au calcul du résultat de base et du résultat dilué sont présentées ci-dessous :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2009	2008
Résultat net revenant aux actionnaires de la Société (en millions d'euros)	80,6	230,2
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	259 786	255 460
Résultat net par action (en euros)	0,31	0,90
Résultat net revenant aux actionnaires de la Société (en millions d'euros)	80,6	230,2
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	259 786	255 460
Actions potentielles dilutives (en milliers)	1 460	6 365
- dont options de souscription d'actions (en milliers)	517	826
- dont actions gratuites (en milliers) ⁽¹⁾	943	5 539
Nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour le calcul du résultat dilué par action (en milliers)	261 246	261 825
Résultat net dilué par action (en euros)	0,31	0,88

⁽¹⁾ Le nombre d'actions potentielles dilutives ne tient pas compte des actions gratuites dont l'attribution est soumise à des conditions de performance.

17. | PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2009	2008
Provisions	181,2	174,0
Autres passifs non courants	54,2	55,2
Total	235,4	229,2

Les autres passifs non courants comprennent essentiellement des instruments dérivés évalués à la juste valeur pour un montant de 43,7 millions d'euros (voir note 20.1) et les dettes relatives à la participation des salariés en France pour un montant de 10,5 millions d'euros (10,3 millions d'euros au 31 décembre 2008).

La variation des provisions est détaillée dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Provisions pour restructuration	Provisions pour litiges fiscaux	Autres provisions pour litiges	Provisions au titre des immeubles vacants	Total provisions
Solde au 1er janvier 2008	7,6	23,4	8,6	1,8	41,4
Variations de périmètre	1,8	5,6	54,0	55,9	117,3
Augmentations de provisions	22,9	9,5	7,6	11,4	51,4
Reprises de provisions utilisées	(6,0)	(1,2)	(3,0)	(6,0)	(16,2)
Reprises de provisions non utilisées	(0,1)	(1,3)	(0,6)	(1,0)	(3,0)
Ecarts de conversion	(0,8)	(0,6)	(1,5)	(13,5)	(16,4)
Autres variations	(1,9)	(0,2)	(0,3)	1,9	(0,5)
Valeurs brutes au 31 décembre 2008	23,5	35,2	64,8	50,5	174,0
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Augmentations de provisions	34,8	9,9	7,1	17,0	68,8
Reprises de provisions utilisées	(19,6)	(3,5)	(6,6)	(14,8)	(44,5)
Reprises de provisions non utilisées	(0,6)	(0,9)	(14,9)	-	(16,4)
Ecarts de conversion	0,6	0,5	1,7	8,0	10,8
Autres variations	(1,0)	(11,5)	(0,4)	1,4	(11,5)
Valeurs brutes au 31 décembre 2009	37,7	29,7	51,7	62,1	181,2

Au 31 décembre 2009, les provisions comprennent principalement :

- Les restructurations engagées dans le cadre de plans sociaux et de départs volontaires et visant à adapter la structure du groupe à la conjoncture actuelle. Ces plans de restructuration se sont traduits par la fermeture d'agences, de centres logistiques et de locaux administratifs. Les restructurations engagées au 31 décembre 2009 concernent notamment la France (12,2 millions d'euros), les Etats-Unis (7,2 millions d'euros), la Suède (3,3 millions d'euros), le Canada (2,9 millions d'euros) et l'Espagne (2,8 millions d'euros). La variation de ces provisions au cours de l'exercice 2009 concerne principalement des plans de restructurations en France (dotation de 12,1 millions d'euros et reprise de 7,3 millions d'euros) et aux États-Unis (dotation de 6,8 millions d'euros et reprise de 2,3 millions d'euros) ;
- les litiges liés à des contentieux de nature fiscale en France (voir note 22.2) pour un montant de 19,2 millions d'euros, et au Canada pour un montant de 4,4 millions d'euros. L'augmentation de ces provisions au cours de l'exercice 2009 se rapporte principalement à un contentieux relatif à des prestations facturées par les actionnaires de la société Rexel Développement en France pour 6,6 millions d'euros. Les autres variations concernent des provisions pour redressements fiscaux enregistrées en 2008 pour un montant de 11,5 millions d'euros et reclassées en 2009, consécutivement aux redressements notifiés par

l'administration fiscale française, en dépréciation d'actifs d'impôts différés liés à des pertes fiscales reportables ;

- les autres litiges notamment celui lié à la faillite de Ceteco, filiale de Hagemeyer pour un montant de 31,0 millions d'euros (voir note 22), les litiges liés au personnel pour un montant de 2,6 millions d'euros et les garanties et réclamations en provenance de clients et de tiers. La variation de ces provisions comprend principalement la partie de la provision liée au litige Ceteco devenue sans objet pour 13,8 millions d'euros, suite à l'accord intervenu le 8 février 2010 (voir note 22);
- des provisions pour locaux vacants pour 43,1 millions d'euros au Royaume-Uni (comprenant un montant de 26,6 millions d'euros pour un contrat déficitaire relatif à la fermeture d'un centre de logistique exploité par Hagemeyer et divers contrats de location de locaux vacants pour 8,3 millions d'euros), en France pour 5,8 millions d'euros et aux Etats-Unis pour 5,6 millions d'euros. La variation de ces provisions au cours de l'exercice 2009 concerne principalement des dotations et reprises de provisions en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Au 31 décembre 2008, les provisions comprenaient principalement :

- des provisions pour restructuration en France pour un montant de 8,4 millions d'euros (fermetures de branches d'activité et arrêts d'activités non stratégiques), aux Etats-Unis pour un montant de 3,5 millions d'euros (réorganisation des divisions régionales), au Canada pour un montant de 2,9 millions d'euros (réorganisation et vente d'activités non stratégiques), et en Espagne pour un montant de 1,9 million d'euros (intégration de ABM, filiale de Hagemeyer). L'augmentation de ces provisions au cours de l'exercice 2008 concerne principalement la France (8,4 millions d'euros) et les Etats-Unis (3,7 millions d'euros) ;
- des provisions pour litiges liés principalement à des contentieux de nature fiscale en France (voir note 22.2) pour un montant de 25,2 millions d'euros (dont 6,1 millions de dotation complémentaire au cours de l'exercice 2008), et au Canada pour un montant de 3,7 millions d'euros ;
- d'autres provisions relatives à l'activité courante concernant le litige lié à la faillite de Ceteco pour un montant de 45,2 millions d'euros (ce litige concernant Hagemeyer N.V. est présenté en variations de périmètre), des litiges liés au personnel pour un montant de 4,1 millions d'euros et des garanties et réclamations en provenance de clients et de tiers ;
- une provision pour locaux vacants dont 51,9 millions d'euros au titre d'un contrat déficitaire relatif à un centre logistique au Royaume-Uni et présenté au cours de l'exercice 2008 en variations de périmètre.

18. | AVANTAGES DU PERSONNEL

Les avantages du personnel dans le Groupe se présentent sous diverses formes, dont des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies. Les caractéristiques spécifiques de ces plans varient en fonction des réglementations applicables à chaque pays concerné. Les différents types de plans concernent les régimes de retraite, les indemnités de fin de carrière, les médailles du travail, les départs en retraite anticipés, les couvertures médicales et d'assurance vie accordés aux anciens salariés (y compris les retraités). Les régimes de retraite financés les plus importants concernent essentiellement le Canada, le Royaume-Uni, les États-Unis, les Pays-Bas et la Suisse et sont gérés dans des structures indépendantes du Groupe. En France et en Italie, les engagements concernent principalement les indemnités de fin de carrière et les gratifications liées à l'ancienneté (médailles du travail) ; ces régimes ne sont généralement pas financés.

L'évolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est la suivante :

	Valeur actualisée de l'engagement	
	2009	2008
(en millions d'euros)		
A l'ouverture de l'exercice	924,1	461,6
Coûts des services rendus de la période	14,3	14,9
Charges d'intérêts financiers	51,8	45,2
Prestations servies	(47,1)	(43,6)
Cotisations versées par les participants	3,6	3,1
Ecarts actuariels	58,2	(51,0)
Variations de périmètre	-	560,0
Ecarts de conversion	38,2	(65,9)
Diminution/augmentation de l'engagement/autres	(2,8)	(0,2)
A la clôture de l'exercice	1 040,3	924,1

L'évolution de la juste valeur des actifs des régimes à prestations définies est la suivante :

	Juste valeur des actifs des régimes à prestations définies	
	2009	2008
(en millions d'euros)		
A l'ouverture de l'exercice	728,7	353,1
Cotisations versées par l'employeur	33,5	27,7
Cotisations versées par les participants	3,6	3,2
Rendements des actifs	99,1	(91,4)
Prestations servies	(47,1)	(43,7)
Variations de périmètre	-	525,8
Ecarts de conversion	27,9	(45,0)
Autres variations	-	(1,0)
A la clôture de l'exercice	845,7	728,7

Le rapprochement du passif au bilan avec l'obligation actuarielle des plans à prestations définies s'analyse comme suit :

	Au 31 décembre				
	2009	2008	2007	2006	2005
(en millions d'euros)					
Valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies	1 040,3	924,1	461,6	482,0	390,4
dont Plans par capitalisation	951,1	842,1	370,6	385,6	321,5
dont Plans par répartition	89,2	82,0	91,0	96,4	68,9
Juste valeur des actifs	(845,7)	(728,7)	(353,1)	(343,6)	(253,0)
Situation financière	194,6	195,4	108,5	138,4	137,4
Gains et pertes actuariels non reconnus	(62,2)	(61,9)	14,4	(4,7)	(23,4)
Effet du plafonnement des actifs	-	-	2,7	-	-
Provision comptabilisée pour les régimes à prestations définies	132,4	133,5	125,6	133,7	114,0
dont "Avantages du personnel"	173,8	175,4	125,6	133,7	114,0
dont "Autres actifs financiers" ⁽¹⁾	(41,4)	(41,9)	-	-	-

(1) L'excédent de 41,4 millions d'euros des actifs par rapport à la dette concerne principalement le régime à prestations définies de Hagemeyer en vigueur aux Pays-Bas qui fait l'objet de conditions de financement minimum. Conformément à ce plan, la société est exemptée de cotisations quand le ratio de couverture est supérieur à 150% et est remboursée quand ce ratio dépasse 200% ou à l'issue du plan pour le montant des surplus. En conséquence, cet excédent n'a pas fait l'objet d'un plafonnement au 31 décembre 2009.

La charge comptabilisée au compte de résultat consolidé s'analyse ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2009	2008
Coûts des services de la période ⁽¹⁾	14,3	14,9
Charges d'intérêts ⁽²⁾	51,8	45,2
Rendement attendu des actifs ⁽²⁾	(39,8)	(43,8)
Réductions de plans ⁽³⁾	(2,9)	-
Amortissements des gains et pertes actuariels ⁽¹⁾	1,4	2,5
Autres ⁽¹⁾	-	(2,6)
Charge comptabilisée	24,8	16,2

⁽¹⁾ Inclus dans les charges de personnel (voir note 6)

⁽²⁾ inclus dans les charges financières nettes (voir note 8)

⁽³⁾ inclus dans les autres produits et charges (voir note 7)

Les principales hypothèses actuarielles à la date d'évaluation la plus récente sont les suivantes :

<i>(en %)</i>	Zone Euro		Royaume-Uni		Canada		Etats-Unis		Suisse	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	5,25	5,75	5,75	6,00	6,00	6,50	5,75	6,00	3,00	3,00
Taux de rendement attendu des actifs ⁽²⁾ ..	4,90	5,75	6,70	7,15	6,75	6,75	7,75	7,75	2,30	3,50
Taux d'augmentation futur des salaires ...	2,50	2,50	3,50	3,50	3,00	3,00	n/a	n/a	2,00	2,00
Taux d'augmentation futur des retraites ...	2,00	2,00	2,55	2,25	2,00	2,00	n/a	n/a	1,00	1,00

⁽¹⁾ Les taux d'actualisation ont été déterminés par référence au taux de rendement des obligations de première catégorie ayant une échéance identique aux régimes concernés. Ils proviennent d'une base de données développée par l'actuaire de Rexel comprenant plusieurs centaines d'obligations cotées AA+ ayant des durées allant de un à 30 ans environ. Les prestations attendues de chaque plan sont actualisées avec le taux correspondant à la durée du plan. Puis, un taux d'actualisation unique est calculé dans la base de données qui, lorsqu'il est appliqué aux flux de trésorerie de tous les plans, permet de déterminer la valeur actualisée de tous les flux de trésorerie issus de chacun des plans.

⁽²⁾ Les taux de rendement attendus des actifs ont été calculés en fonction de la moyenne pondérée des taux de rendement attendus pour les obligations et les actions. Par hypothèse, le taux de rendement attendu des obligations est identique au taux d'actualisation, dont le principe de calcul est décrit ci-dessus. Le taux de rendement attendu des actions a été déterminé sur la base du taux d'actualisation auquel il a été ajouté une prime de risque de 3%.

Analyse de sensibilité

Au 31 décembre 2009, une baisse de 25 points de base du taux d'actualisation augmenterait la valeur actualisée de l'engagement de 39,1 millions d'euros. Une baisse de 25 points de base du taux de rendement attendu des actifs conduirait à augmenter la charge de 2,1 millions d'euros.

Au 31 décembre 2009, une hausse du taux d'inflation de 1% des frais médicaux se traduirait par une augmentation de 4,0 millions d'euros de la valeur actualisée de l'engagement.

Au 31 décembre 2009, la répartition moyenne pondérée des fonds investis dans les plans de retraite du Groupe par type de placement est la suivante : 37% d'actions, 48% d'obligations et 15% en placements divers. Cette répartition est celle qui a été utilisée pour l'estimation du taux d'augmentation futur des retraites en 2010.

19. | ENDETTEMENT FINANCIER

Cette note présente des informations sur l'endettement financier au 31 décembre 2009. L'endettement financier inclut les dettes portant intérêt, emprunts et intérêts courus nets des coûts de transaction.

19.1 | Endettement financier net

(en millions d'euros)	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Obligations Senior ⁽¹⁾	1,5	575,0	576,5	-	-	-
Dette senior	-	1 091,2	1 091,2	178,2	2 225,9	2 404,1
Titrisation	-	1 056,6	1 056,6	-	1 255,0	1 255,0
Emprunts auprès des établissements de crédit	3,9	2,3	6,2	5,2	3,7	8,9
Concours bancaires et autres emprunts ⁽²⁾	87,7	-	87,7	91,4	-	91,4
Location financement	6,9	11,0	17,9	9,6	17,4	27,0
Moins coûts de transaction	(16,5)	(58,8)	(75,3)	-	(47,4)	(47,4)
Autres dettes financières et intérêts courus	83,5	2 677,3	2 760,8	284,4	3 454,6	3 739,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie			(359,6)			(807,0)
Endettement financier net			2 401,2			2 932,0

⁽¹⁾ dont intérêts courus pour un montant de 1,5 million d'euros au 31 décembre 2009

⁽²⁾ dont intérêts courus pour un montant de 4,2 millions d'euros au 31 décembre 2009 (8,3 millions d'euros au 31 décembre 2008)

19.1.1 Obligations Senior

Le 21 décembre 2009, Rexel a émis des obligations senior non assorties de sûretés d'un montant nominal de 575 millions d'euros, («Obligations»). Les fonds levés ont été utilisés pour refinancer une partie de la dette contractée au titre du précédent Contrat de Crédit Senior. Ces obligations portent intérêt au taux annuel de 8,25% et sont admises aux négociations sur le marché de la Bourse de Luxembourg. Rexel paiera des intérêts sur ces obligations semestriellement, au 15 juin et au 15 décembre, à compter du 15 juin 2010. Les obligations sont remboursables le 15 décembre 2016.

Ces obligations sont garanties par certaines filiales de Rexel. Elles ont les mêmes garanties que les dettes senior existantes ou à venir de Rexel et sont prioritaires par rapport aux dettes subordonnées.

Les obligations sont remboursables en totalité ou partiellement à tout moment jusqu'au 15 décembre 2013, pour le montant total du principal, augmenté d'une prime de remboursement anticipé et des intérêts courus non échus. A partir du 15 décembre 2013, les obligations sont remboursables en totalité ou partiellement pour les valeurs figurant dans le tableau ci-après :

Période de remboursement commençant le :	Prix de remboursement (en % du montant principal)
15 décembre 2013	104,125%
15 décembre 2014	102,063%
15 décembre 2015 et au-delà	100,000%

Par ailleurs, jusqu'au 15 décembre 2012, les obligations pourront être remboursées à hauteur de 35% du montant principal avec les fonds reçus au titre d'une offre primaire d'actions Rexel sur le marché.

19.1.2 Contrat de Crédit Senior

Dans le cadre des opérations de refinancement, Rexel, en qualité d'emprunteur, a conclu le 21 décembre 2009 avec BNP Paribas, CALYON, Crédit Industriel et Commercial, HSBC France, Natixis, ING Belgium S.A., The Royal Bank of Scotland Plc, Société Générale Corporate et Investment Banking and Bank of America Securities Limited, en qualité de *Mandated Lead Arrangers* et de CALYON en qualité d'agent, un contrat de crédit d'un montant de 1 700 millions d'euros.

Le Nouveau Contrat de Crédit Senior prévoit deux tranches :

- La Tranche A est une ligne de crédit multidevises renouvelable à échéance 3 ans. Le montant maximum de la Tranche A est de 600 millions d'euros. Celui-ci sera réduit à 400 millions d'euros à la date du premier anniversaire du Nouveau Contrat de Crédit Senior, et à 200 millions d'euros à la date du deuxième anniversaire du Nouveau Contrat de Crédit Senior ; et
- La Tranche B est une ligne de crédit multidevises renouvelable à échéance 5 ans. Le montant maximum de la Tranche B est de 1,100 millions d'euros.

Les tirages sur la tranche A et B ont été utilisés pour refinancer une partie du précédent Contrat de Crédit Senior, assurer les besoins de financement du Groupe, y compris des opérations de financement et refinancement d'acquisitions.

Les lignes de crédit et leur utilisation au titre du Contrat de Crédit Senior au 31 décembre 2009 sont détaillées ci-dessous :

Lignes de crédit (Term Loan)	Montant autorisé <i>(en millions d'euros)</i>	Souscripteurs	Solde dû au 31 décembre 2009 <i>(en millions de devises)</i>	Devise	Solde dû au 31 décembre 2009 <i>(en millions d'euros)</i>
Tranche A	600,0	Rxel SA	198,0	CHF	133,5
			577,0	USD	400,5
			72,6	EUR	72,6
Tranche B	1 100,0	Rxel SA	201,0	CAD	132,9
			351,7	EUR	351,7
TOTAL	1 700,0				1 091,2

Intérêts et marge

Les montants tirés portent intérêt à un taux déterminé par référence (i) au taux NIBOR, lorsque les fonds sont mis à disposition en couronne norvégienne, au taux EURIBOR, lorsque les fonds sont mis à disposition en euro ou au taux LIBOR, lorsque les fonds sont mis à disposition dans des devises autres que la couronne norvégienne ou l'euro, (ii) au coût lié aux obligations de maintien de certains niveaux de réserves des banques prêteuses, ainsi qu'au paiement de leurs honoraires et (iii) à la marge applicable.

Les marges applicables pour les Tranches A et B étaient de respectivement 3,50% et 3,75% jusqu'au 31 décembre 2009 et seront réduites à 3,00% et 3,25% dès 2010 conformément au ratio d'endettement *pro forma* décrit ci-dessous.

A partir du 31 décembre 2009, la marge applicable variera en fonction du Ratio d'Endettement *pro forma* (tel que décrit ci-dessous) atteint à chaque semestre selon les niveaux mentionnés ci-dessous :

Ratio d'endettement	Marge	Marge
	Facilité A	Facilité B
Supérieur ou égal à 5,00:1	4,25%	4,50%
Inférieur à 5,00:1 mais supérieur ou égal à 4,50:1	3,50%	3,75%
Inférieur à 4,50:1 mais supérieur ou égal à 4,00:1	3,00%	3,25%
Inférieur à 4,00:1 mais supérieur ou égal à 3,50:1	2,50%	2,75%
Inférieur à 3,50:1 mais supérieur ou égal à 3,00:1	2,00%	2,25%
Inférieur à 3,00:1 mais supérieur ou égal à 2,50:1	1,75%	2,00%
Inférieur à 2,50:1	1,50%	1,75%

Par ailleurs, la marge applicable supporte une commission d'utilisation égale à :

- 0,25% par an au pro rata temporis de la période au cours de laquelle le tirage a eu lieu, pour un montant compris entre 33% et 66% du montant autorisé ; et
- 0,50% par an au pro rata temporis de la période au cours de laquelle le tirage a eu lieu, pour un montant supérieur à 66% du montant autorisé.

Une commission de non-utilisation s'applique sur les montants autorisés non utilisés égale à 40% de la marge applicable pour chaque tranche.

Ratio d'endettement pro forma

Le Ratio d'Endettement *pro forma* est égal au rapport de la dette nette consolidée ajustée sur EBITDA consolidé ajusté tels que décrits ci-après :

L'EBITDA consolidé ajusté signifie le résultat opérationnel avant autres produits et autres charges majoré des dotations aux amortissements, tel que présenté dans les états financiers consolidés du Groupe et :

- majoré de l'EBITDA ajusté des douze derniers mois de toute filiale acquise pendant la période considérée au prorata de la participation du Groupe ;
- majoré des produits relatifs aux dérivés sur matières premières pour couvrir l'exposition aux fluctuations des prix de certaines matières premières lorsque ces dérivés ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie selon les normes IFRS ;
- à l'exclusion des charges relatives à la participation des salariés et de toute rémunération en actions ou en options de souscription d'actions,
- à l'exclusion des coûts de restructuration relatifs à l'intégration de Hagemeyer ainsi que des coûts d'acquisitions et d'intégrations d'autres acquisitions,
- ajusté de l'effet non récurrent de l'évolution du prix du cuivre inclus dans les câbles sur l'EBITDA consolidé du groupe.

La dette nette consolidée ajustée signifie toute dette financière (que les intérêts au titre de cette dette soient payés ou capitalisés) convertie au taux moyen des 12 derniers mois quand la dette est libellée dans une devise autre que l'euro et :

- minorée des prêts intra-groupe et des coûts de transaction, ainsi que des charges financières supportées au titre du remboursement du précédent financement ;
- majorée de toute dette relative à l'émission de valeurs mobilières qui ne sont pas obligatoirement remboursables en actions et de tout autre montant assimilé à un emprunt selon les normes comptables internationales ;
- majorée des intérêts courus (y compris les intérêts capitalisés) à l'exclusion des intérêts courus au titre de prêts intra-groupe ;
- minorée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Engagements

Selon les termes du Contrat de Crédit Senior, Rexel doit, à chacune des dates indiquées dans le tableau ci-dessous, maintenir le Ratio d'Endettement *pro forma*, inférieur aux niveaux correspondants :

Date	Ratio d'endettement
31 décembre 2009	5,15:1
30 juin 2010	5,15:1
31 décembre 2010	4,90:1
30 juin 2011	4,50:1
31 décembre 2011	4,00:1
30 juin 2012	3,75:1
31 décembre 2012	3,50:1
30 juin 2013	3,50:1
31 décembre 2013	3,50:1
30 juin 2014	3,50:1

Au 31 décembre 2009, ce ratio s'élevait à 4,32 et s'inscrivait dans le cadre des limites imposées par le Contrat avec une marge de 19,3 %.

Autres limitations

Le nouveau Contrat de Crédit Senior introduit des clauses relatives à la limitation des dépenses d'investissement et des restrictions sur le paiement des dividendes. Tant que le Ratio d'Endettement ajusté dépasse 4,00 :1, l'ensemble des dépenses d'investissements opérationnels (autres que celles financées par les augmentations de capital) ne doit pas excéder 0,75% du chiffre d'affaires consolidé. Par ailleurs, Rexel ne peut annoncer, proposer ni payer de dividendes pendant l'exercice clos au 31 décembre 2010. Après cette date, cette clause reste en vigueur tant que le Ratio d'Endettement ajusté dépasse 4,00 :1.

Autres engagements

Le nouveau Contrat de Crédit Senior contient certaines clauses restreignant la capacité des sociétés du Groupe, parties à ce Contrat ainsi que de certaines filiales (i) à consentir des sûretés ou accorder des garanties sur leurs actifs, (ii) à contracter ou consentir des emprunts (iii) à donner des suretés (iv) à réaliser certains investissements (v) à céder des actifs ou (vi) à changer en substance la nature de l'activité du Groupe.

Exigibilité

Le Contrat de Crédit Senior contient certaines clauses d'exigibilité anticipée totale ou partielle, notamment en cas de changement de contrôle de Rexel, de vente de tout ou partie des actifs de Rexel, de défaut de paiement ou d'exigibilité anticipée d'une autre dette financière de certaines entités du Groupe (à partir de seuils déterminés) ou d'autres événements susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les obligations de paiement des emprunteurs et garants

19.1.3 Programmes de titrisation

Le Groupe Rexel a plusieurs programmes de cession de créances commerciales présentés dans le tableau ci-dessous, à l'exception du programme de cession de créances spécifique aux Etats-Unis décrit dans la note 11.2, lui permettant d'obtenir des financements à un coût moindre que celui des emprunts obligataires ou bancaires.

Les spécificités des programmes de cession de créances du Groupe Rexel varient selon les pays considérés. Les filiales concernées restent en charge du recouvrement des créances après leur cession. Ces créances sont cédées à des entités « ad hoc », sans autre intervention des filiales. Les

entités « ad hoc » obtiennent le financement nécessaire à l'achat de celles-ci notamment par l'émission d'instruments de dette à court terme, comme des billets de trésorerie français ou du *commercial paper* américain ou canadien, notés par des agences de notation.

A la suite de la cession des créances, les filiales reçoivent un paiement en numéraire de la part de ces entités « ad hoc », représentant la valeur des créances diminuée du montant engagé pour les garantir, ce dernier montant étant seulement versé, en tout ou partie, après complet paiement des créances. Toutefois, le programme de cession de créances pour les États-Unis prévoit que les filiales concernées bénéficient également de la possibilité de faire un apport de leurs créances contre une émission de titres subordonnés.

Au titre de ces programmes, le Groupe continue d'assumer une part significative du retard de paiement et du risque crédit. Par conséquent, les créances cédées restent inscrites à l'actif du bilan dans le poste « Créances clients », alors que les financements reçus sont traités comme des dettes financières.

Ces programmes imposent le respect de certaines obligations contractuelles quant à la qualité du portefeuille de créances commerciales, notamment en ce qui concerne le ratio de dilution (créances ayant fait l'objet d'un avoir par rapport au montant total des créances commerciales éligibles), des ratios de défauts et d'arriérés (ratios relatifs respectivement aux rapports entre les créances commerciales arriérées ou douteuses et les créances commerciales éligibles). Au 31 décembre 2009, toutes les obligations contractuelles au titre des programmes de cession de créances commerciales étaient satisfaites.

Les principales caractéristiques des programmes de titrisation sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Programme	<i>(en millions de devises)</i>		<i>(en millions d'euros)</i>		Échéance	Taux
	Encours maximum autorisé	Montant des créances nanties au 31 décembre 2009	Sommes tirées au 31 décembre 2009	Solde dû au 31 décembre 2009		
Europe - Australie 2005	600,0 EUR	616,3 EUR	478,6 EUR	478,6	589,7	20/11/2012 BT & Euro/US Commercial paper + 0,48%
Etats-Unis ⁽¹⁾	250,0 USD	304,6 USD	224,4 USD	155,8	326,7	23/12/2014 US commercial paper + 2,0% ⁽⁴⁾
Canada ⁽²⁾	175,0 CAD	205,5 CAD	162,0 CAD	107,1	73,8	13/12/2012 Canadian commercial paper + 0,45%
Europe 2008 ⁽³⁾	450,0 EUR	340,8 EUR 130,9 GBP	221,9 EUR 79,6 GBP	315,1	264,8	17/12/2013 BT & Euro/US Commercial paper + 1,27% ⁽⁵⁾
TOTAL				1 056,6	1 255,0	

⁽¹⁾ L'encours maximum autorisé a été modifié le 23 décembre 2009 consécutivement à la mise en place du programme Ester (voir note 11.2)

⁽²⁾ L'encours maximum autorisé a été modifié en mars 2009 à 175 millions de dollars canadiens (140 millions de dollars canadiens en décembre 2008)

⁽³⁾ L'encours maximum autorisé a été modifié le 17 décembre 2009 à 450 millions d'euros (600 millions d'euros en décembre 2008)

⁽⁴⁾ selon les grilles sur la marge calculées à partir du ratio d'endettement

⁽⁵⁾ selon les modifications de décembre 2009

Au 31 décembre 2009, l'encours maximum autorisé est de 1 339,2 millions d'euros et est utilisé à hauteur de 1 056,6 millions d'euros.

19.2 | Variation de l'endettement net

Au 31 décembre 2009 et 2008, la variation de l'endettement financier net se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2008
Au 1^{er} janvier	2 932,0	1 606,6
Remboursement du Contrat de Crédit Senior 2007.....	-	(947,5)
Refinancement de la dette Hagemeyer pré-acquisition.....	-	(260,0)
Tirages du Contrat de Crédit Senior 2008.....	-	4 323,1
Remboursement du Contrat de Crédit Senior 2008.....	(2 401,0)	(1 927,6)
Coûts de transaction du Contrat de Crédit Senior 2008	-	(66,6)
Coûts de transaction des programmes de titrisation	-	(4,6)
Tirages du Contrat de Crédit Senior 2009.....	1 082,0	-
Tirages des Obligations Senior.....	575,0	-
Coûts de transaction lié au refinancement en 2009	(64,1)	-
Remboursement de l'emprunt obligataire de 1998	-	(45,7)
Variations nettes des autres emprunts et concours bancaires	4,5	(40,3)
Variation nette des lignes de crédit	(803,6)	1 030,8
Variation nette de la titrisation	(236,2)	354,0
Règlement des dettes de location financement.....	(7,7)	(66,3)
Variation nette des dettes financières	(1 047,5)	1 318,5
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	406,3	(246,0)
Ecart de conversion	70,2	(85,2)
Effet des variations de périmètre.....	5,5	314,6
Amortissements des coûts de transaction.....	36,6	39,6
Autres variations	(1,9)	(16,1)
Au 31 décembre	2 401,2	2 932,0

⁽¹⁾ dont coûts de financements liés à la mise en place des Obligations Senior pour 13,0 millions d'euros et du nouveau Contrat de Crédit Senior pour 27,9 millions d'euros ainsi que ceux liés à l'amendement de juillet 2009 du précédent Contrat de Crédit pour 22,8 millions d'euros

⁽²⁾ dont diminution de la titrisation consécutivement à la mise en place du programme Ester aux Etats-Unis (voir note 11.2).

⁽³⁾ dont amortissement exceptionnel des coûts de financement liés au refinancement de décembre 2009 pour un montant de 16,4 millions d'euros et à l'avenant de juillet 2009 pour un montant de 4,8 millions d'euros (voir note 8)

Au cours de l'exercice 2009 la variation nette des lignes de crédit comprenait les opérations suivantes :

Refinancement du Contrat de Crédit Senior 2008 et émission d'obligations en décembre 2009

Le 21 décembre 2009, le montant restant dû au titre du Contrat de Crédit Senior 2008 a été remboursé par anticipation en totalité pour un montant de 2 104,7 millions d'euros. Dans le même temps, ce Contrat de Crédit a été refinancé par des tirages au titre du nouveau Contrat de Crédit Senior pour un montant de 1 082,0 millions d'euros et par l'émission d'un emprunt obligataire porté à 575 millions d'euros. Une partie de la trésorerie disponible a été utilisée pour régler le solde. Les coûts de financement liés à cette opération s'élèvent à 13,0 millions d'euros pour l'émission des obligations et 27,9 millions d'euros pour la mise en place du nouveau Contrat de Crédit Senior.

Avenant au Contrat de Crédit Senior 2008 en juillet 2009

Dans le cadre de la mise en application de l'avenant au Contrat de Crédit Senior 2008 signé le 30 juillet 2009, Rexel a remboursé par anticipation les tranches A et A' du Contrat pour un montant de respectivement 150 millions d'euros et 60 millions d'euros. Les coûts de financement liés à ces opérations se sont élevés à 22,8 millions d'euros.

Remboursement de la tranche D du Contrat de Crédit Senior 2008 en mars 2009

Le 26 mars 2009 la tranche D du Contrat de Crédit Senior 2008 a été remboursée en totalité pour un montant de 86,7 millions d'euros. Cette ligne de crédit à échéance 2 ans a été remboursée en partie par les fonds des nouveaux programmes de titrisation mis en place en décembre 2008 après l'acquisition de Hagemeyer.

Au cours de l'exercice 2008, la variation nette des lignes de crédit comprenait les opérations suivantes :

Refinancement du Contrat de Crédit Senior 2007 et de la dette pré-acquisition de Hagemeyer

Le 14 mars 2008, consécutivement à l'acquisition de Hagemeyer, la Tranche A restant due au titre du Contrat de Crédit Senior 2007 a été remboursée par anticipation en totalité pour un montant de 947,5 millions d'euros. Dans le même temps, la ligne de crédit multidevises du Groupe Hagemeyer qui s'élevait à 281,1 millions d'euros au 14 mars 2008 a également été remboursée en totalité et refinancée par la mise en place d'une avance de trésorerie s'élevant à 260 millions d'euros.

Ces contrats de crédit ont été refinancés par des tirages au titre du Contrat de Crédit Senior pour un montant de 4 312,0 millions d'euros (4 323,1 millions d'euros aux taux de change au 31 décembre 2008 comprenant à l'origine la Tranche A multidevises pour 3 092,2 millions d'euros et les deux Tranches C et D pour respectivement 737,0 millions d'euros et 493,9 millions d'euros).

Remboursement partiel du Contrat de Crédit Senior 2008

Consécutivement à la vente de l'ensemble des activités Hagemeyer destinées à Sonepar en juin 2008 et la mise en place de programmes de titrisation européens en décembre 2008. Rexel a remboursé 1 927,6 millions d'euros au titre du Contrat de Crédit Senior, incluant le remboursement total de la Tranche C pour 737,0 millions d'euros et le remboursement partiel des Tranches A et D pour respectivement 783,0 millions et 407,6 millions d'euros.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction occasionnés par la mise en place du Contrat de Crédit Senior et des programmes de titrisation européens, figurent dans les variations nettes des lignes de crédit pour un montant respectif de 65,8 millions d'euros et 4,6 millions d'euros.

Règlement des dettes de location financement

La variation des dettes de location financement s'explique principalement par le remboursement pour un montant de 26,9 millions d'euros de la dette de location financement relative à la cession de sept contrats de crédit-bail en France (voir note 7.1).

Variation nette de la titrisation

La variation nette de la titrisation comprend les tirages au titre du programme de titrisation européen mis en place en décembre 2008 pour un montant de 292,4 millions d'euros.

Effets des variations de périmètre

L'effet des variations de périmètre comprend l'effet de l'acquisition de Hagemeyer et des activités de Sonepar en Suède pour un montant de 320,0 millions d'euros diminué de l'endettement de l'Allemagne pour 6,0 millions d'euros dont les activités ont été cédées.

20. | RISQUES DE MARCHE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

20.1 | Couverture du risque de taux

Afin de couvrir son exposition à l'évolution des taux d'intérêt, la stratégie de couverture mise en place par le Groupe vise à maintenir environ 80% de l'endettement net à taux fixe ou plafonné et le solde à taux variable.

Le Groupe suit mensuellement le risque de taux lors de comités de trésorerie, auxquels participe la direction, permettant d'apprécier le niveau des couvertures mises en place et leur adaptation au sous-jacent. La ventilation de la dette financière entre taux fixes et taux variables, avant et après couverture, est la suivante :

	Au 31 décembre	
	2009	2008
<i>(en millions d'euros)</i>		
Emprunt obligataire et autres dettes à taux fixe.....	585,5	35,0
<i>Taux fixe avant couverture</i>	585,5	35,0
Swaps receveurs du taux variable et payeurs du taux fixe	1 047,8	1 183,0
Swaps receveurs du taux fixe et payeurs du taux variable	(225,0)	-
Options de taux d'intérêt actives - <i>Caps</i> et <i>collars</i>	1 057,6	1 087,9
Sous total taux fixe ou plafonné après couverture	2 465,9	2 305,9
Dettes à taux variable avant couverture	2 175,3	3 704,0
Swaps receveurs du taux variable et payeurs du taux fixe	(1 047,8)	(1 183,0)
Swaps receveurs du taux fixe et payeurs du taux variable	225,0	-
Options de taux d'intérêt actives - <i>Caps</i> et <i>collars</i> ⁽¹⁾	(1 057,6)	(69,3)
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	(359,6)	(807,0)
Sous total dette nette à taux variable après couverture	(64,7)	1 644,7
Options de taux d'intérêt non actives - <i>Caps</i> et <i>collars</i>	-	(1 018,6)
Sous total dette nette à taux variable	(64,7)	626,1
Endettement financier net et intérêts courus	2 401,2	2 932,0

⁽¹⁾ Options de taux d'intérêt pour lesquelles un des prix d'exercice (*cap* ou *floor*) est dans la monnaie.

Dans le cadre de la politique définie ci-dessus, le Groupe a souscrit des *swaps* payeurs du taux fixe libellés en euros, dollars US, canadiens et australiens et couronnes suédoises, ainsi que des tunnels (*collars*) libellés en dollars canadiens, en euros et en livres sterling.

Les dérivés arrivent à échéance entre mars 2010 et mars 2013. Le Groupe a l'intention de renouveler une part significative de ces *swaps* de façon à se couvrir contre la variabilité des intérêts futurs associés à son endettement à taux variable, conformément à la stratégie décrite ci-dessus. Les couvertures sont allouées par devise en fonction des anticipations du Groupe sur l'évolution des taux d'intérêts liés à ces devises. Ces instruments sont classés en instruments de couverture de flux de trésorerie et sont évalués à la juste valeur. Le Groupe a néanmoins *swapé* la dette à taux fixe relative aux Obligations Senior en une dette à taux variable pour compenser le ratio fixe/variable de 325,0 millions d'euros. Ces dérivés sont comptabilisés en couverture de juste valeur.

Dérivés de couverture de juste valeur

	Total nominal en devises (en millions de devises)	Date d'échéance	Taux moyen pondéré fixe reçu	Taux variable payé	Juste valeur (en millions d'euros)
Swaps payeur de taux variable					
Euro	325 (1)	December 2016	2,92%	3M Euribor	(2,7)
Total					(2,7)

⁽¹⁾ dont 100 millions d'euros débutant en janvier 2010

Les variations de juste valeur des dérivés destinés à couvrir les variations de juste valeur des passifs sont comptabilisées en résultat. Les variations de juste valeur des dérivés de couverture de juste valeur, ainsi que des passifs sous-jacents sont comptabilisées en « coût de l'endettement financier ». Les variations de juste valeur des *swaps* de taux au 31 décembre 2009 ont représenté une perte de 2,7 millions d'euros qui a compensé le gain résultant de la variation de juste valeur du risque couvert.

Dérivés de couverture de flux de trésorerie

Au 31 décembre 2009, les instruments dérivés classés en couverture de flux de trésorerie sont les suivants :

	Total nominal en devise <i>(en millions de devises)</i>	Date d'échéance	Taux variable reçu	Taux moyen pondéré fixe payé	Juste valeur <i>(en millions d'euros)</i>
<i>Swap payeur du taux fixe</i>					
Euro	281,2	Mars 2010	1M Euribor	3,15%	(1,7)
Dollar canadien	80,0	Mars 2010	3M Libor	4,02%	(0,4)
	70,0	Mars 2013	(1) 3M Libor	2,72%	(0,5)
Couronne suédoise	430,0	Mars 2010	3M Stibor	3,36%	(0,2)
	500,0	Septembre 2012	(1) 3M Stibor	2,59%	(0,6)
Dollar australien	41,5	Mars 2010	3M Libor	6,10%	(0,1)
Dollar US	269,0	Mars 2010	3M Libor	4,64%	(1,7)
	200,0	Septembre 2011	3M Libor	3,35%	(5,2)
	230,0	Décembre 2011	3M Libor	3,50%	(6,7)
	200,0	Septembre 2012	3M Libor	3,18%	(4,9)
	276,2	Mars 2013	(1) 3M Libor	2,82%	(3,0)
Total					(25,0)

(1) débutant le 16 mars 2010

	Total nominal en devises <i>(en millions de devises)</i>	Date d'échéance	Prime payée <i>(en millions d'euros)</i>	Taux variable reçu	Taux moyen pondéré fixe payé	Juste valeur <i>(en millions d'euros)</i>
Collars						
Euro	900,0	Mars 2011	0,8	3M Euribor	2,65%-4,50%	(16,1)
Livre Sterling	66,0	Mars 2011	0,02	3M Libor	3,75%-5,75%	(2,3)
Dollar Canadien	126,0	Mars 2011	0,1	3M C-Dor	2,75%-5,00%	(1,8)
Total			0,92			(20,2)

Au 31 décembre 2009, le montant nominal total des *swaps* de couverture de flux de trésorerie s'élevait à 1 337,2 millions d'euros et à 1 057,6 millions d'euros pour les options de couverture de flux de trésorerie.

Les variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, ont été comptabilisées en réduction des capitaux propres pour un montant de 3,6 millions d'euros (avant impôt).

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les flux de trésorerie associés aux instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie interviennent. Ils seront reconnus dans le compte de résultat suivant le même échéancier :

<i>(en millions d'euros)</i>	Juste valeur	Un an	Deux ans	Trois ans	Au-delà de trois ans
Dérivés actifs	-	-	-	-	-
Dérivés passifs	45,2	39,8	7,6	(1,6)	(0,6)
Dérivés	45,2	39,8	7,6	(1,6)	(0,6)
Flux couverts	45,2	39,8	7,6	(1,6)	(0,6)

Sensibilité à la variation des taux d'intérêt

Une augmentation du taux d'intérêt de 1%, sur la dette nette à taux variable, excluant les options de taux d'intérêt non actives, aurait pour conséquence une hausse de la charge annuelle d'intérêt d'un montant d'environ 5,3 millions d'euros au 31 décembre 2009 en tenant compte de l'effet des couvertures effectives sur l'année 2010.

20.2 | Couverture du risque de change

L'exposition au risque de change du Groupe résulte du recours à des financements externes en devises ou de financements octroyés aux filiales étrangères dans leur devise locale ou reçus d'elles. Afin de neutraliser l'exposition au risque de change, les positions en devises autres que l'euro sont systématiquement couvertes au moyen de contrats à terme d'une durée généralement comprise entre un et trois mois. Les couvertures sont renouvelées tant que l'exposition demeure.

Juste valeur

La valeur notionnelle et la juste valeur des instruments financiers de couverture du risque de change au 31 décembre 2009 se sont élevées respectivement à 403,6 millions d'euros (dont 669,1 millions d'euros de ventes à terme et 265,5 millions d'euros d'achats à terme) et (8,6) million d'euros. La variation de la juste valeur des dérivés de change s'est élevée à (10,5) millions d'euros au 31 décembre 2009 et est comptabilisée dans les charges financières nettes pour un montant de 8,2 millions d'euros (voir note 7) et dans la réserve de couverture de flux de trésorerie figurant en capitaux propres pour un montant de 2,3 millions d'euros avant impôt.

Sensibilité à la variation des taux de change

En 2009, près de 60% du chiffre d'affaires du Groupe sont libellés dans des monnaies autres que l'euro, dont près de 20% en dollar américain et 10% en dollar canadien.

Par ailleurs, plus de la moitié des dettes financières sont également libellés dans des monnaies autres que l'euro, dont près de 27% en dollar américain et 9% en dollar canadien. La monnaie de présentation des états financiers étant l'euro, le Groupe doit convertir en euro les actifs, passifs, produits et charges libellés dans d'autres monnaies que l'euro lors de la préparation des états financiers.

Les résultats de ces activités sont consolidés dans le compte de résultat du Groupe après conversion au taux moyen de la période. Aussi, une appréciation (dépréciation) de 5% de l'euro par rapport aux dollars américain et canadien se traduirait par une réduction (augmentation) du chiffre d'affaires de 171,7 millions d'euros, et par une hausse (baisse) du résultat opérationnel avant autres produits et charges de 5,8 millions d'euros.

Les dettes financières et les capitaux propres du Groupe sont consolidés dans le bilan après conversion au taux de clôture de l'exercice. Aussi, une variation de 5% sur ces mêmes devises (dollars américain et canadien) par rapport aux taux de change de clôture au 31 décembre 2009 aurait pour conséquence une réduction (augmentation) de l'endettement financier et des capitaux propres

de respectivement 42,3 millions d'euros et 2,0 millions d'euros pour une appréciation (dépréciation) de l'euro.

Le montant de l'endettement financier net par devise de remboursement s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	euro	dollar us	dollar canadien	dollar australien	couronne norvégienne	couronne suédoise	livre sterling	autres devises	Total
Dettes financières	1 576,9	585,8	241,1	73,7	7,1	0,7	132,4	142,9	2 760,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(185,7)	(70,9)	(1,2)	(37,9)	(12,9)	(11,6)	(11,5)	(27,9)	(359,6)
Position nette avant couverture	1 391,3	514,9	239,9	35,8	(5,7)	(10,9)	120,9	115,0	2 401,2
Effet des couvertures.....	(443,7)	87,2	4,6	25,3	203,0	163,2	(76,0)	36,4	-
Position nette après couverture	947,6	602,1	244,5	61,1	197,3	152,4	44,8	151,4	2 401,2
Impact d'une augmentation de 5% des taux de change.....	-	30,1	12,2	3,1	9,9	7,6	2,2	7,6	72,7

20.3 | Risque de liquidité

Rexel a allongé la maturité de sa dette par l'émission d'obligations senior pour un montant de 575 millions d'euros d'une échéance de 7 ans et par la mise en place d'un nouveau Contrat de Crédit Senior arrivant à échéance en décembre 2014.

Ces lignes de crédit deviendraient exigibles en cas de non respect par Rexel de ses engagements décrits en note 19.1.2.

Enfin, les programmes de titrisation arrivent à échéance en 2012, 2013 et 2014. Le financement résultant de ces programmes dépend directement du montant et de la qualité du portefeuille de créances cédées. Dans l'hypothèse où les entités concernées ne respecteraient pas certains engagements, ces programmes de titrisation pourraient faire l'objet d'une résiliation anticipée, ce qui aurait un effet défavorable sur la situation financière du Groupe et sa liquidité. Par ailleurs, dans l'hypothèse où les entités *ad hoc* n'étaient plus en mesure d'émettre des instruments de dette (billets de trésorerie, *commercial paper*) dans des conditions équivalentes à celles pratiquées à ce jour, la liquidité et la situation financière du Groupe pourraient être affectées.

L'échéancier des remboursements contractuels des dettes financières, en capital, est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31 décembre	
	2009	2008
Echéances :		
Un an	83,4	272,3
Deux ans	(20,8)	328,9
Trois ans	571,6	264,5
Quatre ans	300,1	2 598,0
Cinq ans	1 246,8	266,2
Au delà.....	579,7	9,1
Total dette financière	2 760,8	3 739,0

Au 31 décembre 2009, les échéances contractuelles résiduelles de la dette financière du groupe, y compris intérêts à payer, sont les suivantes :

(en millions d'euros)

Echéances :	Dette financière	Dérivés	Total
Un an	206,8	35,6	242,4
Deux ans	105,4	7,5	112,9
Trois ans	685,9	(1,4)	684,5
Quatre ans	402,9	0,6	403,5
Cinq ans	1 342,1	2,6	1 344,7
Au-delà	674,6	8,3	682,9
Total	3 417,8	53,2	3 471,0

20.4 | Risque de contrepartie

Les instruments financiers pouvant exposer le Groupe au risque de contrepartie sont principalement les créances clients, la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les instruments dérivés.

Le risque de contrepartie concernant les créances clients est limité du fait du grand nombre de clients, de la diversité de leurs activités (installateurs, industries, administrations publiques) et de leur dispersion géographique en France et à l'étranger. Par ailleurs, des programmes d'assurance crédit ont été mis en place dans la plupart des pays significatifs dans lesquels le Groupe opère. Le risque maximum, correspondant à l'encours total du poste clients après prise en compte des garanties et pertes de valeurs enregistrées, s'élève à 1 901,5 millions d'euros et est détaillé en note 11.2 Créances clients.

Le risque de contrepartie concernant la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les instruments financiers de couverture est également limité par la qualité des contreparties en question qui sont les établissements financiers historiques du Groupe situés quasi exclusivement en Europe. L'encours s'élève à 364,0 millions d'euros au 31 décembre 2009 (814,9 millions d'euros au 31 décembre 2008) et correspond à la valeur nette comptable de l'ensemble de ces éléments.

Le risque de contrepartie maximum sur les autres actifs financiers du Groupe s'élève à 370,7 millions d'euros (472,0 millions d'euros au 31 décembre 2008) et correspond essentiellement aux ristournes fournisseurs à recevoir.

21. | SYNTHÈSE DES PASSIFS FINANCIERS

(en millions d'euros)	Categorie IAS 39	Niveau	Au 31 décembre			
			2009		2008	
			Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations convertibles	CA		575,0	579,3	-	-
Autres dettes financières, y compris intérêts courus	CA		2 185,8	2 185,8	3 739,0	3 739,0
Total des dettes financières			2 760,8	-	3 739,0	-
Instrument dérivé	(1) N/A	2	43,7	43,7	45,0	45,0
Autres passifs	(2) N/A		10,5	N/A	10,2	N/A
Total autres passifs non courants			54,2	-	55,2	-
Dettes fournisseurs	CA		1 676,0	1 676,0	1 930,0	1 930,0
Remises clients à payer	CA		102,4	102,4	107,8	107,8
Dettes au personnel et charges sociales.....	(2) N/A		216,7	N/A	263,2	N/A
TVA à payer et autres taxes sur le chiffre d'affaires.....	(2) N/A		65,8	N/A	69,1	N/A
Instrument dérivé dans une relation de couverture ...	(1) N/A		4,1	4,1	3,9	N/A
Autres instruments dérivés	DFT	2	9,9	9,9	4,0	4,0
Autres dettes.....	CA	2	149,7	149,7	169,0	169,0
Produits constatés d'avance.....	(2) N/A		3,7	N/A	7,5	N/A
Total des autres dettes			552,3	-	624,5	-

(1) Méthode comptable spécifique aux relations de couverture

(2) Ne constitue pas un actif financier au sens de la norme IAS 39

Passifs financiers au coût amorti	CA
Détenus à des fins de transaction	DFT
Juste valeur par le résultat sur option	JVR
Non applicable	N/A

22. | LITIGES

22.1 | Litiges

Le Groupe Rexel peut être impliqué dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de Rexel ou de l'une de ses filiales pour régler le litige.

Les principales procédures en cours sont les suivantes :

Litige relatif à la faillite de Ceteco

Depuis 1995, Hagemeyer N.V. détient, directement et indirectement, approximativement 65% des actions de Ceteco N.V., qui a été déclarée en faillite en mai 2000. En octobre 2003, les mandataires judiciaires de Ceteco ont initié une procédure contre Hagemeyer N.V. et les membres du directoire et du conseil de surveillance de Ceteco devant une juridiction néerlandaise au titre de l'intégralité du déficit de la faillite, estimé par les mandataires judiciaires de Ceteco à 190 millions d'euros, comprenant une créance subordonnée de Hagemeyer N.V. sur Ceteco d'un montant de 42 millions d'euros, entièrement déprécié chez Hagemeyer N.V..

La plainte relative à Ceteco repose sur l'allégation (i) du contrôle inapproprié par les dirigeants non exécutifs des dirigeants exécutifs et de leur mauvaise gestion de Ceteco, conduisant à sa faillite. Le fondement de cette prétendue responsabilité est que trois de ces dirigeants non exécutifs étaient membres du conseil de surveillance de Hagemeyer N.V. pendant la période au cours de laquelle la mauvaise gestion est alléguée et (ii) que Hagemeyer N.V., en qualité d'actionnaire majoritaire de Ceteco, n'a pas respecté son devoir de précaution vis-à-vis de Ceteco et de ses créanciers, notamment en manquant d'intervenir à temps pour prévenir la mauvaise gestion de Ceteco. Les mandataires judiciaires soutiennent également que Hagemeyer N.V. a injustement révoqué le conseil de surveillance et le directoire de Ceteco.

Les préjudices dans le cadre de cette action en réparation sont fondés sur les pertes subies par Ceteco dans certains pays. Toute indemnité qui pourrait ainsi être collectée dans le cadre de l'action en réparation réduira le passif social et par conséquent le montant de la première réclamation. En tenant compte de la dépréciation totale de la créance subordonnée qu'elle détient, Hagemeyer N.V. considère que le montant total de la plainte des mandataires judiciaires ne devrait pas dépasser 148 millions d'euros, sans que le Groupe ne puisse donner d'assurance que ce montant ne sera pas dépassé

L'un des créanciers de Ceteco, Dresdner Bank Lateinamerika AG, a agi en responsabilité contre Hagemeyer N.V. et a demandé le versement de dommages et intérêts d'un montant de 14,5 millions d'euros au motif que Hagemeyer N.V. avait violé son devoir de précaution vis-à-vis de Dresdner en manquant d'intervenir à temps pour prévenir la mauvaise gestion de Ceteco. Le montant demandé est inclus dans le déficit de la faillite de Ceteco. Dresdner n'a pas encore initié de procédure judiciaire formelle.

Le 12 décembre 2007, le tribunal de grande instance d'Utrecht a rendu son jugement dans l'affaire Ceteco. La cour a déclaré recevable la demande des mandataires judiciaires de Ceteco et a condamné Hagemeyer N.V., ainsi que les anciens membres du directoire et du conseil de surveillance de Ceteco, à verser des dommages et intérêts d'un montant à déterminer et a renvoyé les parties à une procédure distincte afin de déterminer le montant de ces dommages et intérêts. En outre, Hagemeyer N.V. et les anciens membres du directoire et du conseil de surveillance de Ceteco ont conjointement et solidairement été condamnés à verser un acompte sur dommages et intérêts d'un montant de 50 millions d'euros. Dans le même temps, Hagemeyer N.V. et les anciens membres du directoire et du conseil de surveillance de Ceteco ont fait appel de ce jugement. L'appel suspend l'exécution du jugement, y compris le versement de l'acompte sur dommages et intérêts et le commencement de la procédure distincte qui doit déterminer le montant des dommages et intérêts. Hagemeyer N.V. a remis ses conclusions le 24 juin 2008. Le 8 février 2008, les mandataires judiciaires ont procédé, pour un montant de 190 millions d'euros, à une saisie conservatoire des actions de certaines filiales directes néerlandaises de Hagemeyer N.V. et de certaines créances intragroupes qui étaient dues par ces filiales néerlandaises à Hagemeyer N.V. au 8 février 2008. Hagemeyer N.V. a fait appel de cette décision. Dans un arrêt du 22 mai 2008, la Cour d'Appel a rejeté l'appel de Hagemeyer N.V. sans donner une décision relative à la validité de la saisie effectuée. Hagemeyer N.V. a déposé un recours devant la Cour Suprême des Pays-Bas.

Hagemeyer N.V., en tant que membre du conseil de surveillance, les membres du directoire de Ceteco, les auditeurs de Ceteco et l'un de ses assureurs, ont conclu, le 8 février 2010, une transaction visant à éteindre tous les litiges et procédures en cours au titre de la faillite de Ceteco. Cet accord prévoit le versement d'une indemnité par Hagemeyer NV dont le montant devrait s'élever à environ 31 millions d'euros, déduction faite des remboursements reçus de Sonepar (conformément à l'accord du 23 octobre 2007 prévoyant certaines dispositions quant à la répartition des dommages résultant de la résolution de certains litiges en cours) et d'autres parties. Cet accord devrait être parachevé au plus tard le 1^{er} mars 2010.

Litige relatif à Elettroveneta

Au cours de l'exercice 2007, Rexel Italia, filiale indirecte de Rexel a envisagé la réalisation de l'acquisition d'Elettroveneta, société italienne opérant principalement dans la région de Veneto. En 2007, à la suite d'un désaccord sur le prix, la signature du contrat a été annulée. Le 31 juillet 2008, les actionnaires d'Elettroveneta ont déposé une plainte auprès de la Cour de Monza contre Rexel Italia, Rexel SA et son dirigeant au motif qu'un accord sur le prix avait été conclu et que par conséquent, il existe un accord entre les parties malgré l'absence de signature.

Les actionnaires d'Elettroveneta ont déposé auprès de la Cour de Monza une demande d'indemnisation pour les dommages subis d'un montant d'au moins 24,8 millions d'euros à l'exclusion des intérêts. Les actionnaires d'Elettroveneta considèrent que les dommages subis sont compris entre 24,5 millions d'euros et 29,5 millions d'euros. Les tribunaux de Monza, ayant reconnu leur incompétence, ont décliné leur forum; la procédure a été réintroduite devant les tribunaux de Milan.

Le Groupe estime avoir de solides arguments juridiques à opposer à ces plaintes, mais ne peut pas donner l'assurance que sa défense prévaudra au final.

Litiges amiante

Le Groupe est mis en cause dans différentes procédures relatives à l'exposition de matériel contenant de l'amiante aux États-Unis. Bien que le Groupe considère que le risque de supporter des montants importants au titre de ces litiges est limité et que ces litiges n'auraient pas, individuellement ou

collectivement, un effet défavorable significatif sur sa situation financière ou ses résultats, dès lors que ces plaintes pourraient être rejetées ou réglées pour des montants couverts partiellement ou totalement par les polices d'assurance du Groupe. Compte tenu de la diversité des procédures, de leur état d'avancement différent, du nombre de plaignants et de l'absence de demandes visant individuellement le Groupe, ce dernier n'est pas en mesure de donner une indication chiffrée sur les réclamations formulées et sur le risque potentiel encouru. Ainsi, en l'état actuel des procédures, le Groupe ne peut donner une indication sur les conséquences financières qu'il pourrait supporter.

22.2 | Litiges fiscaux

Au 31 décembre 2009, les principales procédures de redressement fiscal impliquant les sociétés du Groupe Rexel sont décrites ci-après :

Manudax Belgium

Manudax Belgium N.V., l'une des filiales Belges de Hagemeyer, a procédé à sa liquidation volontaire le 27 novembre 2000. En 1999 et en 2000, Manudax Belgium a fait l'objet d'un redressement fiscal en matière de TVA au titre d'opérations frauduleuses prétendument réalisées par d'anciens salariés entre la fin de l'année 1996 et le début de l'année 1998. Le montant de ce redressement fiscal, y compris les pénalités, mais à l'exclusion des intérêts, est de 78,2 millions d'euros. Les intérêts, au 31 décembre 2007, s'élèvent à 52,1 millions d'euros. Tous les redressements ont été contestés par Manudax Belgium.

Les délais de recours vis-à-vis de l'actionnaire de Manudax sont prescrits. Ainsi, les montants en litiges sont ceux disponibles dans la société Manudax en liquidation, soit 14 millions d'euros. En outre, le liquidateur travaille en vue d'un accord avec le fisc belge afin de limiter à cette somme les impôts redressés. En conséquence, le Groupe Rexel estime que l'issue de ce litige ne devrait pas avoir d'effet sur les comptes du Groupe Rexel.

Rexel Développement

En 2008, la société Rexel Développement S.A.S. a été contrôlée pour les exercices 2005 et 2006.

En décembre 2008, l'administration fiscale a notifié une proposition de rectification selon laquelle des prestations de services facturées en 2005, à l'occasion de l'acquisition de Rexel Distribution, à hauteur de 33,6 millions d'euros par Clayton Dubilier & Rice Inc., Eurazeo et Merrill Lynch Global Partner Inc. n'auraient pas été engagées dans l'intérêt de l'entreprise et sont qualifiés de dividendes distribués. Les impôts résultant de la proposition de redressement sont évalués à 22 millions d'euros environ, y compris les pénalités et intérêts de retard. Le redressement est intégralement maintenu à fin 2009, et la charge d'impôts correspondante intégralement provisionnée. La société entend contester ces impôts lors de leur mise en recouvrement.

Rexel Distribution

En 2008, l'administration fiscale a notifié une proposition de rectification dans laquelle elle prétend que le prix de la société Rexel Inc. (États-Unis), cédée en 2005 par Rexel Distribution à sa filiale luxembourgeoise Rexel Luxembourg (anciennement Mexel), était inférieur de 346 millions d'euros à son prix de marché. Le redressement maintenu à fin 2009 s'élève à 46,2 millions d'euros, soit une charge d'impôts maximale de 18 millions d'euros environ, intégralement provisionnée, mais que la société entend contester lors de sa mise en recouvrement. Ce montant a été provisionné en dépréciation d'impôts différés actifs sur les pertes reportables.

22.3 | Autres passifs éventuels

Dans le cadre des cessions de certaines de ses filiales, le Groupe a octroyé les garanties suivantes aux acquéreurs. A la date d'arrêté des comptes, ces garanties n'ont pas été appelées.

Garantie environnementale

En vertu d'un contrat conclu le 28 février 2003 avec la société Ashtenne, une société immobilière, relatif à la cession-bail de 45 sites en Europe, le Groupe s'est engagé à indemniser l'acquéreur pour tous les préjudices environnementaux, liés à toutes réclamations d'un tiers ou injonction

gouvernementale. Cette garantie est donnée pour un montant maximum de 4 millions d'euros hors taxes pour l'ensemble des immeubles vendus avec un seuil minimum de 30 000 euros. Cet engagement expire dans les 5 ans suivants la date de fin du contrat de location.

Garanties données dans le cadre de la cession de la société Gardiner

Dans le cadre de la cession des sociétés du groupe Gardiner au fonds d'investissement Electra Partners, le Groupe a accordé à l'acquéreur une garantie de passif fiscal expirant le 30 juin 2010. Ces garanties ont été octroyées pour un montant maximum de 60 millions d'euros avec un seuil minimum de 1 million d'euros.

Garanties données dans le cadre de la cession de Kontakt Systeme

Dans le cadre de la cession des actifs de la branche connectique et télématique de la société Kontakt Systeme intervenue le 4 juin 2007 et le 24 août 2007, le Groupe a consenti à l'acquéreur une garantie limitée à 2,3 millions de francs suisses pour une durée de 18 mois à compter de la date de cession étendue à la durée de prescription pour les litiges en matière fiscale et sociale.

Garanties données dans le cadre de la cession d'activités non stratégiques de Westburne au Canada

Le 30 juin 2001, le Groupe a vendu la partie non-électrique de la branche d'activité « Plomberie, Hydraulique et Réfrigération, Chauffage Ventilation et Produits Industriels », opérant à travers plusieurs filiales au Canada pour 550 millions de dollars canadiens. Dans le cadre de ce contrat de vente, le Groupe a consenti à l'acquéreur une garantie sur certains passifs relatifs à des événements antérieurs à l'acquisition dont notamment, des passifs fiscaux, des compléments de prix et des litiges de nature juridique et sociale. Le Groupe s'est engagé à indemniser l'acquéreur pour tous les préjudices liés à des réclamations d'un tiers sur les passifs couverts par cette garantie. Cet engagement expire dans les 15 ans suivant la date du contrat soit 2016.

A la connaissance de Rexel, sur la dernière période annuelle, il n'y a pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de Rexel.

23. | PARTIES LIEES

Rémunération des dirigeants

Les charges au titre des rémunérations des membres du comité exécutif du Groupe sont les suivantes :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2009	2008
(en millions d'euros)		
Salaires et autres avantages à court terme	10,3	11,8
Avantages postérieurs à l'emploi - coût des services rendus	1,9	1,8
Indemnités de fin de contrat	-	1,1
Actions gratuites et stocks options ⁽¹⁾	0,3	13,6

⁽¹⁾ charge liée aux plans d'attribution gratuite d'actions et aux plans de stocks options décrits en note 15.1

Les salaires et autres avantages à court terme comprennent les charges sociales payées par le Groupe et les charges assises sur salaires.

Au 31 décembre 2009, les membres du comité exécutif sont susceptibles de recevoir, sous réserve du respect de conditions de présence et de performance, 988 421 actions Rexel au titre du plan d'attribution d'actions gratuites (2 143 799 actions au 31 décembre 2008) et 94 570 actions au titre du plan de stock options (50 376 au 31 décembre 2008) (voir note 15.1).

Enfin, en cas de rupture du contrat de travail, le Groupe pourrait être amené à verser pour l'ensemble des membres du comité exécutif un montant global de 11,9 millions d'euros.

Transactions avec Bank of America

Dans le cadre des opérations de refinancement intervenues le 21 décembre 2009 (voir note 19.1), Bank of America, société mère de Merrill Lynch Global Private Equity (l'un des trois principaux actionnaires de Rexel) a facturé des commissions de montage pour un montant de 1,4 million d'euros au titre de banque garante de l'émission de l'emprunt obligataire, et pour un montant de 0,7 million d'euros au titre de *Mandated Lead Arrangers* du nouveau Contrat de Crédit Senior.

24. | ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

24.1 | Engagements contractuels

Le tableau ci-dessous présente les échéances des dettes financières, contrats de location simple, et contrats de prestation de services pour le Groupe :

<i>(en millions d'euros)</i>	Restant à payer au 31 décembre 2009					
	Total	2010	2011	2012	2013	> 2013
Dettes financières brutes	2 760,8	83,4	(20,8)	571,6	300,1	1 826,5
Contrat de location simple	720,2	190,6	139,3	105,3	78,1	206,9
Contrats de prestations de services	85,5	22,7	22,6	22,6	8,8	8,8

Engagements sur contrat de location simples

Le tableau ci-dessus présente les paiements minimums au titre des contrats de location simple non résiliables pour les immeubles et installations dont l'échéance est supérieure à 1 an à partir du 31 décembre 2009.

Les dépenses totales sur contrats de location simple s'élèvent à 223,6 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 (133,7 millions d'euros au 31 décembre 2008).

Contrats de prestation de services non résiliables

Dans le cadre d'une politique d'externalisation de ses ressources informatiques, le Groupe a conclu des contrats de prestations de services aux États-Unis, en France et au Canada. En France, ce contrat de services vient à échéance en 2012. Au Canada et aux États-Unis, ces contrats qui venaient à échéance en 2008 et en 2012 ont été renouvelés et viennent à échéance en 2014. Ils comprennent des engagements de paiement et des pénalités pour résiliation anticipée. Le montant des redevances restant à payer au titre de ces contrats de prestation de service s'élevait au 31 décembre 2009 à 87,7 millions d'euros.

25. | EVENEMENTS POSTERIEURS A LA PERIODE DE REPORTING

Le 20 janvier 2010, en complément de l'émission d'obligations réalisée le 21 décembre 2009 pour un montant de 575 millions d'euros et remboursables en 2016 (voir note 19.1.1), Rexel a émis un montant complémentaire de 75 millions d'euros à 8,25%. Les nouvelles obligations seront entièrement assimilables aux obligations émises le 21 décembre 2009 à l'issue d'une période de 40 jours.

Le prix à l'émission s'élève à 102,33% du montant principal auquel s'ajoutent des intérêts courus pour la période entre le 21 décembre 2009 et le 20 janvier 2010 de 0,5 million d'euros, soit un produit d'émission total de 77,2 millions d'euros.

26. | SOCIETES CONSOLIDEES

	<i>Siège social</i>	<i>Intérêt</i>	<i>Contrôle</i>
FRANCE			
Holdings et sociétés de services du Groupe			
Rexel S.A.	Paris		Société-mère
Rexel Développement S.A.S.	Paris	100,00	100,00
Rexel Distribution S.A.	Paris	100,00	100,00
Rexel Services S.A.S.	Paris	100,00	100,00
Société Immobilière d'Investissement Parisienne S.N.C.	Paris	100,00	100,00
Société Logistique Appliquée S.N.C.	Paris	100,00	100,00
Rexel Financement S.N.C.	Paris	100,00	100,00
Rexel Amérique Latine S.A.S.	Paris	100,00	100,00
DL Systemes E.U.R.L.	Saint Laurent du Var	100,00	100,00
SCI Adour Bastillac	Paris	70,00	100,00
SCI CM Immobilier	Paris	100,00	100,00
Sociétés d'exploitation			
Rexel France S.A.S.	Paris	100,00	100,00
Dismo France S.A.S.	St-Ouen l'Aumône	100,00	100,00
Appro 5 S.A.S.	St Apollinaire	100,00	100,00
Espace Elec S.A.S.	Bastia	100,00	100,00
Bizline S.A.S.	Paris	100,00	100,00
Citadel S.A.S.	Paris	100,00	100,00
Conectis S.A.S.	Paris	100,00	100,00
NFM S.A.S.	Rosny sous Bois	100,00	100,00
Francofa Nord S.A.S.	Lomme	100,00	100,00
Francofa S.A.S.	Rosny sous Bois	100,00	100,00
Francofa Sud Est S.A.S.	Vénissieux	100,00	100,00
EUROPE			
Allemagne			
Rexel GmbH	Munich	100,00	100,00
Simple System GmbH & Co KG	Munich	20,00	20,00
Euro Marketing & Dienstleistungs GmbH	Munich	100,00	100,00
Hagemeyer Deutschland GmbH & Co KG	Munich	100,00	100,00
Hagemeyer Deutschland Verwaltungs GmbH	Munich	100,00	100,00
Hagemeyer Beteiligungs GmbH	Munich	100,00	100,00
Silstar Deuthschland GmbH	Emmerich	100,00	100,00
Hagemeyer Holding Deutschland GmbH	Munich	100,00	100,00
Royaume-Uni			
CDME UK Ltd	Potters Bar	100,00	100,00
Rexel Senate Ltd	Potters Bar	100,00	100,00
Denmans Electrical Wholesalers Ltd	Potters Bar	100,00	100,00
Martines Ltd	Potters Bar	100,00	100,00
Power Industries Ltd	Erdington	100,00	100,00
Clearlight Electrical Ltd	Erdington	100,00	100,00
Rexel Senate Pension Trustees Ltd.	Potters Bar	100,00	100,00

	Siège social	%	
		Intérêt	Contrôle
Withworth Electric Co,Ltd	Potters Bar	100.00	100.00
Senate Group Ltd	Potters Bar	100.00	100.00
John Godden Ltd	Potters Bar	100.00	100.00
Sunbridge TradingCo. Ltd	Potters Bar	100.00	100.00
Sunbridge Electrical Wholesales Ltd	Potters Bar	100.00	100.00
Rexel (UK) Holdings Ltd.	Birmingham	100.00	100.00
Hagemeyer TCI Ltd.	Grand Cayman	100.00	100.00
Rexel (UK) Ltd	Birmingham	100.00	100.00
Newey & Eyre (Jersey) Ltd.	Birmingham	100.00	100.00
Newey & Eyre Export Ltd.	Birmingham	100.00	100.00
Parker Merchating Limited	Birmingham	100.00	100.00
WF Electrical Plc	Dagenham	100.00	100.00
Newey & Eyre (C.I.) Ltd.	Birmingham	100.00	100.00
Neilco Ltd.	Birmingham	100.00	100.00
Warrior (1979) Ltd.	Birmingham	100.00	100.00
Total Security Supplies Limited	Birmingham	100.00	100.00
Newey & Eyre International Ltd.	Birmingham	100.00	100.00
N. & E. (Overseas) Ltd.	Guernsey	100.00	100.00
Dunlop & Hamilton Ltd.	Belfast	100.00	100.00
H.A. Wills (Southampton) Ltd.	Birmingham	100.00	100.00
Rexel (UK) Pension Trustees Ltd.	Birmingham	100.00	100.00
Pollard Ray & Sampson Ltd.	Birmingham	100.00	100.00
A&A Security Technologies Limited	Birmingham	100.00	100.00
Barron Control Group Limited	Birmingham	100.00	100.00
Defiance Contractor Tools Limited	Birmingham	100.00	100.00
J&N Wade Limited	Dagenham	100.00	100.00
Blackstone Holdings Limited	Dagenham	100.00	100.00
OLC Limited	Dagenham	100.00	100.00
Grants Electrical Supplies Ltd.	Dagenham	100.00	100.00
Ross Industrial Controls Ltd.	West Lothian	100.00	100.00
WF Electrical Quest Trustees Ltd.	Dagenham	100.00	100.00
OLC (Holdings) Ltd.	Dagenham	100.00	100.00
Rexel Financial Corporation (BVI)	Tortola	100.00	100.00
HCL Limited	Hamilton	100.00	100.00
Suède			
Svenska Electroengros AB	Alvsjö	100.00	100.00
Svenska Elgrossist Aktiebolaget Selga	Alvsjö	100.00	100.00
EL Materiel AB	Alvsjö	100.00	100.00
Electriska Standardkatalogen AB	Alvsjö	100.00	100.00
John Martensson Elmaterial AB	Alvsjö	100.00	100.00
Mellansvenka Electriska AB	Alvsjö	100.00	100.00
Storel AB	Lila edet	100.00	100.00
Moel AB	Bredaryd	100.00	100.00
Autriche			
Rexel Central Europe Holding GmbH	Vienne	100.00	100.00
Rexel Austria GmbH	Vienne	100.00	100.00
Schäcke GmbH	Vienne	100.00	100.00
Regro Elektro-Grosshandel GmbH	Vienne	100.00	100.00
Beli Vermögensverwaltungs GmbH	Vienne	100.00	100.00

	Siège social	%	
		Intérêt	Contrôle
Pays-Bas			
CDME BV	Amsterdam	100,00	100,00
BV Electrotechnische Groothandel JK Busbroek	Zwolle	100,00	100,00
Rexel Nederland B.V.	Capelle A/D IJssel	100,00	100,00
Cosa Liebermann B.V.	Hoofddorp	100,00	100,00
Haagtechno B.V.	Hertogenbosch	100,00	100,00
Kompro B.V.	Hertogenbosch	100,00	100,00
Hagemeyer Electronics Holding B.V.	Hoofddorp	100,00	100,00
Servicom B.V.	Den Bosch	100,00	100,00
Hagemeyer NV	Hoofddorp	100,00	100,00
Rexel NCE Supply Solutions B.V. (formerly Hagemeyer Global	Hoofddorp	100,00	100,00
Hagemeyer Finance B.V.	Hoofddorp	100,00	100,00
Advaldis B.V.	Hoofddorp	100,00	100,00
Hagemeyer Vast Goed B.V.	Hoofddorp	100,00	100,00
Union Holding B.V.	Hoofddorp	100,00	100,00
Fodor B.V.	Hoofddorp	100,00	100,00
Fodor Holding B.V.	Hoofddorp	100,00	100,00
Fodor Nederland B.V.	Hoofddorp	100,00	100,00
Borint B.V.	Hoofddorp	100,00	100,00
Borsu International B.V.	Hoofddorp	100,00	100,00
Freetime Group B.V.	Hoofddorp	100,00	100,00
Rexel NCE B.V. (formerly Hagemeyer Services B.V.)	Hoofddorp	100,00	100,00
Computerij Onderwijs BV	Hoofddorp	100,00	100,00
Italie			
Rexel Italia SpA	Agrate Brianza	100,00	100,00
Espagne			
ABM-Rexel SL	Madrid	100,00	100,00
Belgique			
Rexel Belgium S.A.	Bruxelles	100,00	100,00
Portugal			
Rexel Distribuição de Material Eléctrico S.A.	Alfragide	100,00	100,00
Irlande			
Rexel Electrical Supply & Services Holding Ltd.	Dublin	100,00	100,00
M Kelliher 1998 Ltd.	Dublin	100,00	100,00
Hagemeyer Ireland Ltd.	Dublin	100,00	100,00
Hagemeyer Ireland Investments Ltd.	Dublin	100,00	100,00
Hagemeyer Industrial Ireland Ltd	Co. Louth	100,00	100,00
Athlone Electrical Wholesale Ltd	Dundalk	100,00	100,00
Portlaoise Electrical Wholesale Ltd	Count Laois	100,00	100,00
Gen-Weld safety EquipmentCy Ltd	Limerick	100,00	100,00
Newey & Eyre (Ireland) Ltd.	Dublin	100,00	100,00
Suisse			
Finelec Developpement S.A.	Sion	100,00	100,00
Elektro Material AG	Zurich	100,00	100,00
Luxembourg			
Rexel Luxembourg S.A.	Luxembourg	100,00	100,00
République tchèque			
Rexel CZ s.r.o.	Prostejov	100,00	100,00
Hagemeyer Czech Republic s.r.o.	Hostivice	100,00	100,00

	Siège social	%	
		Intérêt	Contrôle
Slovaquie			
Hagard Hal AS	Nitra	100.00	100.00
Hagemeyer Slovak Republic s.r.o.	Bratislava	100.00	100.00
Hongrie			
Rexel Hungary General Supply & Services LLC	Budapest	100.00	100.00
Slovénie			
Elektronabava d.o.o.	Ljubljana	100.00	100.00
Pologne			
Elektroskandia Polska S.A.	Poznań	100.00	100.00
Russie			
Est-Elec Ltd.	Moscou	100.00	100.00
ZAO Elektroskandia	St. Petersbourg	100.00	100.00
Lettonie			
Elektroskandia SIA	Riga	100.00	100.00
Estonie			
Elektroskandia AS	Tallinn	100.00	100.00
Lituanie			
UAB Elektroskandia	Vilnius	100.00	100.00
Finlande			
Elektroskandia Suomi Oy	Hyvinkää	100.00	100.00
Kiinteistöosakeyhtiö Lahden Voimakatu 4	Lahti	100.00	100.00
Kiinteistöosakeyhtiö Lappeenrannan Teoliisuuskatu 11	Lappeenranta	100.00	100.00
Norvège			
Elektroskandia Norge AS	Oslo	100.00	100.00
Elektroskandia Norway Holding AS	Oslo	100.00	100.00
AMERIQUE DU SUD			
Chili			
Rexel Chile SA	Santiago	100.00	100.00
Rexel Electra SA	Santiago	100.00	100.00
Flores y Kersting SA	Santiago	100.00	100.00
Brésil			
Elektroskandia Indústria E Comércio Lta.	Sao Paulo	100.00	100.00
AMERIQUE DU NORD			
Etats-Unis			
Beacon Electric Supply Inc.	San Diego	100.00	100.00
Lenorac Incorporated	Wilmington	100.00	100.00
International Electrical Supply Corp.	Wilmington	100.00	100.00
Rexel Inc.	Dallas	100.00	100.00
Rexel USA Inc.	Dallas	100.00	100.00
SKRLA LLC	Dallas	100.00	100.00
SPT Holdings Inc.	Dallas	100.00	100.00
Summers Group Inc.	Dallas	100.00	100.00
Rexel of America LLC	Dallas	100.00	100.00
Branch Group Inc.	Dallas	100.00	100.00
Southern Electric Supply Company Inc.	Dallas	100.00	100.00
Vantage Electric Group Inc.	Crystal Lake	50.00	100.00
CES Bahamas Ltd	Dallas	99.80	99.80
General Supply & Services Inc.	Shelton	100.00	100.00
GE Supply Logistics LLC	Irving	100.00	100.00

	Siège social	%	
		Intérêt	Contrôle
Gesco General Supply & Services Puerto Rico LLC	Porto Rico	100,00	100,00
General Supply & Services Malaysia LLC	Shelton	100,00	100,00
General Supply & Services Macau LLC	Shelton	100,00	100,00
General Supply & Services Indonesia LLC	Shelton	100,00	100,00
General Supply & Services SA Holding LLC	Shelton	100,00	100,00
Caronel Inc.	Guam	100,00	100,00
Caronel Saipan Inc.	Saipan	100,00	100,00
Canada			
Rexel North America Inc.	St Laurent	100,00	100,00
Rexel Canada Electrical Inc.	St Laurent	100,00	100,00
Kesco Electric Supply Limited	Petersborough	100,00	100,00
Mexique			
Gexpro Mexico S de RL de CV	Nuevo Leon	100,00	100,00
Supply Priority Services, S. de R.L. de C.V.	Nuevo Leon	100,00	100,00
ASIE OCEANIE			
Chine			
Rexel Hailongxing Electrical Equipment Co Ltd	Beijing	65,00	65,00
Comrex International Trading Shanghai Co Ltd	Shanghai	100,00	100,00
Rexel Hualian Electric Equipment Commercial Co Ltd	Shanghai	65,00	65,00
Comrex Hong Kong Ltd	Hong Kong	100,00	100,00
Huazhang Electric Automation Holding Co Ltd	Hong Kong	70,00	70,00
Zhejiang Huazhang Electric Trading Co Ltd	Hangzhou	70,00	100,00
Gexpro Supply (Shanghai) Co Ltd	Shanghai	100,00	100,00
Rexel China Management Co Ltd	Shanghai	100,00	100,00
Suzhou Xidian Co Ltd	Suzhou	63,50	63,50
Cosa Liebermann Limited	Hong Kong	100,00	100,00
HCL Group (Hong Kong) Ltd.	Hong Kong	100,00	100,00
QI-YI General Supply & Services Macau Ltd	Macau	100,00	100,00
Liebermann Waelchi & Co. Ltd	Hong Kong	100,00	100,00
Corée			
Cosa Liebermann Korea Co. Ltd.	Seoul	100,00	100,00
Indonésie			
P.T. Sutra Haelindo	Jakarta	100,00	100,00
P.T. Hagemeyer Cosa Liebermann	Jakarta	100,00	100,00
Pt General Supply & Services Indonesia	Jakarta	100,00	100,00
Malaysie			
General Supply & Services (M) SND BHD	Kuala Lumpur	100,00	100,00
Japon			
Cosa Liebermann KK	Tokyo	100,00	100,00
Singapour			
Gexpro Supply Asia Pty Ltd	Singapour	100,00	100,00
Thaïlande			
Rexel General Supply and Services Co Ltd	Bangkok	100,00	100,00
Australie			
Rexel Pacific Pty Ltd	Sydney	100,00	100,00
Rexel Australia Pty Ltd	Sydney	100,00	100,00
Australian Regional Wholesalers Pty Ltd	Milton	100,00	100,00
EIW Holding Pty Ltd	Perth	100,00	100,00
Lear & Smith Group Pty Ltd	Perth	100,00	100,00
Lear & Smith Holding Pty Ltd	Perth	100,00	100,00
Lear & Smith Investment Pty Ltd	Perth	100,00	100,00
Lear & Smith Electrical Wholesalers Pty Ltd	Perth	100,00	100,00

	<i>Siège social</i>	<i>%</i>	
		<i>Intérêt</i>	<i>Contrôle</i>
EIW Wangara Pty Ltd	Perth	100,00	100,00
EIW Kewdale Pty Ltd	Perth	100,00	100,00
EIW Malaga Pty Ltd	Perth	100,00	100,00
EIW Metro Pty Ltd	Perth	100,00	100,00
EIW O'Connor Pty Ltd	Perth	100,00	100,00
EIW Osborne Park Pty Ltd	Perth	100,00	100,00
EIW Bunbary Pty Ltd	Perth	100,00	100,00
EIW Geraldton Pty Ltd	Perth	100,00	100,00
EIW Kalgoorlie Pty Ltd	Perth	100,00	100,00
Hagemeyer Holdings (Australia) Pty Ltd	Kingsgrove	100,00	100,00
Hagemeyer Brands Australia Pty Ltd	Kingsgrove	100,00	100,00
Nouvelle Zélande			
Hagemeyer (NZ) Ltd	Auckland	100,00	100,00
Redeal Ltd	Auckland	100,00	100,00
Redeal Pensions Ltd	Auckland	100,00	100,00

III. Rapport des commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
1, cours Valmy
92923 Paris-La Défense Cedex

ERNST & YOUNG Audit
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Rexel

Exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision collective des associés et vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Rexel, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.2.1 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les changements de méthode comptable résultant de la première application de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » et de l'interprétation IFRIC 13 « Programme de fidélisation de la clientèle ».

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de crise économique et financière qui prévalait déjà à la clôture de l'exercice 2008, caractérisée par une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Comme indiqué dans la note 2.2 des états financiers, le groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses concernant notamment l'évaluation des instruments financiers (notes 2.9.4 et 20), des goodwill et actifs incorporels (notes 2.5 et 3), des avantages au personnel (notes 2.13 et 18), des paiements fondés sur les actions (notes 2.14 et 15), des provisions et passifs éventuels (notes 2.15, 17 et 22) et des impôts différés (notes 2.19 et 9). Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons également revu les calculs effectués par le groupe et vérifié que les notes annexes aux états financiers consolidés donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense, le 10 février 2010

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Hervé Chopin

Pierre Bourgeois